

Rapport de recherche
19/2002

Etienne Piguet
Jean-Hugues Ravel

Les demandeurs d'asile sur le marché du travail suisse

1996 - 2000

Errata

Les résultats en page 36 doivent être modifiés comme suit :

- dans l'hôtellerie et la restauration, on comptait, en décembre 2000, 7'881 demandeurs d'asile occupés, soit 3.3 % des 240'000 personnes occupées.
- dans le secteur secondaire, on comptait 1'703 demandeurs d'asile occupés, soit 0.16 % des 1'051'000 personnes occupées.
- dans l'agriculture, on comptait 233 demandeurs d'asile occupés, soit 0.13 % des 175'000 personnes occupées

[1] Source : OFS - Statistique de la population active occupée (4e trimestre 2000)

Rapport de recherche
19/2002

Etienne Piguet
Jean-Hugues Ravel

Les demandeurs d'asile sur le marché du travail suisse

1996 - 2000

Citation suggérée :

Piguet, Etienne et Jean-Hugues Ravel (2002). Les demandeurs d'asile sur le marché du travail suisse. 1996 - 2000. Rapport de recherche 19 / 2002 du Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population. Neuchâtel : SFM / FSM.

FSM
SFM

Institut auprès
de l'Université
de Neuchâtel

Institut an
der Universität
Neuenburg

Terreaux 1
CH – 2000 Neuchâtel
Tél. + 41 (0)32 718 39 20
Fax + 41 (0)32 718 39 21
secretariat.fsm@unine.ch
www.unine.ch/fsm
CCP 20-3686-9

Table des matières

Table des matières	3
Introduction	5
Les données utilisées	11
<i>Construction d'une base de donnée unifiée</i>	12
<i>Les professions</i>	13
<i>Les nationalités</i>	14
<i>Tests de vraisemblance des données</i>	15
<i>Détermination de l'occupation des demandeurs d'asile</i>	17
Evolution du profil sociodémographique des demandeurs d'asile	19
<i>La nationalité</i>	19
<i>La répartition hommes – femmes</i>	22
<i>Le profil par âges</i>	23
<i>L'état civil</i>	25
<i>Le statut de séjour</i>	26
<i>La répartition géographique</i>	27
<i>La durée de séjour</i>	28
<i>L'ethnie</i>	30
<i>La religion</i>	31
<i>Synthèse</i>	32
Le rôle des demandeurs d'asile sur le marché du travail	33
<i>Evolution de l'occupation des demandeurs d'asile</i>	33
<i>Types d'activité</i>	36
<i>Positions dans la profession</i>	39
<i>Les employeurs des demandeurs d'asile</i>	40
<i>Synthèse</i>	42
Les facteurs déterminant l'insertion sur le marché du travail	45
<i>Le lieu de domicile</i>	45
<i>La nationalité</i>	50
<i>Le statut de séjour</i>	55
<i>Le sexe</i>	56
<i>L'état civil</i>	57
<i>L'occupation par classe d'âges (15-65 ans)</i>	58

<i>La durée du séjour</i>	59
<i>Effets de l'interdiction de travail de 1999 et coût de telles mesures</i>	61
<i>Facteurs déterminants l'occupation « toutes choses égales par ailleurs »</i>	64
<i>Synthèse</i>	70
Les parcours individuels	71
<i>Changements de caractéristiques intervenus au cours de la période</i>	71
<i>Entrées et sorties du marché du travail</i>	72
Conclusion générale	77
<i>Evolution générale de la population des demandeurs d'asile</i>	77
<i>Rôle économique des demandeurs d'asile</i>	77
<i>Déterminants de l'intégration sur le marché du travail</i>	79
<i>Effet et coût des mesures administratives d'interdiction de travail</i>	80
Annexes	83
<i>Demandeurs d'asile par nationalités</i>	85
<i>Evolution des caractéristiques des demandeurs d'asile</i>	101
<i>Evolution des demandeurs d'asile occupés</i>	110
<i>Entrées et sorties d'emploi par trimestre</i>	138
<i>Le modèle de régression logistique</i>	145
Table des tableaux	147
Table des graphiques	151
Bibliographie	153

Introduction

Avec en moyenne environ 27'000 demandes d'asile par an au cours de la dernière décennie, la Suisse se situe parmi les pays d'Europe connaissant la plus forte immigration d'asile. Si une part importante des demandeurs d'asile doit finalement quitter le pays, la grande majorité d'entre eux y passent cependant plusieurs mois ou années. La population relevant de l'asile selon l'Office fédéral des réfugiés (ODR) au 31.12.2000 (requérants d'asile, personnes admises provisoirement, réfugiés reconnus¹) était de 98'480 personnes² et représentait environ 7% de la population étrangère totale.

La population relevant de l'asile en Suisse se compose de trois groupes distincts :

1. Les requérants d'asile sont des personnes qui ont déposé une demande d'asile, mais qui n'ont pas encore reçu de réponse définitive ou de décision de renvoi du pays.
2. Les réfugiés reconnus ont rempli les conditions légales de reconnaissance du statut de réfugié et ont droit à un séjour illimité en Suisse.
3. Les personnes "admises provisoirement" bénéficient d'une autorisation de séjour temporaire collective liée à une situation de violence dans leur pays d'origine.

Un quatrième groupe peut y être ajouté même s'il n'est plus officiellement inclus dans la population relevant de l'asile selon l'ODR

4. Les personnes au bénéfice d'un permis humanitaire (art. 13f OLE) sont, entre autres, des requérants d'asile dont la demande a été rejetée mais qui, pour des raisons de santé ou de famille et suite à une bonne intégration sur le marché du travail, ont pu bénéficier d'un statut de séjour de longue durée³ (permis B puis C)⁴.

La situation administrative des différents groupes concernés par l'asile vis-à-vis du marché du travail est très inégale. La législation prévoit pour les requérants d'asile une interdiction générale de travail de trois mois, prolongeable à six mois par le canton de résidence. Une fois ce délai écoulé, un requérant d'asile a le droit d'exercer une activité dépendante, pour autant qu'il n'entre pas en concurrence avec des travailleurs issus de la population résidante permanente (ensemble des personnes de nationalité suisse ou titulaires d'un permis de séjour d'un an ou plus). On peut relever que cette situation

¹ Nous utilisons le terme « demandeurs d'asile » pour désigner à la fois les personnes en cours de procédure (requérants d'asile et personnes pour lesquelles l'exécution d'une décision est bloquée) et les personnes ayant un statut provisoire (admission provisoire, etc.).

² Source : ODR/DFJP

³ Pour une estimation de la probabilité d'obtention d'un tel titre de séjour, cf. (Torstensson et al. 1998; Piguet 2001).

⁴ Ce groupe était comptabilisé comme relevant de l'asile jusqu'en 1999 (38'215 personnes) et 5556 nouveaux permis humanitaires ont été délivrés en 2000.

contraste avec celle qui prévaut dans la plupart des pays d'Europe: les demandeurs d'asile y sont en effet soumis à une interdiction totale de travail durant la procédure d'asile (Efionayi-Mäder 1999). Cette interdiction a cependant été levée en Allemagne en décembre 2000. Les requérants d'asile et les personnes admises provisoirement peuvent y exercer un emploi après une année de séjour.

Les personnes au bénéfice d'une admission provisoire ne sont pas soumises à l'interdiction de trois mois, mais ne doivent, elles non plus, pas concurrencer la main-d'œuvre résidante. Les personnes détentrices d'un permis de séjour (réfugiés reconnus ou au bénéfice d'un permis humanitaire) ont par contre accès sans restriction au marché du travail. Les réfugiés reconnus bénéficient par ailleurs d'appuis à l'insertion professionnelle, fournis par différentes œuvres d'entraide sur mandat de la Confédération (conseils, cours de langue, etc.). Il faut par ailleurs relever que les requérants d'asile et les personnes au bénéfice d'une admission provisoire qui exercent un emploi en Suisse subissent un prélèvement de 10% de leurs revenus à titre de garantie pour la couverture des frais de procédure et d'assistance.

Compte tenu de la proximité de leurs statuts, nous traiterons conjointement, sous l'intitulé "demandeurs d'asile", les requérants d'asile *stricto sensu* et les personnes admises provisoirement. Ces deux statuts seront cependant distingués dans les analyses.

Dans ce contexte, la question de l'activité économique est intéressante à plusieurs égards :

- Du point de vue du marché du travail dans son ensemble, se pose la question du **rôle économique** joué par les réfugiés et les demandeurs d'asile. Répondent-ils à une demande spécifique de main-d'œuvre ? Parviennent-ils à s'intégrer de manière homogène dans les différents niveaux de l'économie ? Restent-ils en marge du système économique et à la charge de l'assistance ? etc...
- Du point de vue politique se pose la question de l'**effet des mesures administratives** et de la marge de manœuvre dont disposent les autorités: les interdictions de travail ont-elles un effet ? Dans quelle mesure les interdictions ou les difficultés administratives engendrent-elles un phénomène de travail clandestin ? Quelles seraient les conséquences d'une interdiction totale de travail du point de vue de l'économie et des finances publiques ? etc...
- Du point de vue des demandeurs d'asile et des réfugiés eux-mêmes, se pose la question des déterminants individuels ou collectifs de l'**intégration sur le marché du travail**. Combien de temps faut-il pour qu'une personne s'insère sur le marché du travail ? Quel est l'effet de l'origine nationale ou du canton de résidence sur les taux d'occupation ? etc...

L'étude « *Asyl und Arbeit* », menée en 1996-1997 par le FSM sur la base de données statistiques pour 1995, de questionnaires et d'entretiens, a répondu en partie à ces questions (Piguet and Misteli 1996; Efionayi-Mäder and Piguet 1997) (Wimmer and Piguet 1998) (Piguet 1999): elle a mis en évidence la **faible insertion** des demandeurs d'asile et des réfugiés sur le marché du travail et leur confinement dans des **activités peu qualifiées**. Les principaux facteurs favorisant l'emploi se sont révélés être la **du-**

rée de séjour en Suisse et la **conjoncture locale** du marché du travail du canton de résidence. A l'échelle de l'économie suisse, les demandeurs d'asile sont apparus comme une **main-d'œuvre quantitativement marginale**. Dans certaines branches et cantons cependant, ils ont une fonction relativement importante comme substituts à la main-d'œuvre saisonnière et pour répondre à une demande dans les segments de salaires les plus bas. Ces derniers résultats ont été corroborés par l'étude menée par Kuster et Cavelti dans le cadre du NFP/PNR39 (2000). Les restrictions administratives à l'encontre de l'activité des demandeurs d'asile (interdiction de travail de 3 mois, limitation à certaines branches) n'ont **pas un grand impact** sur les possibilités effectives d'emploi. De même, les pratiques cantonales différenciées facilitant ou décourageant l'accès à l'emploi des demandeurs d'asile n'ont qu'un **effet secondaire** par rapport à la situation de la demande sur le marché du travail.

L'étude de 96-97 a aussi pu montrer que les salaires escomptés par les demandeurs d'asile, une fois déduits les divers prélèvements⁵, se situaient à un **niveau très faible**, identique aux prestations d'assistance, ceci en particulier pour les personnes avec charge de famille. De ce constat on a pu déduire – sans pour autant le démontrer empiriquement – que l'incitation au travail, tout au moins dans l'économie officielle était peu importante et que le choix d'une activité au noir (non déclarée) pouvait être attrayant.

L'étude a aussi permis de distinguer très clairement les **différents groupes** concernés selon leur statut. Contrairement aux autres groupes, les personnes au bénéfice d'un permis humanitaire ont des taux d'occupation élevés en raison du fait que l'intégration économique représente un critère d'octroi de ce permis. Enfin, l'étude a mis en évidence l'importance des **différences selon les nationalités**: certains groupes parviennent à s'insérer facilement sur le marché du travail, d'autres plus difficilement.

Le présent projet vise à compléter les connaissances issues de l'étude « *Asyl und Arbeit* » de 1996-97 selon trois axes :

1. La prise en compte de la situation à **plusieurs périodes** différentes au lieu d'une seule, permettra de décrire la dynamique du rôle des requérants d'asile sur le marché du travail.
2. Le **suivi de demandeurs d'asile au fil du temps** (approche longitudinale), permettra de mieux comprendre les effets du temps de séjour et la manière concrète dont se fait l'insertion sur le marché du travail. Il sera aussi possible d'estimer les coûts et les économies liés à l'activité économique des requérants d'asile du point de vue des finances publiques.
3. La mesure de la **demande de main-d'œuvre peu qualifiée** chez les employeurs de demandeurs d'asile donnera des informations complémentaires sur l'effectif de

⁵ Rappelons que les requérants d'asile occupés sont soumis, en plus des déductions sociales usuelles, à un prélèvement de 10% de leur salaire pour couvrir les frais de procédure, d'assistance, etc. Ces sommes sont versées sur un compte nominal. Le solde après déduction des frais est restitué en cas d'octroi de l'asile ou de départ (Art. 86 et 87 LAsi).

demandeurs d'asile qui pourraient être employés par l'économie (demande potentielle).

4. **L'estimation de l'ampleur du travail au noir** permettra d'élargir la problématique et de mesurer la place des demandeurs d'asile dans ces activités.

Depuis que l'étude de 1996-97 a été effectuée, d'importantes modifications se sont par ailleurs produites tant dans le domaine de l'asile que dans l'économie suisse en général:

- Le profil démographique et l'origine nationale des personnes concernées par l'asile se sont modifiés
- Le marché du travail suisse a connu une nette diminution du chômage
- Pour les personnes arrivées entre le 1.9.99 et le 31.8.00, l'interdiction de travail a temporairement été portée à 1 an. Cette mesure a été levée le 1.9.00.

Dans ce contexte, ce projet de recherche propose de **répliquer certaines des analyses** menées en 1996-97 et de **mener de nouvelles analyses** en particulier sur l'évolution de l'activité dans le temps et sur les effets sur l'économie et les finances publiques.

Compte tenu de la différence entre les statuts mise en évidence dans la première étude, **ce projet se focalisera sur le cas des requérants d'asile et des personnes admises provisoirement (demandeurs d'asile)**, les réfugiés reconnus et les personnes au bénéfice d'un permis humanitaire ne seront pas inclus dans l'analyse.

Dans le cadre de ce rapport, nous ne reviendrons pas sur les considérations théoriques relatives à l'emploi des demandeurs d'asile et à leur rôle dans l'économie, nous ne détaillerons pas non plus le système d'hypothèses utilisé dans l'analyse. Ces points ont été précisés dans les publications issues de la première recherche (Piguet and Misteli 1996; Piguet 1999).

Cette analyse aura recours à de nouvelles sources de données. Elle utilisera des données trimestrielles issues de la base de données AUPER permettant de suivre la situation de chaque personne dans le temps et un questionnaire auprès des employeurs de demandeurs d'asile⁶.

La présentation des résultats de l'étude est divisée en deux rapports distincts :

Le présent rapport intitulé « Les demandeurs d'asile sur le marché du travail suisse 1996 – 2000 » présente les résultats des analyses statistiques portant sur les données AUPER.

Un deuxième rapport intitulé « Travailleurs de l'ombre - Demande de main-d'œuvre du domaine de l'asile et ampleur de l'emploi d'étrangers non déclarés en Suisse » présente les résultats de l'enquête menée auprès des employeurs de deman-

⁶ Il avait été envisagé dans le projet initial d'utiliser conjointement les données AUPER et les données des comptes de sûreté SIRÜCK. Il a finalement été renoncé à l'utilisation des comptes SIRÜCK ceux-ci étant directement basés sur les données AUPER et ne donnant pas d'informations complémentaires nécessaires à l'étude.

deurs d'asile au début de l'année 2001. Il répond principalement aux questions de la demande de main-d'œuvre d'asile dans les entreprises, de l'impact des restrictions administratives et de l'ampleur de l'emploi non déclaré.

Le présent rapport est structuré de la manière suivante :

Le premier chapitre présente en détail les données utilisées pour l'étude.

Le deuxième chapitre présente le profil sociodémographique des demandeurs d'asile. Il répond à la question de l'évolution de cette population et de sa transformation entre 1996 et 2000.

Le troisième chapitre porte sur la situation des demandeurs d'asile sur le marché du travail. Il répond à la question du rôle économique de cette main-d'œuvre.

Le quatrième chapitre met en évidence les principaux facteurs qui facilitent ou freinent l'insertion sur le marché du travail. Il répond à la question de l'effet de la nationalité, du temps de séjour, etc. Il permet d'estimer si les changements conjoncturels ont eu un effet sur l'emploi et dans quelle mesure l'interdiction de travail promulguée en septembre 99 a fait diminuer l'occupation. Ce chapitre permet aussi de répondre à la question du caractère saisonnier ou non de l'emploi des demandeurs d'asile.

Le cinquième chapitre étudiera les parcours individuels. Il permettra de mieux comprendre la dynamique du marché du travail pour les demandeurs d'asile et les phénomènes d'alternance entre emploi et inactivité.

Les données utilisées

Ce chapitre présente en détail les données utilisées dans la recherche. Le lecteur intéressé uniquement par les résultats pourra directement passer au chapitre suivant (p.19).

Les analyses présentées dans ce rapport sont toutes basées sur les données de la base AUPER de l'Office fédéral des réfugiés (ODR). Ces données proviennent directement de l'ODR ou sont transmises régulièrement par les cantons⁷. AUPER est un instrument administratif de suivi et de contrôle de la population concernée par l'asile⁸ les informations qui y figurent sont constamment mises à jour. Une extraction est effectuée par l'ODR pour l'Office fédéral de la statistique chaque trimestre. Un premier type de fichier porte sur les stocks (« *Bestand* ») et décrit la situation des demandeurs d'asile en fonction d'une série de variables. Les principales sont présentées ci-dessous (Tableau 1). Un second type de fichier porte sur les flux (« *Bewegung* ») et décrit les changements intervenus entre deux trimestres (départs, arrivées, décisions, etc.). C'est sur la base des données de stocks que nos analyses ont été effectuées.

Tableau 1 : Principales données AUPER utilisées

Mois de l'extraction	Mois de naissance
Année de l'extraction	Année de naissance
Statut : Permis F ou permis N	Position dans la profession
Nationalité	Profession
Canton de domicile	Prénom (lettres 1 et 3)
District de domicile	Date d'entrée en Suisse (ou de naissance)
Commune de domicile	Ethnie
Sexe	Religion
Etat civil	Numéro d'identification personnel
Jour de naissance	

L'archivage des données AUPER à l'Office fédéral de la statistique (OFS) effectué depuis décembre 1996. Il n'est donc pas possible d'effectuer des analyses de la situation des demandeurs d'asile avant cette date. Les données de décembre 96 ont cependant été générées rétrospectivement sur la base du fichier de mars 97. Les per-

⁷ Voir à ce sujet l'Ordonnance AUPER (Automatisierte Personenregistratursystem) du 18 novembre 1992

⁸ Nb. Lors de l'octroi de l'asile ou d'un permis humanitaire (fin de la procédure d'asile), le dossier est transféré de la base de donnée AUPER dans le registre central des étrangers (RCE-ZAR) de l'Office fédéral des étrangers (OFE – BFA).

sonnes présentes à ces deux dates ont donc des caractéristiques identiques (pas de changements possibles) en termes de lieu de séjour, d'activité économique, permis de séjour, etc. Les premières données fiables pour toutes les variables considérées sont dès lors celles de mars 1997.

Construction d'une base de donnée unifiée

Une base de donnée unifiée a été créée en fusionnant les 17 fichiers trimestriels mis à disposition par l'OFS sur la base des numéros d'identification personnels de chaque demandeur d'asile. Une ligne de donnée correspond donc à chaque individu. Pour chacun, on dispose des informations figurant au Tableau 1 pour les 17 périodes. Les données sont ainsi utilisables de manière longitudinale car il est possible, par exemple, pour un demandeur d'asile arrivé en 1996 de savoir s'il a été occupé ou non à chacune des 17 dates entre décembre 1996 et décembre 2000.

Les données ont été analysées à l'aide du logiciel SPSS. Le fichier principal comprenait des informations sur 200'910 personnes ayant séjourné en Suisse.

Les professions

La base de donnée AUPER archivée à l'OFS ne donne pas d'information directe sur les branches d'activités dans lesquelles sont occupés les demandeurs d'asile. C'est dès lors sur la base des professions que la répartition par branches a été considérée.

Dans AUPER, la désignation officielle des professions provient de la liste des professions individuelles du recensement fédéral de la population de 1970. Elle a été remplacée par des abrégés pour plus de commodité (Tableau 2).

Tableau 2 : Professions selon AUPER

Désignation officielle des divisions	Classes	Termes utilisés dans cette étude
Berufe des Pflanzenbaus und der Tierwirtschaft Production végétale et animale	10-14	Agriculture
Industrielle und Handwerkliche Berufe Industrie, arts et métiers	20-53	Industrie et bâtiment
Technische Berufe Professions techniques	60-63	Technique
Organisations-, Verwaltungs-, Büro- und Handelsberufe Organisation, administration, bureau et commerce	64-69	Commerce et bureau
Verkehrsberufe Transport	70-74	Transport
Gastgewerbliche und Hauswirtschaftliche Berufe Hôtels, restaurants, économie domestique	75-77	Hôtellerie et restauration
Berufe der Reinigung, der öffentlichen Hygiene und der Körperpflege Nettoyage, hygiène publique et soins corporels	78-80	Nettoyage et hygiène
Berufe der Rechts-, Sicherheits- und Ordnungspflege Droit, sûreté et maintien de l'ordre	81-82	Droit, et sécurité
Berufe der Heilbehandlung Soins médicaux	83-84	Santé
Wissenschaftliche und künstlerische Berufe Professions scientifiques et artistiques	85-88	Science et art
Berufe in Unterricht, Seelsorge und Fürsorge Enseignement, ministère pastoral et assistance sociale	90-92	Enseignement et assistance
Übrige Berufe Autres professions	93-94	Autres professions

Une classification plus détaillée a par ailleurs été utilisée pour certaines analyses (Tableau 3). Une distinction plus précise entre l'hôtellerie et la restauration s'avère difficile en raison de l'exercice des deux activités dans de nombreuses entreprises. Il y a été renoncé.

Tableau 3 : Ventilation détaillée de certaines divisions

Désignation officielle des divisions	Classes	Termes utilisés dans cette étude
Production végétale et animale	10-11, 13-14	Agriculture
	12	Horticulture
Industrie, arts et métiers	21-22, 24	Produits alimentaires
	20, 30-40, 48-49, 53	Autres industries
	25-29	Textile
	41-47	Métallurgie et mécanique
	50-51	Bâtiment
	52	Peinture
Professions techniques	60-63	Technique
Organisation, administration, bureau et commerce	64-66	Bureau
	67-69	Commerce
Transport	70-74	Transport
Hôtels, restaurants, économie domestique	75-77	Hôtellerie et restauration
Nettoyage, hygiène publique et soins corporels	78-80	Nettoyage et hygiène
Droit, sûreté et maintien de l'ordre	81-82	Droit, et sécurité
Soins médicaux	83-84	Santé
Professions scientifiques et artistiques	85-88	Science et art
Enseignement, ministère pastoral et assistance sociale	90-92	Enseignement et assistance
Autres professions	93	Autres professions

Les nationalités

Au 31.12.00, on comptait 116 nationalités différentes de demandeurs d'asile en Suisse. Un choix des nationalités principales et des regroupements a été effectué : Toutes les nationalités ayant totalisé au moins une fois plus de 200 personnes comme permis F ou N au cours de la période 1996-2000 ont été retenues. Ceci équivaut à 95% environ des personnes, soit 24 nationalités et 9 groupes de nationalités (Tableau 4).

Des regroupements des pays de l'ex-Yougoslavie, de l'ex-URSS, de l'Éthiopie et de l'Erythrée ont été motivés par le fait qu'après la partition de ces pays, un recodage des nationalités n'a pas été effectué rétrospectivement dans AUPER. En conséquence, seules les personnes arrivées après la reconnaissance des nouvelles entités territoriales ont été enregistrées avec les nationalités correspondantes (et ceci avec une marge d'erreur considérable due à l'existence d'anciens passeports, etc.). Le non-regroupement en fonction des anciens pays conduirait à des résultats erronés dans la mesure où seuls les ressortissants arrivés à une certaine date seraient correctement pris en compte⁹. Un inconvénient important de cette situation est de rendre impossible la distinction entre des populations concernées par l'asile, nombreuses et aux profils très

⁹ Un tel recodage serait aussi nécessaire pour l'ex-Tchécoslovaquie, mais Slovaquie et République Tchèque additionnées n'atteignent pas l'effectif de 200 personnes dans AUPER.

différents, en particulier les ex-Yougoslaves du Kosovo, de Bosnie et de l'actuelle République fédérale de Yougoslavie (RFY). A l'heure actuelle, les ressortissants bosniaques sont ainsi enregistrés dans AUPER en partie avec la nationalité bosniaque et en partie avec la nationalité yougoslave.

Tableau 4: Choix des nationalités et groupes de nationalités retenus

Afghanistan	Rwanda
Albanie	Sierra Leone
Algérie	Somalie
Angola	Sri Lanka
Bangladesh	Syrie
Colombie	Turquie
Guinée	République du Congo (Ex-Zaïre)
Guinée-Bissau	Ex-URSS
Inde	Reste de l'Afrique du Nord et Moyen-Orient
Irak	Reste Asie
Iran	Pays Occidentaux
Liban	Reste Amérique du Sud
Libye	Reste Afrique
Mongolie	Ex-Yougoslavie
Nigeria	Ethiopie et Erythrée
Pakistan	Autres ex-pays de l'Est
Roumanie	

Tests de vraisemblance des données

Les données AUPER archivées à l'OFS ne font à l'heure actuelle l'objet d'aucune harmonisation ni de tests de vraisemblance par l'OFS. En conséquence des tests des données ont été effectués. Ces tests ont permis un nettoyage des fichiers et mis en évidence un certain nombre de problèmes. Nous donnons dans les lignes qui suivent un compte rendu relativement détaillé des tests effectués et des problèmes rencontrés. L'analyse des données AUPER archivées n'ayant jamais été effectuée auparavant, il nous semblait en effet nécessaire de mettre ces informations à disposition pour de futures recherches.

Un premier type de test a visé à identifier les doubles enregistrements: après vérification dans les fichiers trimestriels aucun numéro individuel n'est attribué à plusieurs personnes différentes¹⁰.

En second lieu, une recherche a été effectuée pour identifier les personnes présentant des caractéristiques strictement identiques (*Doublons : 1 personne a plusieurs PIN*). Les doublons ont été identifiés en mettant en parallèle 12 variables et en partant

¹⁰ Méthode : tri des fréquences du PIN par ordre décroissant, si 1 PIN est attribué à plusieurs personnes, sa fréquence dépasse 1 et est classée en tête de liste.

de l'hypothèse qu'il est statistiquement peu probable qu'un individu ait exactement le même profil sur toutes ces variables¹¹.

Un second type de test a porté sur les cas aberrants, lesquels ont été systématiquement identifiés et, selon les cas, conservés ou supprimés. On peut citer comme exemple les personnes nées après leur entrée en Suisse (!), les personnes ayant une nationalité et une ethnie non compatibles (on rencontre ainsi un Indien d'ethnie so-ninke, un Somalien punjabi, etc.). Le nombre de tels cas reste cependant marginal (quelques dizaines).

Un problème spécifique s'est posé en raison de doublons au niveau des 8 premières positions des PIN. Les deux dernières positions de la variable PIN indiquent d'éventuels « alias » de la base de donnée AUPER. Des « alias » sont créés dans AUPER pour des personnes présentant certaines caractéristiques contradictoires (p. ex. une personne ayant donné des informations différentes lors d'auditions successives ainsi que les personnes ayant plusieurs occupations (*Nebenerwerb*)). En principe ces cas d'alias ne sont pas archivés à l'OFS. En pratique, l'analyse des données a mis en évidence 74 cas de double PIN au niveau des 8 premières positions et 1 cas de triple pin pour l'ensemble des données de la période. La solution retenue a été une suppression des doublons retenant pour chaque variable considérée la première information figurant dans le fichier (troncation des PIN à 8 positions et suppression des doublons). L'information pour une date donnée est donc celle du premier PIN affecté (premier enregistrement de la personne dans AUPER).

Un contrôle des éventuels changements de caractéristiques au fil du temps a été effectué pour la nationalité et le sexe. Les changements de nationalité restent peu nombreux et concernent dans la majorité des cas le passage d'une nationalité inconnue ou apatride à une nationalité connue ou l'inverse. Les autres cas sont en grande majorité explicables par des investigations complémentaires menées par l'ODR (changement de nationalité d'Albanais à ex-Yougoslave, ou entre d'autres pays limitrophes, etc.).

Des cas de changements de sexe existent mais restent très peu nombreux et peuvent être attribués à des erreurs d'encodage. Dans le cadre des analyses, une variable sexe unique a été créée pour chaque individu en lui affectant l'information la plus récente disponible.

¹¹ Nationalité (gnt), canton (gkt), commune (ggm), position profession (bsb), profession (bbe), ethnie (ethn), religion (reli), permis (gst), état civil (gzv), sexe (gge), date de naissance (nai), date d'entrée en Suisse (d_es). On trouve ainsi trois femmes albanaises, musulmanes, célibataires (d'ex-Yougoslavie), nées le 7 janvier 1997 arrivées en Suisse le 15 janvier 1997, domiciliées dans la commune de Fribourg, ne travaillant pas et au bénéfice d'un permis F. La plupart des cas ont pu être élucidés en partenariat avec l'ODR. Il s'agit en grande majorité non pas de doublons mais de jumeaux, et de triplés.

Détermination de l'occupation des demandeurs d'asile

La construction d'un indicateur d'occupation pose un problème fondamental lié à la date de mise à jour des informations de la base de données AUPER.

Les extractions d'AUPER périodiquement transmises à l'OFS par l'ODR présentent en effet la situation à la *date d'extraction*, mais des annonces subséquentes de la part des cantons (fin d'activité ou début d'activité) viennent ensuite changer cette situation. C'est sur la base de ces informations subséquentes qu'est calculé un taux d'occupation des demandeurs d'asile transmis par l'ODR à l'OFS pour être utilisé dans le cadre de la statistique de la population active occupée (SPA0). Ces informations *ne figurent cependant pas* dans les données AUPER archivées à l'OFS. Dans ces dernières, le calcul d'un taux d'occupation peut se baser sur les variables profession et position dans la profession (résultat identique) mais le taux présentera une divergence avec les taux d'occupation calculés ultérieurement par l'ODR. Afin de palier ce problème, le service statistique de l'ODR nous a fourni des fichiers complémentaires corrigés sur la base des données enregistrées après l'archivage à l'OFS. Ces fichiers comprenaient des variables de début et de fin d'activité (« *arbbegin* » et « *arbende* ») ainsi qu'un identificateur de l'employeur (« *Burnr* »). Ils ont été fusionnés avec les fichiers fournis par l'OFS. Seule l'activité principale « *Haupterwerb* » a été prise en considération.

Sur la base des variables « *arbbegin* » et « *arbende* », une variable binaire (occupé - non occupé) a été créée. Nous disposons ainsi d'un indicateur satisfaisant de l'occupation à la fin de chaque trimestre. La structure de l'emploi n'est par contre pas mise à jour. Dans le cas de la répartition par branche d'activité par exemple, cela signifie qu'à une date donnée les personnes ayant récemment quitté leur emploi seront bien comptabilisées comme non occupées et soustraites de la branche correspondante. Par contre, les personnes ayant récemment commencé un emploi seront comptabilisées comme occupées sans pouvoir être affectées à une branche précise. Ceci engendre un biais, mais plus faible que celui d'une analyse des données par branche non corrigée. Dans ce cas de figure, aussi bien les nouvelles entrées que les récentes sorties du marché du travail auraient en effet été absentes des données avec le risque que, les sorties étant moins systématiquement enregistrées que les entrées, une certaine surestimation de l'effectif des personnes occupées en résulte. Le biais qui demeure dans le fichier tend quant à lui à une éventuelle sous-estimation du nombre de personnes occupées. Compte tenu de la faible différence observée entre le fichier corrigé et non corrigé, ce biais résiduel s'avère de faible ampleur.

Evolution du profil sociodémographique des demandeurs d'asile

Ce chapitre présente les caractéristiques des demandeurs d'asile présents en Suisse et l'évolution de ces dernières. Une hypothèse centrale de notre démarche est que certaines de ces caractéristiques ont une influence sur l'insertion sur le marché du travail (Figure 1). Le lecteur intéressé uniquement par ce dernier aspect pourra se reporter directement au chapitre suivant (p. 33).

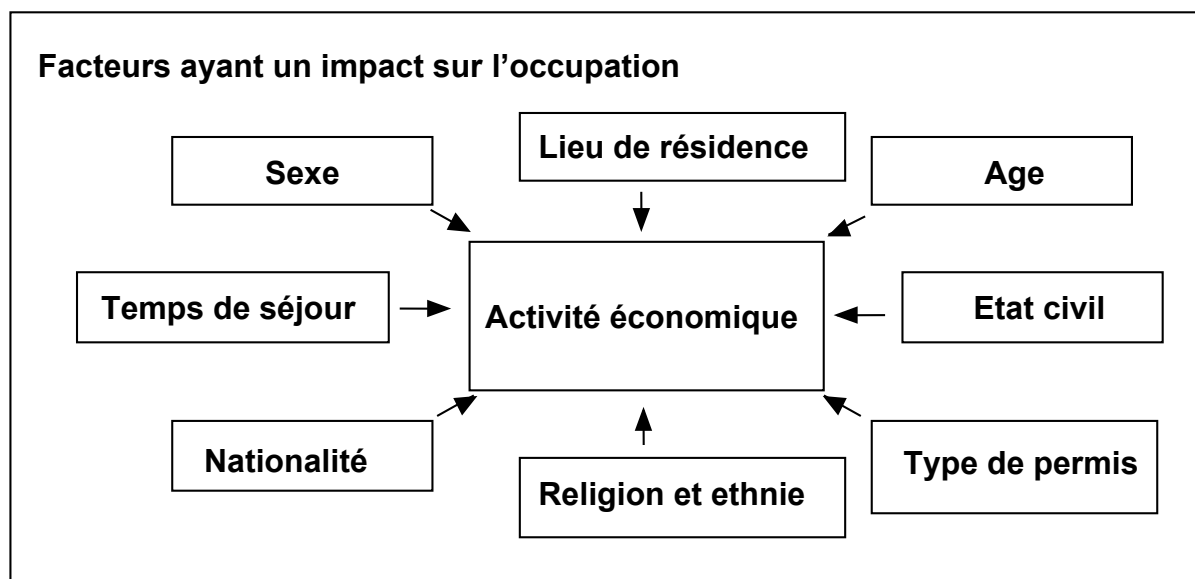


Figure 1

La nationalité

En décembre 2000, dix principaux pays d'origine regroupent près de 87% des demandeurs d'asile avec un nombre particulièrement élevé de personnes originaires d'ex-Yougoslavie (26'643 : 37%) et du Sri Lanka (15'742 : 21.9%) (Tableau 5, page 21).

L'évolution de la répartition par nationalité des demandeurs d'asile de décembre 1996 à décembre 2000 (Annexe: page 85 et ss., Tableau 30 à Tableau 45) montre une nette prédominance de certaines nationalités durant l'ensemble de la période : Les demandeurs d'asile d'ex-Yougoslavie se révèlent les plus nombreux. Leur effectif était d'environ 37'000 de décembre 96 à septembre 98. Il augmente à environ 45'000 en

décembre 98 puis continue sa croissance pour atteindre un maximum de 66'000 en septembre 99. L'effectif diminue ensuite à 27'000 environ en décembre 2000. En termes relatifs, le poids des ressortissants d'ex-Yougoslavie est d'environ 45% des demandeurs d'asile jusqu'en juin 1998. Il augmente ensuite fortement à un maximum de 58% en septembre 1999. Depuis cette date, leur poids diminue très fortement pour atteindre 37% en décembre 2000.

L'effectif des demandeurs d'asile sri lankais est resté stable autour de 20'000 de décembre 96 à mars 99. Il décline ensuite régulièrement et est inférieur à 16'000 en décembre 2000. En termes relatifs, les Sri Lankais représentent entre un quart et un cinquième des demandeurs d'asile en Suisse durant l'ensemble de la période.

L'effectif des Somaliens (entre 4 et 5000), des Angolais, des Ethiopiens et Erythréens, des personnes originaires de la République du Congo (ex-Zaïre), des Afghans, des Iraniens et des Bangladeshis, fluctue peu avec une tendance générale à une croissance modérée. Il en va de même pour les ressortissants des autres pays d'Afrique du Nord et du Moyen-orient, de Mongolie, de Guinée (de 128 en décembre 96 à 424 en décembre 2000), de Guinée-Bissau et de Sierra Leone (de 47 à 549) et pour les Algériens et les Libyens avec cependant une récente amorce de déclin chez ces deux groupes.

La population de demandeurs d'asile turcs connaît une lente diminution de 4240 à 3211 personnes au cours de la période, de même que l'effectif des Pakistanais, des Libanais, des ressortissants d'Amérique du Sud (sans la Colombie), de Roumanie, du Nigéria et des pays de l'est européen (sans l'ex-URSS et la Roumanie).

L'effectif des Albanais a connu une nette hausse de 567 en décembre 96 à 1799 en septembre 98 suivie d'une forte diminution à 398 en décembre 2000. On trouve un profil comparable chez les Colombiens de 52 en décembre 96 à un maximum de 548 en mars 99 suivi d'une diminution à 232 en décembre 2000.

Les Irakiens ont connu une importante croissance: d'environ 500 demandeurs d'asile en décembre 96 à plus de 3000 en décembre 99, leur effectif s'est ensuite stabilisé. On note une évolution similaire pour les ressortissants d'ex-URSS dont l'effectif culmine à plus de 1700 en septembre 99.

L'effectif des demandeurs d'asile indiens est stable, de même que celui des ressortissants du reste de l'Asie, d'Océanie et du Rwanda.

Tableau 5: Demandeurs d'asile par nationalité à fin décembre 2000

	Frequency	Percent	Cumulative Percent
Ex-Yougoslavie	26643	37.0	37.0
Sri Lanka	15742	21.9	58.9
Somalie	4862	6.8	65.7
Turquie	3211	4.5	70.1
Irak	2839	3.9	74.1
Angola	2743	3.8	77.9
Ethiopie + Erythrée	1984	2.8	80.6
R. d. Congo	1692	2.4	83.0
Ex-URSS	1635	2.3	85.3
Reste Afrique	1148	1.6	86.9
Afghanistan	1091	1.5	88.4
Iran	1051	1.5	89.8
Algérie	870	1.2	91.0
nat. inconnue et apatrides	746	1.0	92.1
Pakistan	551	.8	92.9
Sierra Leone	549	.8	93.6
Reste Af. du N. et M.O.	520	.7	94.3
Bangladesh	432	.6	94.9
Guinée	424	.6	95.5
Albanie	398	.6	96.1
Syrie	356	.5	96.6
Inde	282	.4	97.0
Reste Asie + Océanie	261	.4	97.3
Nigéria	254	.4	97.7
Mongolie	246	.3	98.0
Colombie	232	.3	98.3
Rwanda	215	.3	98.6
Libye	214	.3	98.9
Liban	189	.3	99.2
Autres Ex-pays de l'Est	186	.3	99.5
Reste Amérique du Sud	179	.2	99.7
Guinée-Bissau	103	.1	99.9
Roumanie	95	.1	100.0
Pays Occident.	9	.0	100.0
Total	71952	100.0	

En résumé les fluctuations de l'effectif total des demandeurs d'asile en Suisse peuvent principalement être attribuées à l'évolution de la population originaire d'ex-Yougoslavie et dans une moindre mesure du Sri Lanka. Les autres groupes nationaux n'ont connu que des évolutions modérées. En chiffres absolus, les Irakiens ont connu

la plus forte croissance. On peut par ailleurs noter une tendance à l'accroissement du poids des demandeurs d'asile d'Afrique noire même si ce dernier reste modeste.

La répartition hommes – femmes

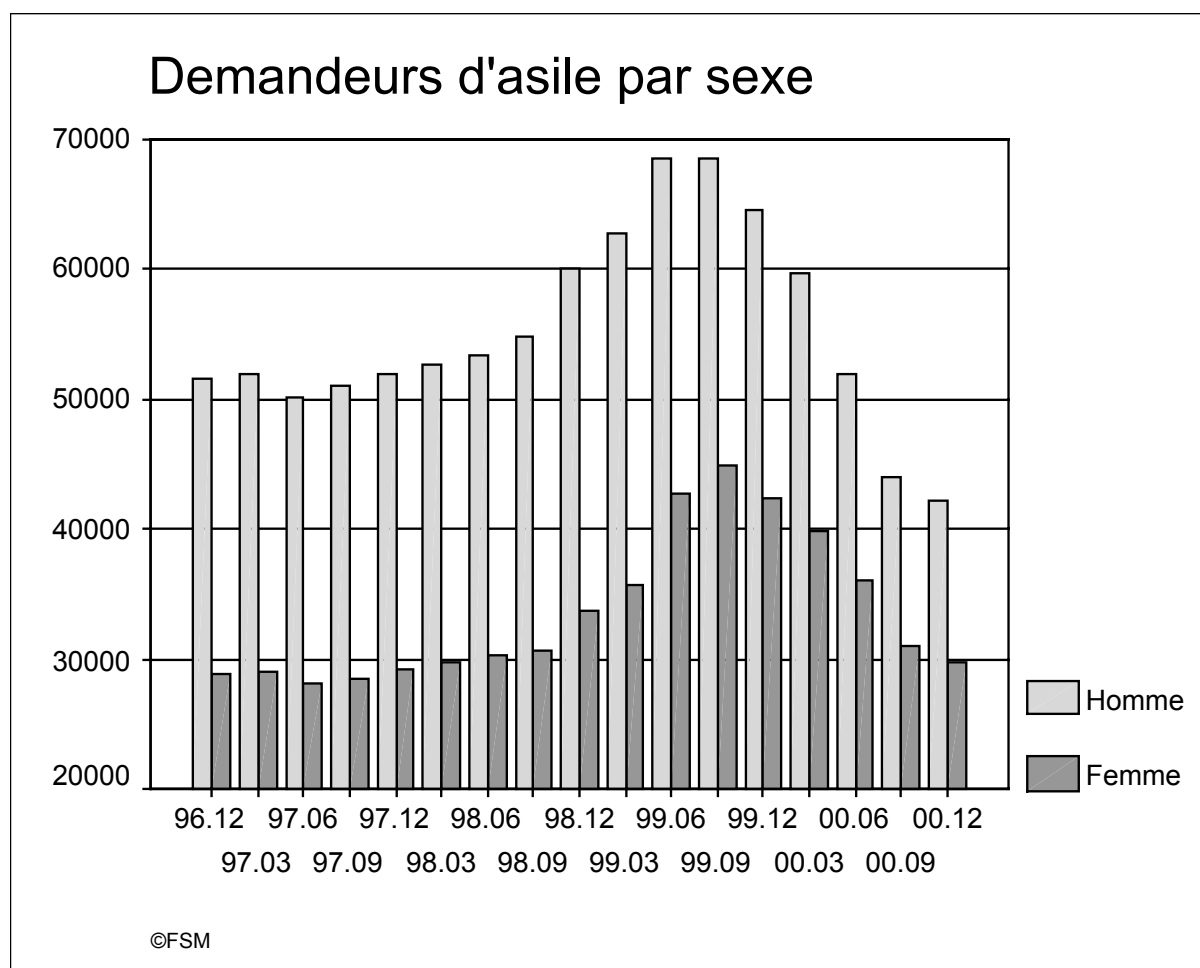
Le taux d'occupation des femmes est usuellement très inférieur à celui des hommes. En conséquence, la répartition hommes – femmes a un grand impact sur l'insertion sur le marché du travail. En décembre 2000, les hommes sont nettement plus nombreux parmi les demandeurs d'asile (58.6%) contre 41.4% de femmes (Tableau 6). A titre de comparaison, la population résidante permanente en suisse montre plutôt un léger avantage chez les femmes avec 51.1% (populations suisse et étrangère cumulée). Au sein de la population étrangère permanente uniquement, le poids des femmes est de 46.7%¹².

Tableau 6: Demandeurs d'asile par sexe à fin décembre 2000

	Frequency	Percent	Cumulative Percent
Femmes	29787	41.4	41.4
Hommes	42164	58.6	100.0
Inconnus	1	.0	100.0
Total	71952	100.0	

En considérant l'évolution du sexe des demandeurs d'asile entre 1996 et 2000, on remarque une stabilité jusqu'en mars 1999 avec un poids de 36% de femmes et de 64% d'hommes. Ensuite et jusqu'à décembre 2000, la répartition se modifie régulièrement avec une augmentation du poids des femmes de 36% à 41% (Graphique 1 et en annexe Tableau 46, p. 101 et Graphique 19, p. 102).

¹² Données de décembre 1999. La population résidante cumule la population suisse et étrangère.
Source : Annuaire statistique de la Suisse 2001, OFS



Graphique 1: Demandeurs d'asile par sexe

Le profil par âges

Plus la proportion d'enfants et de personnes âgées sera élevée au sein d'une population, moins son insertion sur le marché du travail sera importante. La répartition des demandeurs d'asile par classe d'âge se révèle très différente de celle de la population résidente permanente en Suisse (Tableau 7). En effet, les jeunes de 0 à 9 ans ne représentent que 11.6% chez cette dernière alors qu'ils s'élèvent à plus de 23% chez les demandeurs d'asile. De même, la proportion de demandeurs d'asile âgés de 20 à 29 ans (24%) est deux fois plus élevée que celle de cette classe d'âges dans la population résidente en Suisse (12%). Par contre, les personnes de 40 ans et plus ont quatre fois plus de poids chez les résidents permanents (48%) que chez les demandeurs d'asile (12%). La population de demandeurs d'asile en Suisse s'avère en résumé particulièrement jeune. Environ 96% des demandeurs d'asile ont entre 0 et 49 ans contre 67% de la population résidente permanente.

Le rapport entre personnes potentiellement actives (hommes de 15 à 65 ans et femmes de 15 à 62 ans¹³) et non actives est le même entre population permanente et demandeurs d'asile, soit respectivement 67 % et 68%. Ceci s'explique par le fait que les demandeurs d'asile compte de nombreux enfants (31%) mais peu de personnes âgées (1%) tandis que la population résidante permanente présente un profil plus équilibré (17% d'enfants et 15% de personnes âgées).

Les rapports de dépendance¹⁴ résument ces chiffres. En effet, le rapport de dépendance des plus de 64 ans est de 24.8% pour les résidents permanents contre seulement 1.8% pour les demandeurs d'asile. Le rapport de dépendance des moins de 20 ans est respectivement de 37.8% contre 64.7%.

Tableau 7: Demandeurs d'asile par classe d'âges de 5 ans en décembre 2000¹⁵

	Frequency	Percent	Cumulative Percent
0-4 ans	9180	12.8	12.8
5-9 ans	7333	10.2	23.1
10-14 ans	5783	8.1	31.1
15-19 ans	5522	7.7	38.8
20-24 ans	7547	10.5	49.4
25-29 ans	9715	13.6	62.9
30-34 ans	10450	14.6	77.5
35-39 ans	7251	10.1	87.7
40-44 ans	4125	5.8	93.4
45-49 ans	1963	2.7	96.2
50-54 ans	1008	1.4	97.6
55-59 ans	531	.7	98.3
60-64 ans	427	.6	98.9
65-69 ans	321	.4	99.4
70-74 ans	250	.3	99.7
75-79 ans	121	.2	99.9
80 ans et +	91	.1	100.0
Total	71618	100.0	
System	334		
Total	71952		

¹³ Notre étude s'achève avant le changement de législation et l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes au 1.1.2001.

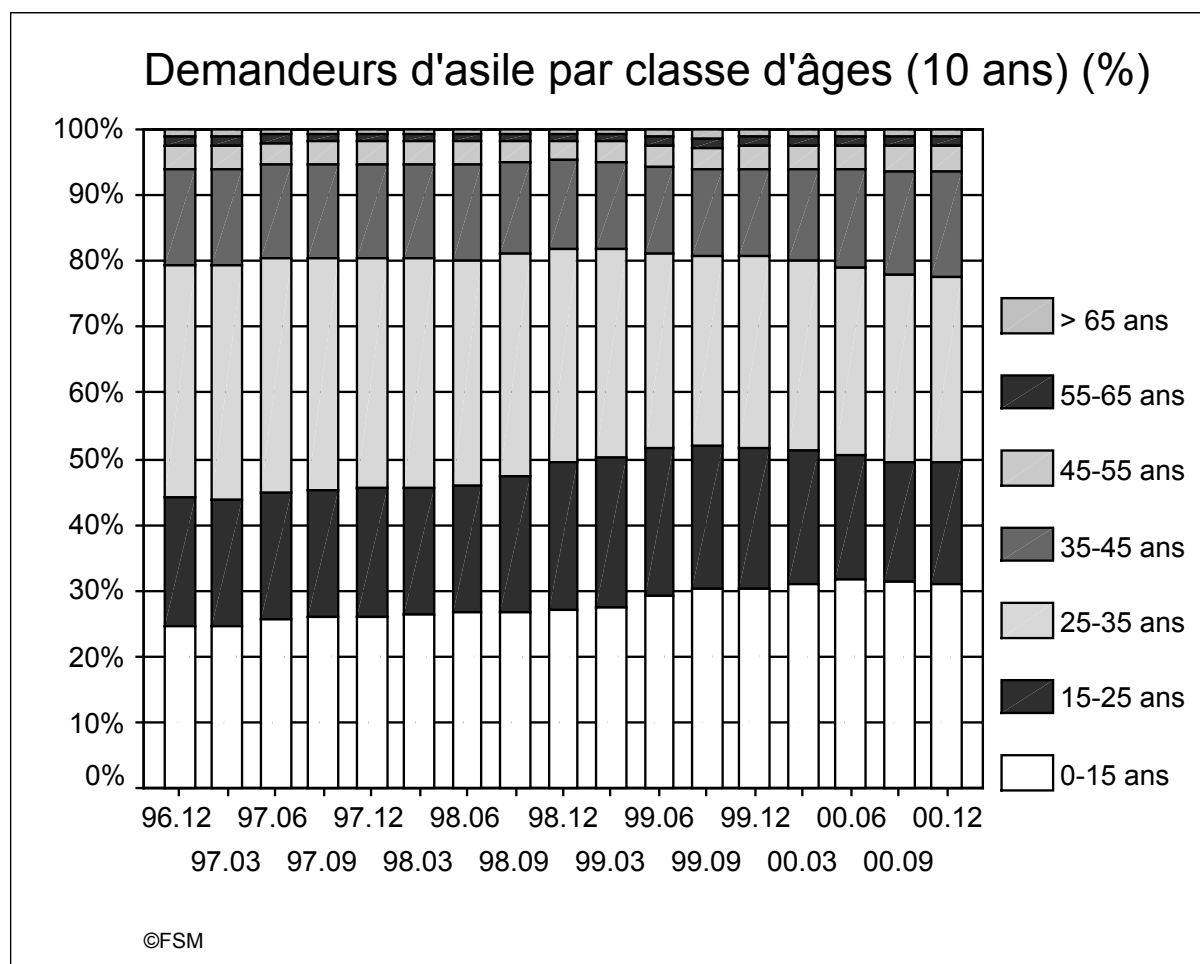
¹⁴ Rapport de dépendance des plus de 64 ans = Rapport des personnes âgées de plus de 64 ans avec celles de 20 à 64 ans.

Rapport de dépendance des moins de 20 ans = Rapport des personnes âgées de 0 à 19 ans avec celles de 20 à 64 ans.

Rapport global de dépendance = Rapport des personnes âgées de 0 à 19 ans et de plus de 64 ans avec celles de 20 à 64 ans.

¹⁵ Les informations sur l'âge sont manquantes pour 334 personnes.

Le graphique qui suit montre l'évolution de l'âge des demandeurs d'asile par classe de 10 ans (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, cf. aussi en annexe Tableau 47, p. 103). On constate une augmentation du poids des 0-14 ans de 25% à 31% presque compensée par une diminution des 25-34 ans de 35 à 28%. La moyenne d'âge diminue régulièrement jusqu'en décembre 1999 en passant de 25.25 à 23.60 ans (Annexe: Tableau 48, p. 104). Puis, elle augmente à nouveau pour atteindre 24.14 ans en décembre 2000.



Graphique 2: Demandeurs d'asile par classe d'âges de 10 ans (%)

L'état civil

Le poids des célibataires chez les demandeurs d'asile s'avère nettement plus élevé que parmi les résidents permanents (60% vs. 42%). Les personnes mariées (36% vs. 46%), les veufs (2% vs. 6%) et les divorcés (1% vs. 6%) sont au contraire moins représentés. Cette situation s'explique par la jeunesse des demandeurs d'asile mais peut-être aussi par un effet de sélection migratoire. Il est classiquement admis que la propension à migrer est plus élevée chez les célibataires. On constate une grande stabilité de l'état civil des demandeurs d'asile entre 1996 et 2000 (Tableau 8).

Tableau 8: Demandeurs d'asile par état civil

	Célibataire		Marié		Veuf		Divorcé		Inconnu		Total	
		%		%		%		%		%		%
96.12	48033	60	29458	37	1221	2	823	1	1025	1	80560	100
97.03	48940	60	28953	36	1203	1	815	1	1034	1	80945	100
97.06	47566	61	28125	36	1089	1	785	1	861	1	78426	100
97.09	48301	61	28509	36	1052	1	781	1	837	1	79480	100
97.12	49412	61	28937	36	1056	1	773	1	904	1	81082	100
98.03	50202	61	29550	36	1046	1	783	1	938	1	82519	100
98.06	50791	61	30055	36	1031	1	797	1	933	1	83607	100
98.09	52381	61	30270	35	1025	1	823	1	893	1	85392	100
98.12	57622	61	33092	35	1133	1	859	1	1038	1	93744	100
99.03	60381	61	34979	35	1250	1	898	1	1068	1	98576	100
99.06	67448	61	39879	36	1718	2	997	1	1156	1	111198	100
99.09	68848	61	40471	36	2031	2	1010	1	1175	1	113535	100
99.12	65202	61	37962	35	1808	2	957	1	1074	1	107003	100
00.03	60579	61	35328	36	1661	2	933	1	1004	1	99505	100
00.06	53162	60	31745	36	1426	2	879	1	912	1	88124	100
00.09	44754	60	27381	36	1258	2	791	1	837	1	75021	100
00.12	43041	60	26114	36	1238	2	751	1	808	1	71952	100

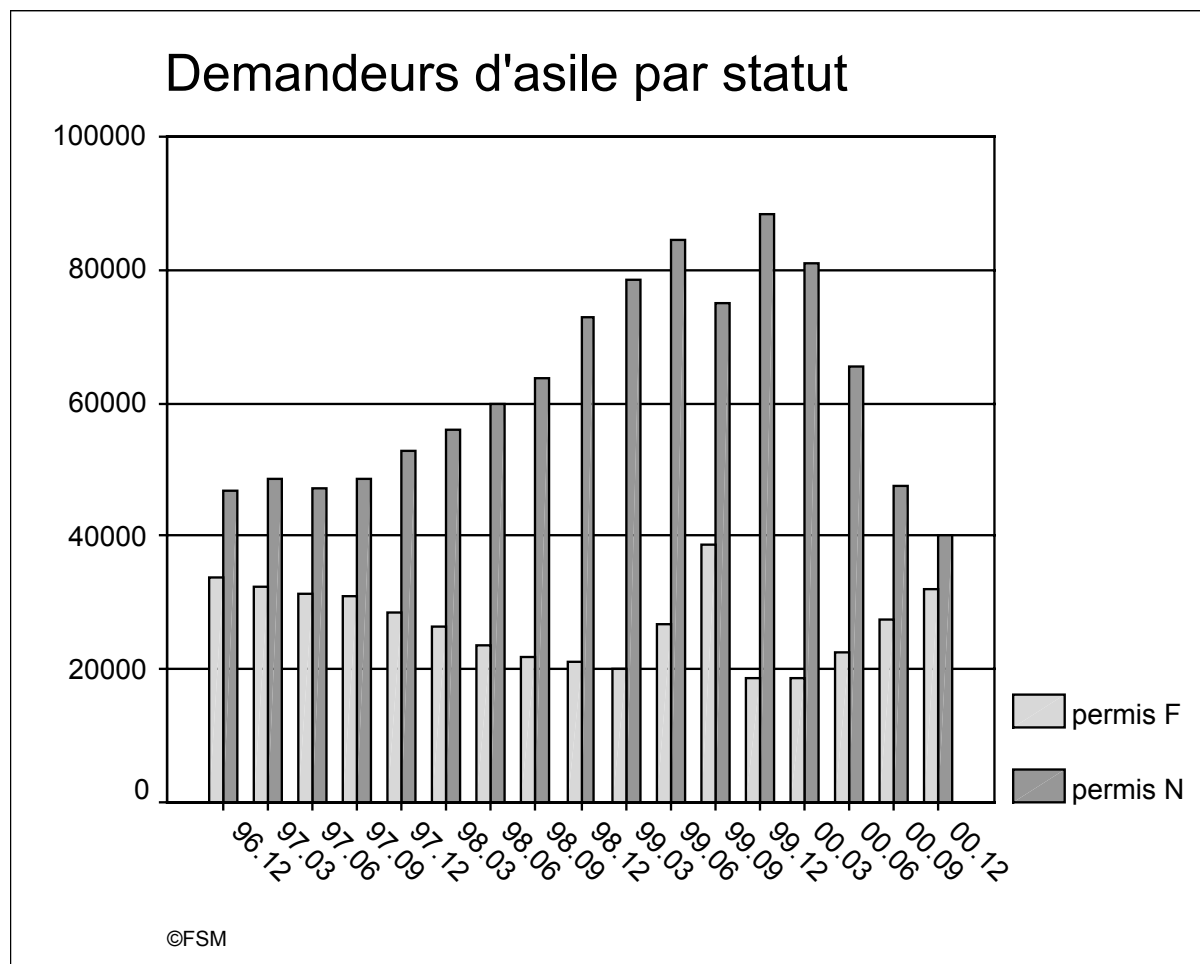
Le statut de séjour

La population de demandeurs d'asile comporte deux statuts de séjour. Les demandeurs d'asile (permis N) font l'objet d'une procédure en cours visant à déterminer s'ils peuvent prétendre au statut de réfugié. Dans certains cas, ils se sont vus notifier un délai de départ à l'issue d'une telle procédure. Les personnes admises provisoirement (permis F) peuvent résider en Suisse jusqu'à la levée de ce statut en raison d'une situation dans leur pays d'origine ne leur permettant pas d'y retourner¹⁶. Au sein d'un même groupe national, on peut compter simultanément des personnes requérantes d'asile et des personnes admises provisoirement.

De 1996 à 2000, les requérants d'asile ont constamment été plus nombreux que les personnes bénéficiant d'une admission provisoire (Graphique 3 et en annexe Tableau 49, p. 105). Ces dernières atteignent leur poids le plus élevé en décembre 2000 avec 44% et le plus bas en septembre 1999 avec 18%. Le pourcentage de requérants d'asile augmente régulièrement de décembre 1996 à mars 1999 puis, après un épisode de baisse jusqu'en septembre 1999, augmente à nouveau en décembre 1999 pour diminuer peu à peu jusqu'en décembre 2000. Ces fortes fluctuations s'expliquent par de

¹⁶ Art 14a LSEE (Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers)

fréquentes transformations de statut dans une direction ou l'autre. A plusieurs reprises, des requérants d'asile se sont ainsi vu octroyer collectivement une admission provisoire (Sri Lankais, ex-Yougoslaves), tandis qu'à l'inverse, des personnes arrivées directement en étant au bénéfice d'une admission provisoire ont parfois néanmoins déposé des demandes d'asile (ex-Yougoslaves durant la crise du Kosovo).



Graphique 3: Demandeurs d'asile par statut

La répartition géographique

La répartition des demandeurs d'asile par canton s'avère parfaitement stable pendant la période 1996-2000. Le fait que l'ODR utilise une clé de répartition fixe des demandeurs d'asile entre les cantons en proportion de leur population explique cette stabilité (Tableau 9). Seul le poids du canton de Vaud varie légèrement en passant de 10% de demandeurs d'asile en décembre 1996 à 13% en décembre 2000. Cette augmentation se fait de manière graduelle : 10% jusqu'en mars 1998, 11% jusqu'en décembre 1999, 12% en mars 2000 et enfin 13% de juin à décembre 2000.

Tableau 9: Demandeurs d'asile par canton à fin décembre 2000

	Frequency	Percent	Cumulative Percent
ZH	14420	20.0	20.0
BE	9525	13.2	33.3
VD	9417	13.1	46.4
GE	5566	7.7	54.1
AG	4185	5.8	59.9
LU	3669	5.1	65.0
SG	3053	4.2	69.3
BL	2714	3.8	73.0
VS	2369	3.3	76.3
FR	2228	3.1	79.4
SO	2144	3.0	82.4
NE	2089	2.9	85.3
TI	2041	2.8	88.1
TG	1608	2.2	90.4
GR	1341	1.9	92.2
BS	1257	1.7	94.0
SZ	974	1.4	95.3
ZG	785	1.1	96.4
SH	596	.8	97.3
JU	513	.7	98.0
OW	256	.4	98.3
GL	256	.4	98.7
AR	244	.3	99.0
Inconnu	228	.3	99.3
NW	221	.3	99.6
UR	209	.3	99.9
AI	44	.1	100.0
Total	71952	100.0	

La durée de séjour

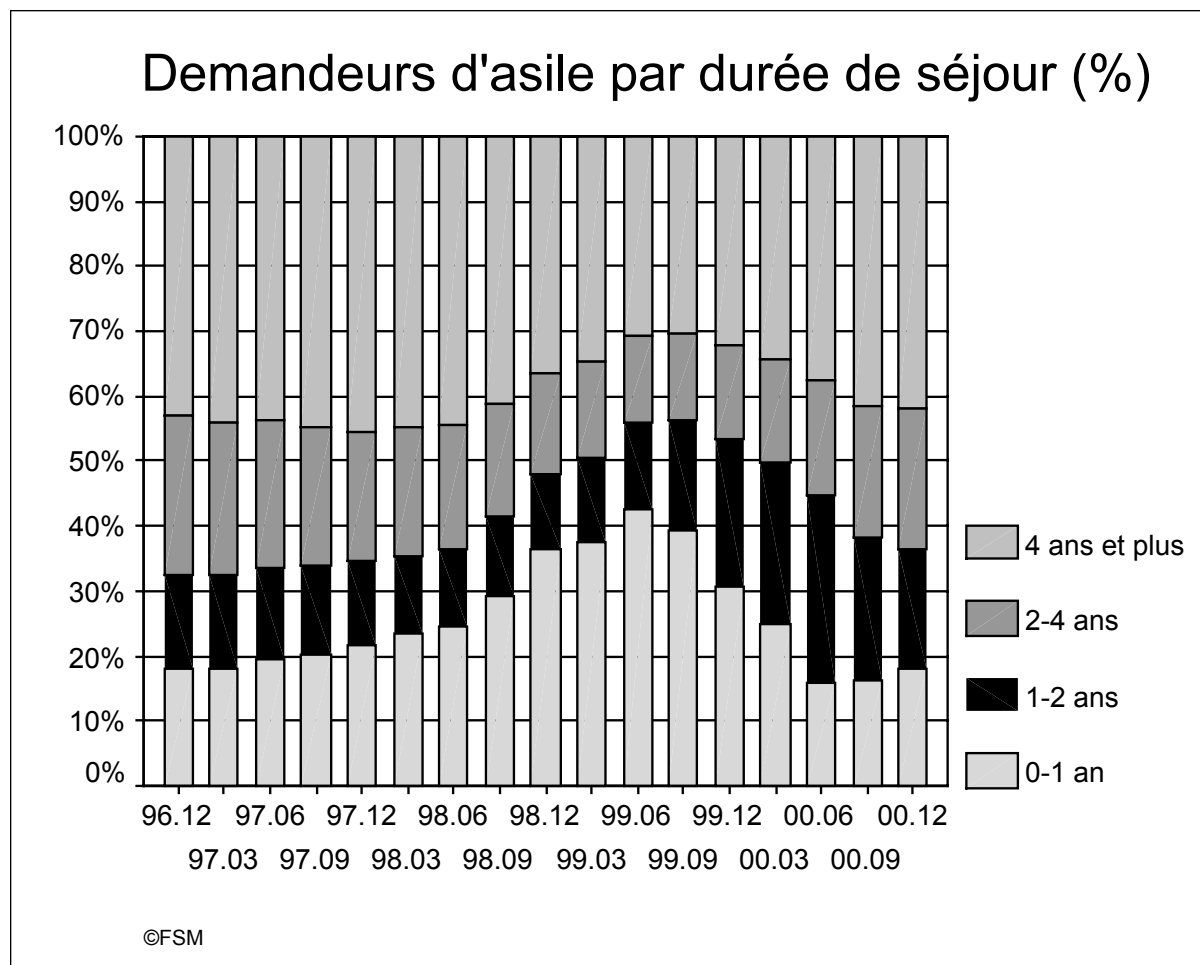
En décembre 2000, 50% des demandeurs d'asile avaient séjourné en Suisse moins de 3 ans (Tableau 10). L'évolution de la durée de séjour est illustrée ci-après (Graphique 4 et en annexe Tableau 50, Tableau 51, Tableau 52 p. 106 et ss.). De 1996 à juin 1999, on note une augmentation de la proportion des courts séjours (moins d'un an) de 19% à 42%. Cette évolution s'explique principalement par un afflux croissant de nouveaux demandeurs d'asile. Elle se fait surtout au détriment des séjours de 2 à 4 ans (de 23% à 13%) et des séjours de 4 ans et plus (de 44% à 31%) pendant la même période.

Le poids des personnes ayant séjourné entre 1 et 2 ans reste relativement stable avant septembre 1999. Il augmente à partir de cette date jusqu'en juin 2000, passant de 13% à 29%, pour ensuite diminuer à 19% en décembre 2000.

De manière générale, ces chiffres reflètent l'arrivée de nombreux demandeurs d'asile en 1998-1999 qui passent successivement d'une classe de séjour à l'autre trimestre après trimestre.

Tableau 10: Demandeurs d'asile par durée de séjour à fin décembre 2000

	Frequency	Percent	Cumulative Percent
0-1 an	12874	17.9	17.9
1-2 ans	13358	18.6	36.5
2-3 ans	9949	13.8	50.3
3-4 ans	5566	7.7	58.0
4-5 ans	4198	5.8	63.9
5-6 ans	3580	5.0	68.8
6-7 ans	3523	4.9	73.7
7-8 ans	3862	5.4	79.1
8-9 ans	3629	5.0	84.1
9-10 ans	5808	8.1	92.2
10 ans et plus	5605	7.8	100.0
Total	71952	100.0	



Graphique 4: Demandeurs d'asile par durée de séjour (%)

La durée moyenne de séjour a eu tendance à augmenter entre décembre 1996 et juin 1998 (de 3.68 à 3.84 ans). A partir de septembre 1998, elle diminue jusqu'en juin 1999 atteignant 3 ans pour augmenter de nouveau régulièrement jusqu'en décembre 2000 (4.29 ans) (cf., en annexe: Tableau 53, p.109).

L'ethnie

Cent vingt-six ethnies différentes sont représentées parmi les demandeurs d'asile en décembre 2000. Une ventilation par ethnie est dès lors trop volumineuse pour être reproduite dans le présent rapport. Une information sur l'ethnie est par ailleurs manquante chez près de 30% de demandeurs d'asile, ce qui diminue la fiabilité de cette variable. Sur les 50'080 demandeurs d'asile dont l'information sur l'ethnie est disponible, les 10 groupes les plus représentés sont, en reprenant les catégories AUPER, les : « Albanais » (11'403), « Tamouls » (6'366), « Kurdes » (4'368), « Bosniaques » (3'336), « Musulmans » (2'266), « Arabes » (1'890), « Rom » (1'490), « Bakongo (kongo) » (942), « Mukongo » (845) et « Serbes » (700). Le degré de fiabilité de ces informations est faible. La variable nationalité permet ainsi par exemple de dénombrer 15'742 Sri Lankais au 31.12.2000 tandis que la variable ethnie compte seulement 6'366

« Tamouls ». Compte tenu des connaissances sur les Sri Lankais en Suisse, ceci n'est pas vraisemblable. La variable ethnique n'a dès lors pas été étudiée plus avant dans la présente recherche. Cette situation est en particulier regrettable dans le cas des personnes issues d'ex-Yougoslavie dont les différents groupes ne pourront être distingués.

La religion

Comme pour l'ethnie, un tableau des demandeurs d'asile par religion se révèle trop grand pour être inséré ici. En décembre 2000, les groupes religieux les plus représentés sont, en reprenant les catégories AUPER : l'Islam (31'415 : 44%), l'Hindouisme (13'469 : 19%), l'Islam sunnite (5'003 : 7%), le Catholicisme (5'579 : 7%) et l'Islam alevite (1'797 : 2%). L'information sur l'appartenance religieuse manque pour 5% des demandeurs d'asile (3'548).

En regroupant les religions par familles confessionnelles, on note que les musulmans sont les plus nombreux avec 58.5% du total des demandeurs d'asiles. La répartition reste stable de décembre 1996 à juin 1998 (Tableau 11). A partir de septembre 1998, le poids des musulmans augmente en passant de 60% à 70% en septembre 1999. Cette évolution est liée à l'afflux de demandeurs d'asile d'ex-Yougoslavie. La tendance s'inverse dès décembre 1999 et la répartition des demandeurs d'asile par familles confessionnelles retrouve dans les grandes lignes le profil de décembre 1996.

Tableau 11: Demandeurs d'asile par familles confessionnelles

	chrétiens		musulmans		hindous		autres		sans confession		Total	
		%		%		%		%		%		%
96.12	12838	18	41993	58	16474	23	561	1	702	1	72568	100
97.03	12992	18	42384	58	16654	23	550	1	675	1	73255	100
97.06	12342	17	41626	58	16705	23	534	1	627	1	71834	100
97.09	12774	17	42421	58	16935	23	520	1	639	1	73289	100
97.12	13086	17	43603	58	17224	23	549	1	652	1	75114	100
98.03	13490	18	44731	58	17385	23	556	1	651	1	76813	100
98.06	13884	18	45670	58	17532	22	554	1	656	1	78296	100
98.09	14258	18	48275	60	17274	21	569	1	611	1	80987	100
98.12	15036	17	56168	63	16978	19	595	1	595	1	89372	100
99.03	15212	16	61516	65	16469	17	578	1	579	1	94354	100
99.06	15961	15	73181	69	16193	15	567	1	619	1	106521	100
99.09	16053	15	75062	70	15622	14	605	1	643	1	107985	100
99.12	15557	15	70387	69	14967	15	657	1	649	1	102217	100
00.03	15106	16	64063	67	14525	15	638	1	635	1	94967	100
00.06	14435	17	53956	64	14305	17	610	1	605	1	83911	100
00.09	13610	19	42395	60	13917	20	632	1	587	1	71141	100
00.12	13621	20	39963	59	13469	20	646	1	585	1	68284	100

Synthèse

Ce chapitre a permis de montrer que la population de demandeurs d'asile a connu de fortes fluctuations en chiffres absolus au cours des quatre années étudiées. Ces fluctuations sont principalement attribuables à l'afflux de demandeurs d'asile d'ex-Yougoslavie puis à leur retour au pays. On observe par ailleurs d'importantes transformations dans la répartition des titres de séjours entre permis F et permis N et une fluctuation des durées de séjour. La structure de la population de demandeurs d'asile par nationalité, sexe, âge, état civil, cantons et religion n'a par contre pas connu de fortes transformations durant la période. Il sera cependant nécessaire de tenir compte de certaines évolutions lors de l'analyse du degré d'insertion des demandeurs d'asile sur le marché du travail.

Le rôle des demandeurs d'asile sur le marché du travail

Evolution de l'occupation des demandeurs d'asile

15'415 demandeurs d'asile exerçaient un emploi en Suisse à fin décembre 2000. Le taux d'occupation total¹⁷ pour l'ensemble des classes d'âges est de 21.4% (Graphique 5 et Annexe: p. 113, Tableau 57). Un cinquième de l'ensemble des demandeurs d'asile avaient donc un emploi. Ce taux est revu à la hausse s'il est calculé par rapport à la classe d'âges potentiellement active (entre 15 et 62 ans pour les femmes et entre 15 et 65 ans pour les hommes). Le poids des demandeurs d'asile occupés s'élève dès lors à 31.8%. C'est cette méthode de calcul que nous utiliserons dans la suite de notre étude et qui sera désignée par le terme « taux d'occupation » (Graphique 6 et Annexe: p. 114, Tableau 58)¹⁸.

¹⁷ Le taux d'occupation porte sur l'effectif des personnes actives occupées par rapport à la population. Sont considérées comme actives et occupées toutes les personnes qui exercent effectivement un emploi à la date du relevé. Dans le cas des demandeurs d'asile, une autorisation est nécessaire pour toute prise d'emploi, les personnes occupées à temps partiel sont donc considérées comme occupées quelle que soit la durée de travail. Un autre indicateur, le *taux d'activité* porte sur l'effectif des personnes actives par rapport à la population. L'effectif des personnes actives s'ajoute à celui des personnes actives et occupées les personnes à la recherche d'un emploi. Ce second indicateur ne sera pas utilisé dans la présente étude. On ne dispose pas d'informations sur la proportion des demandeurs d'asile qui sont effectivement à la recherche d'un emploi ou inscrits dans un office de chômage.

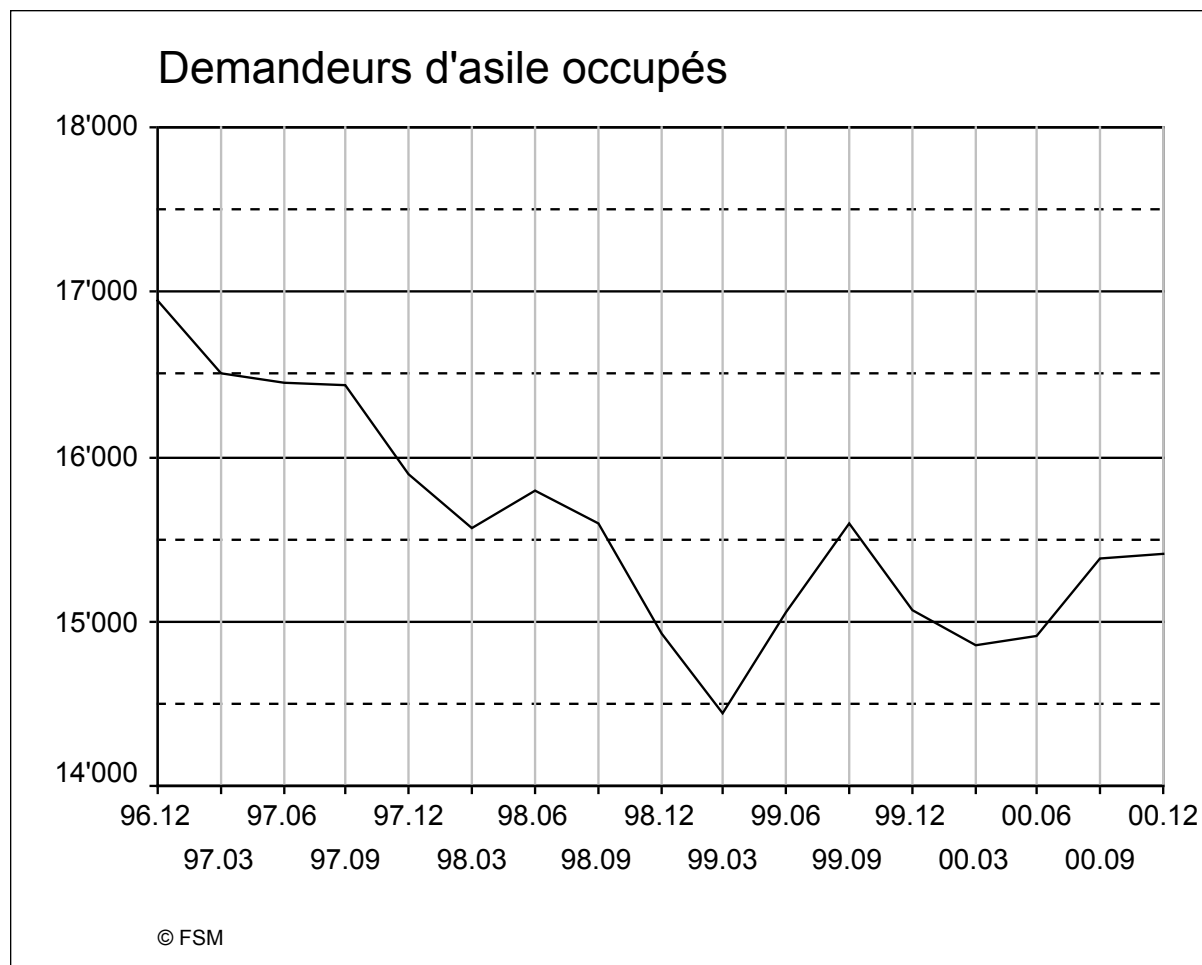
¹⁸ Le calcul du taux d'occupation est le suivant :

$$tocc = \frac{occ}{cpa} * 100$$

tocc : taux d'occupation

occ : tous les des demandeurs d'asile occupés (Les quelques cas de personnes occupées de moins de 16 ans ou ayant dépassé l'âge de la retraite (2 de moins de 16 ans et 4 à la retraite au 31 décembre 2000) ont été inclus dans le calcul).

cpa : demandeurs d'asile dans la classe potentiellement active (15-62 ans pour les femmes, 15-65 ans pour les hommes)

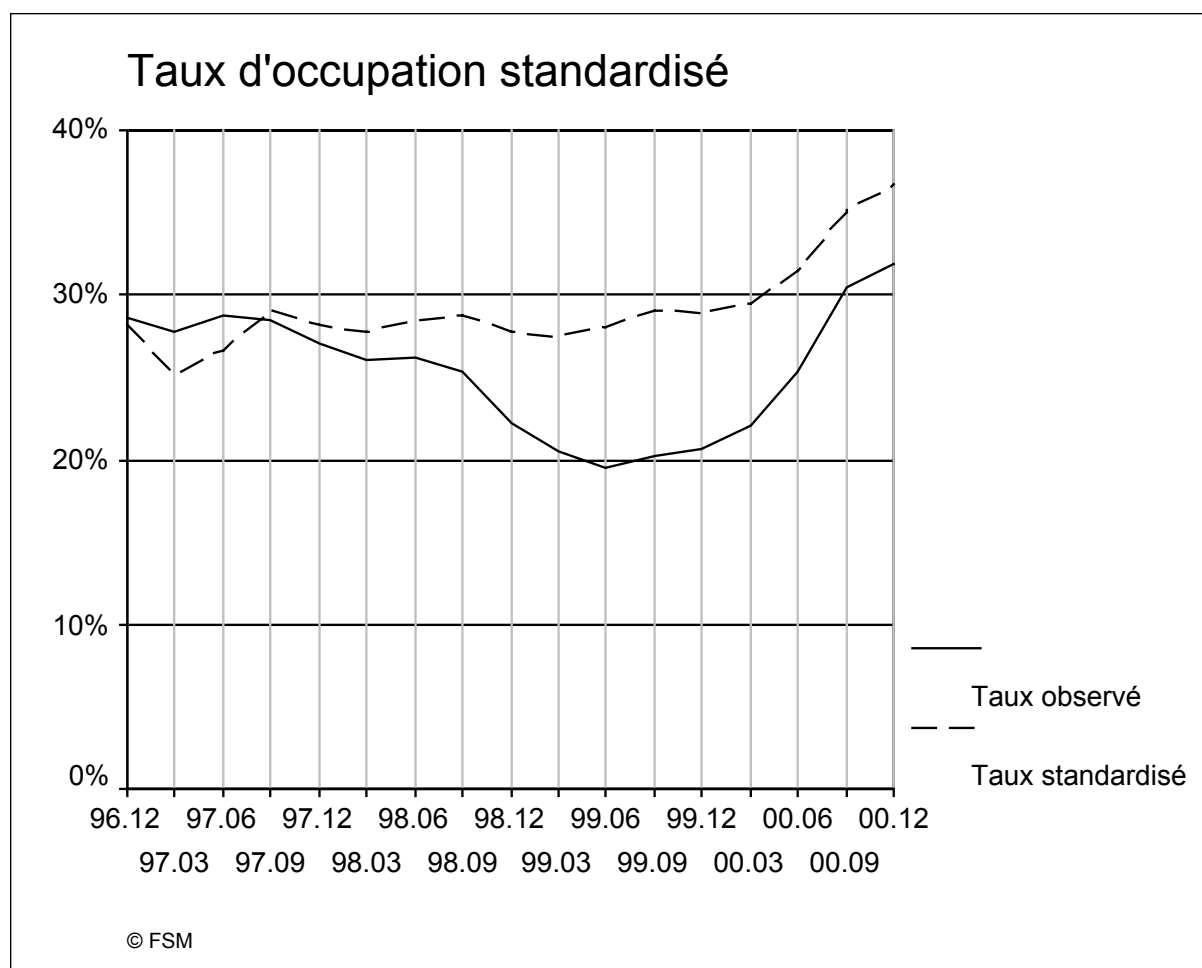


Graphique 5: Demandeurs d'asile occupés

Le nombre de demandeurs d'asile occupés se révèle remarquablement stable entre 1996 et 2000 (entre 16'947 et 14'442) alors que le nombre total de demandeurs d'asile varie considérablement, principalement de septembre 1998 à décembre 2000 (entre 71'989 et 113'613). On ne note pas d'effet saisonnier sensible : les effectifs de demandeurs d'asile occupés en mars ont tout au plus légèrement tendance à être inférieurs à ceux de juin et septembre.

Le taux d'occupation diminue de manière régulière de juin 1997 à juin 1999 (de 28.8% à 19.6%), puis augmente pour atteindre son plus haut niveau en décembre 2000 (31.9%)¹⁹.

¹⁹ Les taux observés durant l'ensemble de la période s'avèrent nettement inférieurs au taux d'occupation de 41% mesuré au 31 août 1995 dans le cadre de la première étude menée sur l'intégration des requérants d'asile sur le marché du travail (Piguet & Mistelli, 1996, p. 12). Deux hypothèses peuvent être formulées pour expliquer cette différence. Selon la première, le taux d'occupation a effectivement chuté de manière importante en raison, par exemple, d'une transformation dans la structure de la population des demandeurs d'asile ou de la demande de travail. Selon la seconde, la diminution apparente du taux d'occupation s'explique par des biais dans les données utilisées lors de l'étude de 1996. Lors de cette dernière, il avait en effet été nécessaire d'exclure de l'analyse 10'832 personnes pour lesquelles l'information sur l'activité économique était manquante sur un total de 72'949. Il semble probable que ces personnes étaient dans une large majorité non oc-



Graphique 6: Taux d'occupation des demandeurs d'asile

Le calcul d'un taux standardisé permet de contrôler l'effet de la structure de la population des demandeurs d'asile sur les taux d'occupation. Le taux standardisé représente le taux d'occupation qui *serait observé* si les caractéristiques des demandeurs d'asile ne s'étaient pas modifiées depuis début 1997 (population de référence)²⁰. La stabilité du taux standardisé de décembre 96 à décembre 99 permet de conclure que la diminution des taux d'occupation observée entre 1996 et 1999 est attribuable dans une large mesure à une modification dans la structure de la population de demandeurs d'asile. L'afflux de nouvelles demandes d'asile a, en particulier, conduit à une crois-

cupées car en Suisse depuis peu de temps. C'est en effet cette dernière caractéristique qui expliquait la mauvaise qualité des données à leur sujet. La non-prise en compte de ces personnes au dénominateur du taux d'occupation a engendré sa surévaluation. Cette seconde hypothèse nous semble expliquer la plus grande partie de la différence entre le taux d'occupation d'août 1995 et de décembre 1996.

²⁰ Il a été procédé à une quadruple standardisation tenant compte du sexe (2 modalités), de l'âge (2 modalités), du temps de séjour (3 modalités) et de la nationalité (2 modalités). Il n'a pas été effectué de standardisation en fonction du canton en raison de la stabilité de la répartition des demandeurs d'asile en Suisse. Le taux standardisé est calculé en pondérant le taux effectif observé dans chaque sous-groupe de la population (p.ex. femmes d'âge xx, séjour xx et nationalité xx) par le poids de ce groupe dans la population d'ensemble à la date de référence (ici mars 97).

sance de la proportion de courts séjours et par conséquent une diminution des taux d'occupation.

L'accroissement des taux d'occupation observé plus récemment n'est par contre pas le résultat d'une modification dans la structure de la population de demandeurs d'asile. Cette évolution reflète deux phénomènes : une légère augmentation de la demande de travail depuis mars 2000 (Graphique 5) et surtout une diminution de la population totale de demandeurs d'asile qui touche plus fortement les personnes sans occupation et conduit à un accroissement des taux d'occupation.

Types d'activité

La répartition des demandeurs d'asile occupés entre les professions révèle une nette prédominance de la restauration (6'268 : 40.8%), des « autres professions de l'hôtellerie-restauration et de l'économie domestique » (1'177 : 7.7%), du nettoyage et de l'hygiène (1'154 : 7.5%) et enfin des professions de « manœuvres » (817 : 5.3%). Les autres professions représentent 11% des demandeurs d'asile occupés en décembre 2000 (1'690) (cf. Annexe : Tableau 55 et Tableau 56). De cette répartition par professions, nous déduisons une répartition par branches (cf. p. 13).

Une mesure systématique du poids des demandeurs d'asile au sein de la population occupée totale de chaque branche (y compris les personnes occupées de nationalité suisse) n'est pas possible en raison des classifications différentes utilisées par le Registre central des étrangers et par les statistiques de l'emploi de l'OFS. Une estimation générale peut cependant être faite pour les principales activités exercées par les demandeurs d'asile :

- dans l'hôtellerie et la restauration, on comptait, en décembre 2000, 7'881 demandeurs d'asile occupés, soit 6.7 % des 118'000 personnes occupées²¹.
- dans l'industrie et le bâtiment, on comptait 1'703 demandeurs d'asile occupés, soit 0.2 % des 959'000 personnes occupées.
- dans l'agriculture, on comptait 233 demandeurs d'asile occupés, soit 0.2 % des 181'000 personnes occupées

L'hôtellerie et la restauration sont donc les seules branches où les demandeurs d'asile jouent véritablement un rôle économique quantitativement important en Suisse.

Comparaison du poids des différents groupes de main-d'œuvre

Une comparaison plus systématique peut être effectuée entre les demandeurs d'asile et le reste de la population étrangère occupée selon son statut de séjour

²¹ Source : Enquête sur la population active 2000 - OFS

(Tableau 12 et Tableau 13²²). Le premier tableau présente la situation en décembre 2000 et le deuxième en septembre 2000. Ce dernier permet de prendre en compte les fluctuations du nombre de saisonniers entre les deux périodes²³. Les quatre premières colonnes des tableaux présentent les effectifs absolus dans les différentes branches tandis que les trois dernières donnent la mesure du rôle joué par les demandeurs d'asile par rapport aux autres catégories de main-d'œuvre étrangère.

Tableau 12 : Demandeurs d'asile par rapport à la main-d'œuvre étrangère (00.12)

	AUPER		RCE				
	demandeurs d'asile (DA)	annuels et établis*	saisonniers*	frontaliers*	% DA-annuels et établis	% DA-saisonniers	% DA-frontaliers
Agriculture	233	11'439	705	1'452	2.04	33.05	16.05
Industrie et bâtiment	1703	188'524	1'572	52'284	0.90	108.33	3.26
Technique	72	40'222	88	16'184	0.18	81.82	0.44
Commerce et bureau	841	146'612	612	32'254	0.57	137.42	2.61
Transport	238	27'963	103	6'409	0.85	231.07	3.71
Hôtellerie et restauration	7'881	91'003	8'847	13'350	8.66	89.08	59.03
Nettoyage et hygiène	1154	47'766	118	3'969	2.42	977.97	29.08
Droit, ordre et sécurité	15	2'488	13	278	0.60	115.38	5.40
Soins médicaux	215	36'074	37	8'768	0.60	581.08	2.45
Science et art	28	23'362	61	4'637	0.12	45.90	0.60
Enseignement et assistance	43	15'652	140	2'740	0.27	30.71	1.57
Autre	2'955	86'170	263	13'630	3.43	1'123.57	21.68
Total	15'378	717'275	12'559	155'955	2.14	122.45	9.86

*Source: Registre central des étrangers, Office fédéral des étrangers, décembre 2000

En comparaison de la main-d'œuvre étrangère résidante permanente, les demandeurs d'asile n'ont un certain poids que dans l'agriculture, l'hôtellerie et la restauration et le nettoyage. Au total, ils ne représentent que 2% environ de la main-d'œuvre étrangère. Ce constat est valable en septembre comme en décembre.

En décembre 2000, les demandeurs d'asile occupés étaient plus nombreux que les saisonniers dans la plupart des branches, à l'exception de l'agriculture et de quelques branches marginales pour les saisonniers. En septembre par contre, les saisonniers étaient considérablement plus nombreux. Dans les deux premières branches ayant fortement recours aux saisonniers, agriculture et bâtiment, on relève que le poids des de-

²² Les chiffres présentés dans ces tableaux portent sur les personnes faisant partie de la classe d'âge potentiellement active.

²³ On notera que les données du Registre central des étrangers ne sont pas mises à jour systématiquement à chaque changement de situation professionnelle d'un étranger. Cette comparaison a donc une valeur indicative.

mandeurs d'asile est comparativement modeste. Dans l'hôtellerie et la restauration par contre, le poids des demandeurs d'asile est élevé. A l'échelle de l'ensemble de l'année, on peut affirmer que les demandeurs d'asile ont à l'heure actuelle presque autant d'importance pour cette branche que les saisonniers. Un constat similaire peut être fait pour les frontaliers.

La stabilité des effectifs de demandeurs d'asile occupés entre septembre et décembre dans les trois branches principales de recrutement saisonnier (agriculture, bâtiment, hôtellerie-restauration) montre qu'il n'existe pas de phénomène de substitution directe entre les deux types de statuts : les entreprises n'engagent pas de demandeurs d'asile supplémentaire en décembre pour compenser le faible effectif des saisonniers. Un effet saisonnier semble par contre se manifester dans l'agriculture où l'effectif des demandeurs d'asile occupés en septembre est d'un tiers supérieur au mois de décembre.

Tableau 13 : Demandeurs d'asile par rapport à la main-d'œuvre étrangère (00.09-00.08)

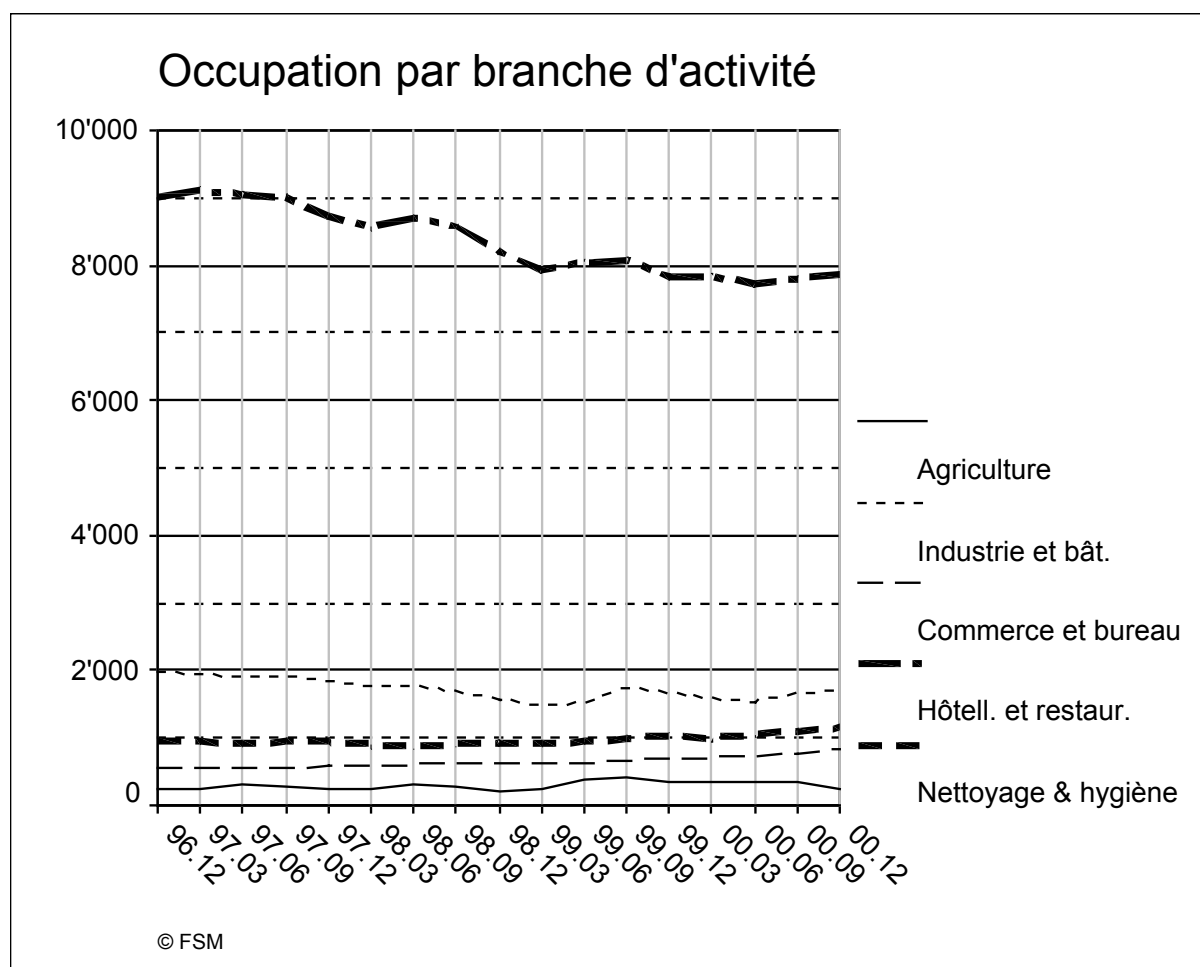
	AUPER 00.09		RCE 00.08			% DA-annuels et établis	% DA-saisonniers	% DA-frontaliers
	demandeurs d'asile (DA)	annuels et établis*	saisonniers*	frontaliers*				
Agriculture	335	11'663	4'876	1'421	2.87	6.87	23.57	
Industrie et bâtiment	1'660	189'279	9'103	51'404	0.88	18.24	3.23	
Technique	70	39'869	446	15'831	0.18	15.70	0.44	
Commerce et bureau	770	144'137	794	30873	0.53	96.98	2.49	
Transport	219	27'833	192	6'232	0.79	114.06	3.51	
Hôtellerie et restauration	7'810	91'749	14'479	13'267	8.51	53.94	58.87	
Nettoyage et hygiène	1'102	47'820	180	3'917	2.30	612.22	28.13	
Droit, ordre et sécurité	11	2'451	69	269	0.45	15.94	4.09	
Soins médicaux	221	35'558	31	8'411	0.62	712.90	2.63	
Science et art	26	22'823	195	4'470	0.11	13.33	0.58	
Enseignement et assistance	50	15'391	79	2'607	0.32	63.29	1.92	
Autre	3'054	84'236	555	13'524	3.63	550.27	22.58	
Total	15'328	712'809	30'999	152'226	2.15	49.45	10.07	

*Source: Registre central des étrangers, Office fédéral des étrangers, août 2000

Evolution de l'occupation par type d'activité

L'évolution des effectifs de demandeurs d'asile occupés dans chaque type d'activité varie peu au cours de la période étudiée (Graphique 7 et Annexe: p. 112, Tableau 56). L'hôtellerie-restauration reste de loin l'activité principale avec 8361 personnes occupées en moyenne (autres professions : 2465, industrie et bâtiment : 1725, nettoyage et hygiène : 971). C'est cependant la seule activité qui connaît un fléchisse-

ment marqué du nombre absolu de demandeurs d'asile employés. Le nombre de personnes occupées dans l'hôtellerie-restauration diminue en effet régulièrement de mars 1997 à juin 2000, passant de 9'108 à 7'734. L'industrie et le bâtiment voient leurs effectifs de demandeurs d'asile d'abord diminuer entre 1996 et 1998, puis varier selon la saison avec des pointes en septembre. On peut noter que le nombre de demandeurs d'asile occupés dans le nettoyage et l'hygiène d'une part et dans le commerce et bureau d'autre part augmente de juin 1999 à décembre 2000 (passant respectivement de 939 à 1154 et de 635 à 841). Cette dernière évolution illustre une modeste tendance à la diversification de l'emploi des demandeurs d'asile.



Graphique 7: Occupation par branche d'activité

Positions dans la profession

Les demandeurs d'asile occupent clairement les segments les plus bas de la hiérarchie professionnelle : « travailleurs non qualifiés » ou « employés subalternes » (Tableau 14). Seules quelques rares personnes occupent des positions élevées ou qualifiées (5 employés de direction, 9 employés supérieurs, 172 travailleurs qualifiés) ou exercent des activités indépendantes. On peut relever que 308 jeunes demandeurs d'asile sont

parvenus à obtenir une place d'apprentissage. La position professionnelle des demandeurs d'asile a très peu évolué entre 1996 et 2000 (Annexe: p. 115, Tableau 59).

Tableau 14: Demandeurs d'asile par position dans la profession (00.12)

	n	%
Sans information	485	3.15
Indépendant	6	.04
Directeur	5	.03
Employé supérieur	9	.06
Employé subalterne	1221	7.92
Travailleur qualifié	172	1.12
Travailleur non qualifié	13152	85.32
Travailleur à domicile	8	.05
Apprenti	308	2.00
Stagiaire	49	.32
Total	15415	100.00

Les employeurs des demandeurs d'asile

Tableau 15: Entreprises par nombre de demandeurs d'asile occupés

	Entreprise par nombre de demandeurs d'asile employés										maximum	Total
	1	2	3-10	11-25	> 25							
	%	%	%	%	%							
96.12	6020	67.5	1466	16.4	1310	14.7	102	1.1	17	.2	98	8915
97.03	5991	68.0	1430	16.2	1281	14.5	94	1.1	16	.2	89	8812
97.06	5943	68.0	1407	16.1	1277	14.6	96	1.1	17	.2	82	8740
97.09	5892	67.7	1404	16.1	1289	14.8	96	1.1	17	.2	78	8698
97.12	5817	68.5	1376	16.2	1198	14.1	92	1.1	14	.2	75	8497
98.03	5789	68.6	1396	16.5	1156	13.7	85	1.0	15	.2	67	8441
98.06	5745	68.0	1430	16.9	1174	13.9	84	1.0	16	.2	69	8449
98.09	5745	68.7	1358	16.2	1171	14.0	74	.9	20	.2	85	8368
98.12	5639	69.3	1302	16.0	1102	13.5	78	1.0	18	.2	111	8139
99.03	5592	70.0	1251	15.7	1052	13.2	77	1.0	18	.2	76	7990
99.06	5737	69.6	1310	15.9	1091	13.2	83	1.0	19	.2	84	8240
99.09	5906	69.7	1334	15.8	1115	13.2	91	1.1	22	.3	94	8468
99.12	5759	69.9	1323	16.1	1060	12.9	78	.9	22	.3	88	8242
00.03	5756	70.3	1290	15.7	1039	12.7	91	1.1	16	.2	69	8192
00.06	5763	70.4	1259	15.4	1054	12.9	86	1.1	20	.2	71	8182
00.09	5880	70.5	1296	15.5	1054	12.6	91	1.1	22	.3	90	8343
00.12	5876	70.6	1248	15.0	1088	13.1	84	1.0	28	.3	94	8324

Nous avons vu que les demandeurs d'asile remplissaient principalement des fonctions subalternes dans des branches bien spécifiques de l'économie. On peut se demander si les entreprises qui emploient cette main-d'œuvre ont recours à elle de manière marginale ou à une large échelle²⁴. On peut par ailleurs se demander combien d'entreprises ou d'indépendants ont recours à cette main-d'œuvre en Suisse. Le Tableau 15 permet d'observer l'effectif de demandeurs d'asile employés dans chaque entreprise. En décembre 2000, 8234 entreprises ont recours aux demandeurs d'asile.

Sur l'ensemble de la période, les entreprises employant 1 demandeur d'asile sont majoritaires avec une moyenne de 69.1% du total des occupés. Suivent ensuite celles qui emploient 2 demandeurs d'asile (16%), puis 3-10 employés (13.6%) et enfin 1% pour 11 à 25 employés et 0.2% pour plus de 25. Il est encore à noter qu'une entreprise a occupé jusqu'à 111 demandeurs d'asile en décembre 1998. En conclusion, les demandeurs d'asile sont le plus souvent les seuls de leur statut au sein des entreprises où ils travaillent. Ceci incite à penser qu'ils occupent des fonctions d'appoint au bas de l'échelle de qualification (casserolier de restaurant par exemple) et que l'éventail des fonctions qui leur est proposé est restreint. Dans le même temps, on constate que certaines entreprises ont trouvé chez les demandeurs d'asile une source importante de main-d'œuvre. Au cours de la période de 1996 à 2000 (17 trimestres), 15 entreprises ont figuré successivement parmi les 5 plus grands employeurs de demandeur d'asile. L'une d'entre elles a tenu ce rang continuellement durant les 17 trimestres, une autre pendant 16 trimestres.

Les données qui nous ont été fournies ne permettent pas de caractériser plus avant ces « grands employeurs ». Il nous est cependant possible d'étudier le degré d'homogénéité nationale des demandeurs d'asile employés. Les trois tableaux qui suivent montrent que les grands employeurs semblent privilégier une certaine uniformité dans les origines (Tableau 16, Tableau 17 et Tableau 18)²⁵. Le premier employeur, actif dans le domaine du nettoyage, a ainsi principalement recours à des Somaliens tandis que les deux autres privilégient les Sri Lankais. Dans l'étude menée en 1997, nous avons présenté les différents arguments avancés par les employeurs en faveur et en défaveur de l'homogénéité des origines (Piguet et Misteli 1996).

²⁴ Rappelons que nous ne disposons pas dans AUPER d'information sur la taille des entreprises.

²⁵ Chiffres au 31.12.2000

Tableau 16: Origines des demandeurs d'asile occupés par l'employeur 1

	n	%
Somalie	43	45.7
Sri Lanka	20	21.3
Angola	14	14.9
Ex-Yougoslavie	7	7.4
Ethiopie + Erythrée	3	3.2
Turquie	2	2.1
Irak	2	2.1
Reste Afrique	2	2.1
R. d. Congo	1	1.1
Total	94	100.0

Tableau 17: Origines des demandeurs d'asile occupés par l'employeur 2

	n	%
Sri Lanka	53	80.3
Ethiopie + Erythrée	5	7.6
Somalie	4	6.1
Ex-Yougoslavie	3	4.5
Afghanistan	1	1.5
Total	66	100.0

Tableau 18: Origines des demandeurs d'asile occupés par l'employeur 3

	n	%
Sri Lanka	49	84.5
Ex-Yougoslavie	6	10.3
Somalie	1	1.7
Afghanistan	1	1.7
Ethiopie + Erythrée	1	1.7
Total	58	100.0

Synthèse

Ce chapitre avait pour principal objectif de répondre à la question du rôle joué par les demandeurs d'asile dans l'économie suisse depuis 1996. Les conclusions diffèrent peu de celles de notre étude de 1996-97 : Les demandeurs d'asile ont continué à jouer un rôle modeste mais bien réel comme main-d'œuvre d'appoint, au plus bas niveau de l'échelle des qualifications et principalement dans l'hôtellerie et la restauration.

De manière générale, l'effectif des demandeurs d'asile occupés et le nombre d'entreprises ayant recours à cette main-d'œuvre sont restés remarquablement stables.

On peut en conclure qu'un socle de demande de main-d'œuvre de l'ordre de 15 à 17'000 postes de travail existe sur ce segment du marché du travail suisse²⁶. Récemment, il semble qu'un certain accroissement de la demande se soit manifesté. Il s'est cependant produit simultanément avec une diminution importante de l'effectif des demandeurs d'asile et a, par conséquent, conduit surtout à un accroissement des taux d'occupation tandis que l'effectif absolu des demandeurs d'asile occupés ne s'accroissait que de manière limitée.

Qu'advierait-il dans le cas, fort hypothétique, où la population de demandeurs d'asile se réduirait massivement ou si une interdiction de travail était prononcée à l'encontre de cette population ? A l'évidence les conséquences pour le marché du travail helvétique resteraient marginales. Certaines entreprises seraient cependant plus fortement touchées et quelques-unes auraient sans doute de grandes difficultés à retrouver une main-d'œuvre comparable dans d'autres groupes de la population.

²⁶ Une extension intéressante de la recherche pourrait se baser sur ce constat pour formuler l'hypothèse d'un phénomène de « queue » sur le marché du travail. Selon cette hypothèse, les personnes présentant, en termes relatifs, les caractéristiques les plus favorables trouvent un emploi quelles que soient, dans l'absolu, ces caractéristiques. Selon la théorie du « *Queuing model of unemployment* » : “*Limits on overall demand or problems inherent in capitalist labor markets are what prevent employers from offering enough jobs for all workers who are willing to hold them. This job shortage produces a queue of job seekers for each job vacancy. Unemployed workers in the queue are identified by a variety of characteristics, such as their job skills, educational attainment, race, ethnicity, and gender, characteristics that employers use to distinguish among more and less desirable job candidates. Workers with the most desirable traits are the first to be hired and are the most likely to hold on to their jobs in a downturn; workers with the least desirable traits are the last to be hired and the first to be let go when employers are forced to scale back their operations.*” (Burtless 1999). Une analyse satisfaisante de ces phénomènes devrait prendre en considération les autres catégories de personnes susceptibles d'occuper les mêmes emplois que les demandeurs d'asile. Dans la perspective de l'hypothèse de « *queuing* » en effet, les demandeurs d'asile se trouvent concurrencés par les réfugiés statutaires ou les personnes bénéficiant d'un permis humanitaire. L'absence de lien entre les données AUPER et les données du RCE empêche pour l'instant une telle analyse.

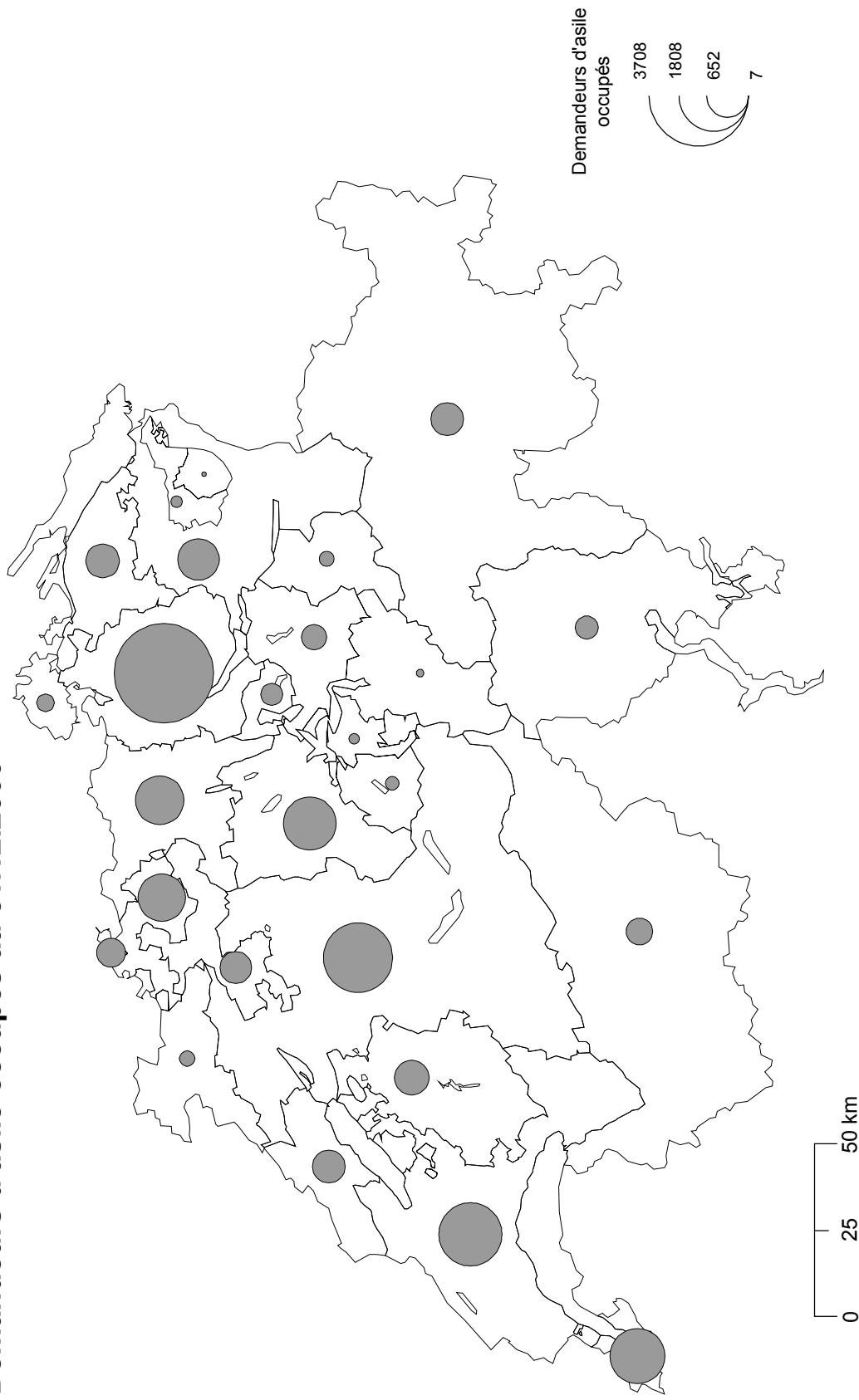
Les facteurs déterminant l'insertion sur le marché du travail

Ce chapitre vise à mettre en évidence les principaux facteurs qui facilitent ou freinent l'insertion des demandeurs d'asile sur le marché du travail. Après une présentation des différences observées dans les taux d'occupation selon une série de facteurs, on effectuera une analyse multivariée afin de mettre en évidence l'effet de chaque facteur « toutes choses égales par ailleurs ». On peut rappeler que dans la suite de ce chapitre, lorsqu'on parlera de demandeurs d'asile occupés, ce sera en considérant seulement ceux qui font partie de la classe d'âge potentiellement active soit 15'378 personnes en décembre 2000.

Le lieu de domicile

La répartition des demandeurs d'asile entre les cantons suisses correspond de manière précise à celle de la population résidante dans son ensemble et présente une grande stabilité dans le temps (Annexe: Tableau 60 et Tableau 61). L'effectif des demandeurs d'asile exerçant un emploi s'en écarte par contre en raison de taux d'occupation variables. Au 31.12.00, c'est à Zurich, à Berne et dans le canton de Vaud que les effectifs absolus des demandeurs d'asile occupés sont les plus élevés (Carte 1, Tableau 19).

Demandeurs d'asile occupés au 31.12.2000

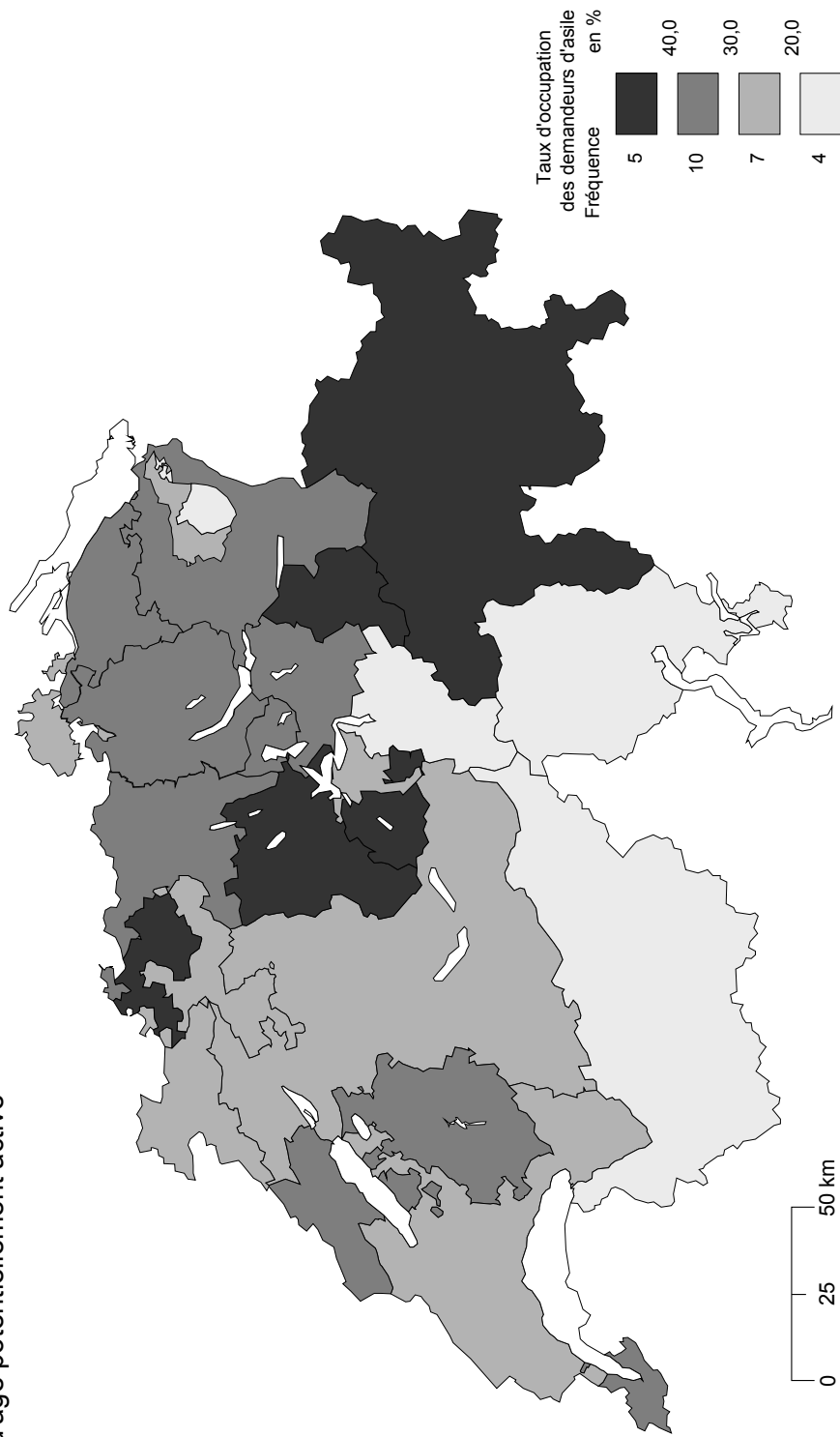


Réalisé avec Philcarto par P.-Y. Jeanneret et P. Rérat - Institut de géographie, Université de Neuchâtel

Carte 1 - Demandeurs d'asile occupés

Taux d'occupation des demandeurs d'asile au 31.12.2000

Proportion de demandeurs d'asile occupés parmi les demandeurs d'asile de la classe d'âge potentiellement active



Réalisé avec Philcarto par P.-Y. Jeanneret et P. Rérat - Institut de géographie, Université de Neuchâtel

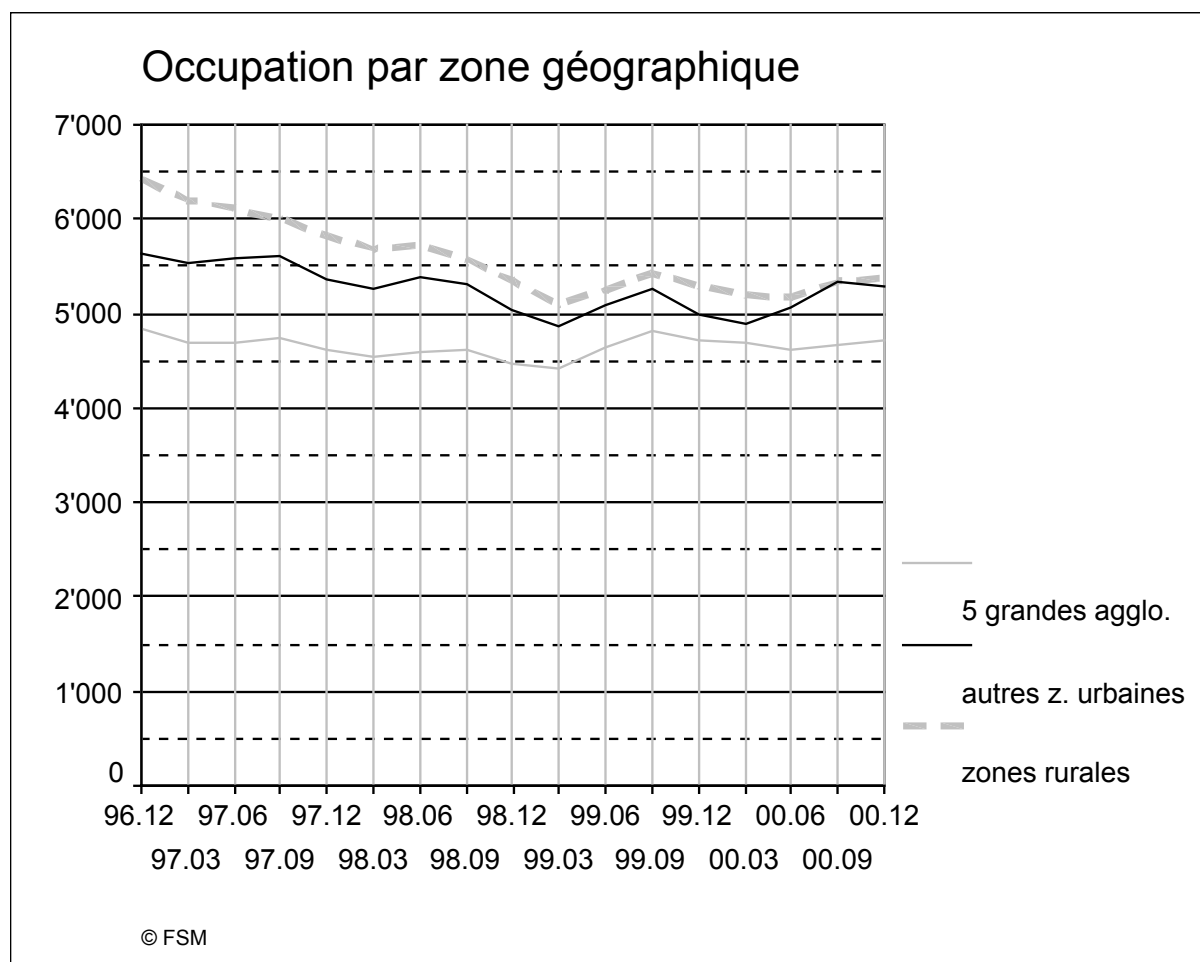
Carte 2 - Demandeurs d'asile occupés

Tableau 19: Occupation des demandeurs d'asile par canton (00.12)

		Occupation 0012				Total	
		Non occupés		Occupés			
		Count	%	Count	%	Count	%
Canton domicile	BL	1071	55.8	848	44.2	1919	100.0
	GR	522	56.3	406	43.8	928	100.0
	LU	1389	56.7	1060	43.3	2449	100.0
	OW	90	57.3	67	42.7	157	100.0
	GL	115	57.5	85	42.5	200	100.0
	ZH	5891	61.4	3708	38.6	9599	100.0
	TG	688	61.5	431	38.5	1119	100.0
	BS	519	62.5	311	37.5	830	100.0
	SZ	437	65.0	235	35.0	672	100.0
	ZG	364	66.8	181	33.2	545	100.0
	SG	1459	69.1	652	30.9	2111	100.0
	GE	2551	69.2	1137	30.8	3688	100.0
	AG	2051	69.6	894	30.4	2945	100.0
	NE	933	69.7	406	30.3	1339	100.0
	FR	1046	69.8	453	30.2	1499	100.0
	NW	105	71.4	42	28.6	147	100.0
	BE	4705	72.2	1808	27.8	6513	100.0
	JU	247	73.3	90	26.7	337	100.0
	SO	1065	73.9	377	26.1	1442	100.0
	AR	140	74.1	49	25.9	189	100.0
	SH	336	74.2	117	25.8	453	100.0
	VD	4630	75.4	1509	24.6	6139	100.0
	AI	31	81.6	7	18.4	38	100.0
	VS	1255	82.6	264	17.4	1519	100.0
	Inconnu	99	83.9	19	16.1	118	100.0
	UR	123	84.8	22	15.2	145	100.0
	TI	1234	86.1	200	13.9	1434	100.0
Total		33096	68.3	15378	31.7	48474	100.0

Lors de l'étude menée en 1996-97, deux facteurs explicatifs avaient été avancés pour faire comprendre les différences intercantionales de taux d'occupation: la situation conjoncturelle et le degré de restrictivité dans l'octroi d'autorisations. Les résultats actualisés s'avèrent proches de ceux obtenus alors. Proportionnellement à leurs effectifs, les demandeurs d'asile sont les plus nombreux à travailler dans le canton de Bâle-Campagne (44%) (Carte 2). Les cantons des Grisons, de Lucerne, d'Obwald, de Glaris, de Zurich, de Thurgovie de Bâle-Ville, de Schwyz et de Zoug comptent une proportion de demandeurs d'asile occupés supérieure à la moyenne suisse de 31.7%. Le Tessin, Uri et le Valais connaissent les plus faibles taux d'occupation (14%).

Les taux d'occupation des demandeurs d'asile par canton varient peu entre 1996 et 1998 (Annexe: Tableau 62, Tableau 63, Tableau 64 et Tableau 65). En 1999, la plupart des cantons voient leurs taux baisser pour remonter ensuite en 2000 au niveau des taux de 1996 ou atteindre parfois un maximum (en décembre 2000 : BL : 44.2%, GR : 43.8%, GL : 42.5%, TG : 38.5%). Bâle-Ville a le taux moyen le plus haut (36%) et Uri et le Valais les taux moyens les plus bas (respectivement 4% et 7.8%) pour l'ensemble de la période.

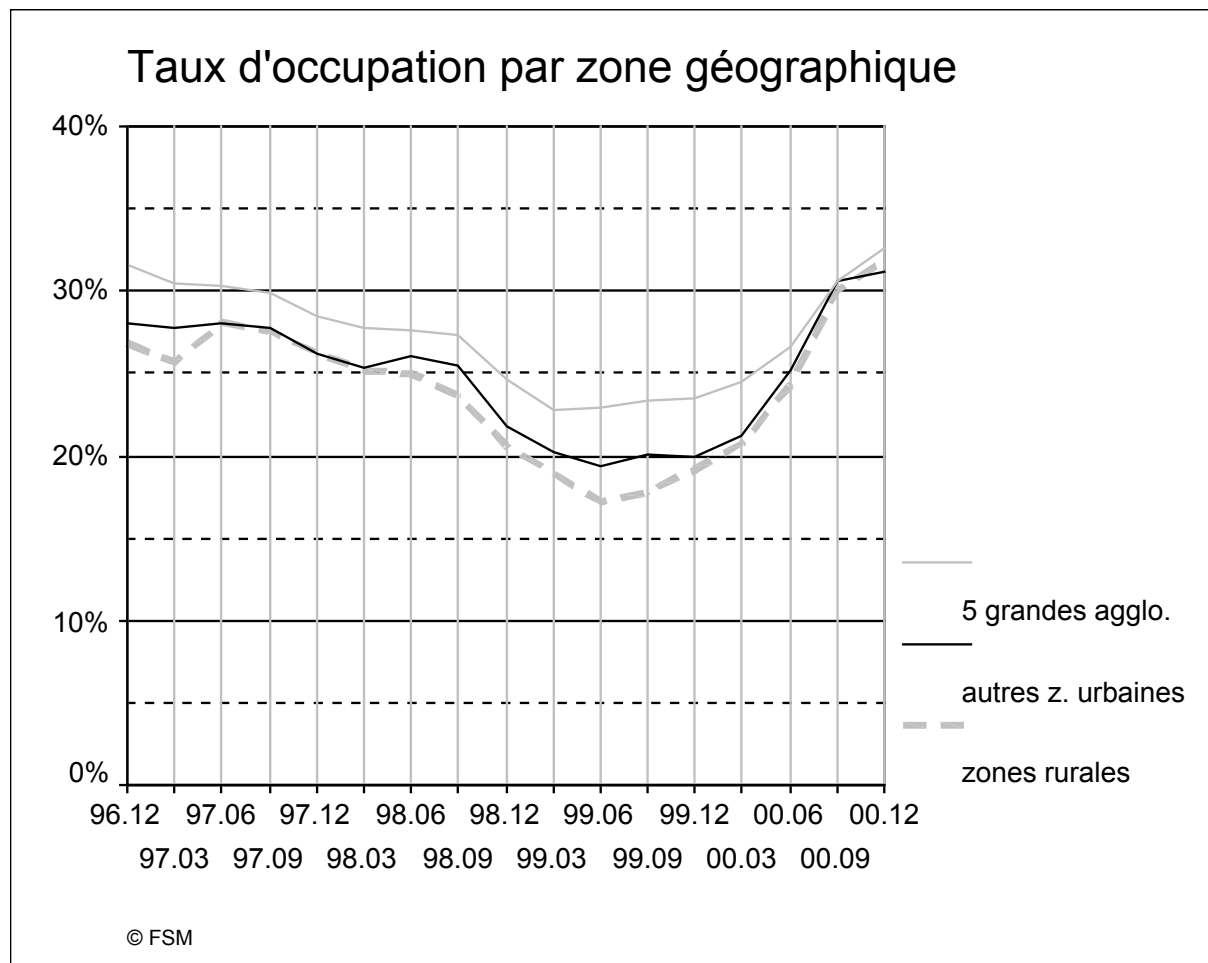


Graphique 8: Occupation par zone géographique

La distinction de l'espace suisse en fonction des zones géographiques²⁷ (5 grandes agglomérations, autres zones urbaines, zones rurales) met, elle aussi, en évidence une grande stabilité et une grande homogénéité de la répartition des demandeurs d'asile occupés (Graphique 8, Graphique 9 et Annexe: Tableau 66). Les taux d'occupation des demandeurs d'asile restent stables entre 1996 et juin 1998. A partir de cette date et jusqu'à fin 1999, ils diminuent. Les taux d'occupation augmentent à nouveau en 2000 et atteignent leur maximum en décembre (5 grandes agglomérations : 32.5%, autres zones urbaines : 31.1%, zones rurales : 31.8%). Les 5 agglomérations ont le taux

²⁷ Ce regroupement a été effectué en affectant chaque commune suisse à une zone déterminée selon la classification de l'Office fédéral de statistique.

d'occupation moyen le plus élevé, suivi par les autres zones urbaines, puis par les zones rurales (respectivement 27.3%, 25% et 24%). Les différences entre zones géographiques s'avèrent nettement moins prononcées qu'entre cantons. Cette situation s'explique aisément. Ce sont en effet les cantons qui sont compétents en matière d'autorisation de travail et adoptent une pratique plus ou moins libérale dans ce domaine. La mobilité géographique est par ailleurs possible entre les zones géographiques à l'intérieur d'un canton, alors qu'elle se trouve limitée entre les cantons. Un demandeur d'asile résidant dans une commune rurale sera recensé comme occupé même si son activité se déroule dans une commune urbaine voisine.



Graphique 9: Taux d'occupation par zone géographique

La nationalité

L'origine nationale est un facteur important de différenciation de l'insertion sur le marché du travail. Elle peut être considérée comme un indicateur de différences intergroupes en termes de capital humain, de capital social, de type de projet migratoire ou encore de discrimination par les employeurs. En chiffre absolu, les demandeurs d'asile du Sri Lanka étaient les plus nombreux sur le marché du travail en décembre

2000. Avec environ 7000 travailleurs, ce groupe national constitue près de la moitié des demandeurs d'asile occupés. Il est suivi par les ressortissants d'ex-Yougoslavie (3291 personnes occupées), d'Irak (726), de Somalie (717), d'Ethiopie et d'Erythrée (706) (Tableau 20).

Avec approximativement une personne occupée sur trois (63.7%), les Sri Lankais sont, de loin, les mieux insérés sur le marché du travail suisse. Ethiopiens et Erythréens, Angolais et Irakiens connaissent eux aussi des taux d'occupation supérieurs à la moyenne de 31.7%. A l'inverse, les ressortissants d'Albanie, d'Algérie, de Guinée, de Guinée-Bissau, de Libye, du Nigeria, de la Sierra Leone, d'Iran, du Liban, de Mongolie et d'ex-URSS semblent rencontrer de grosses difficultés sur le marché du travail. Ils sont moins de 1 sur 5 à travailler.

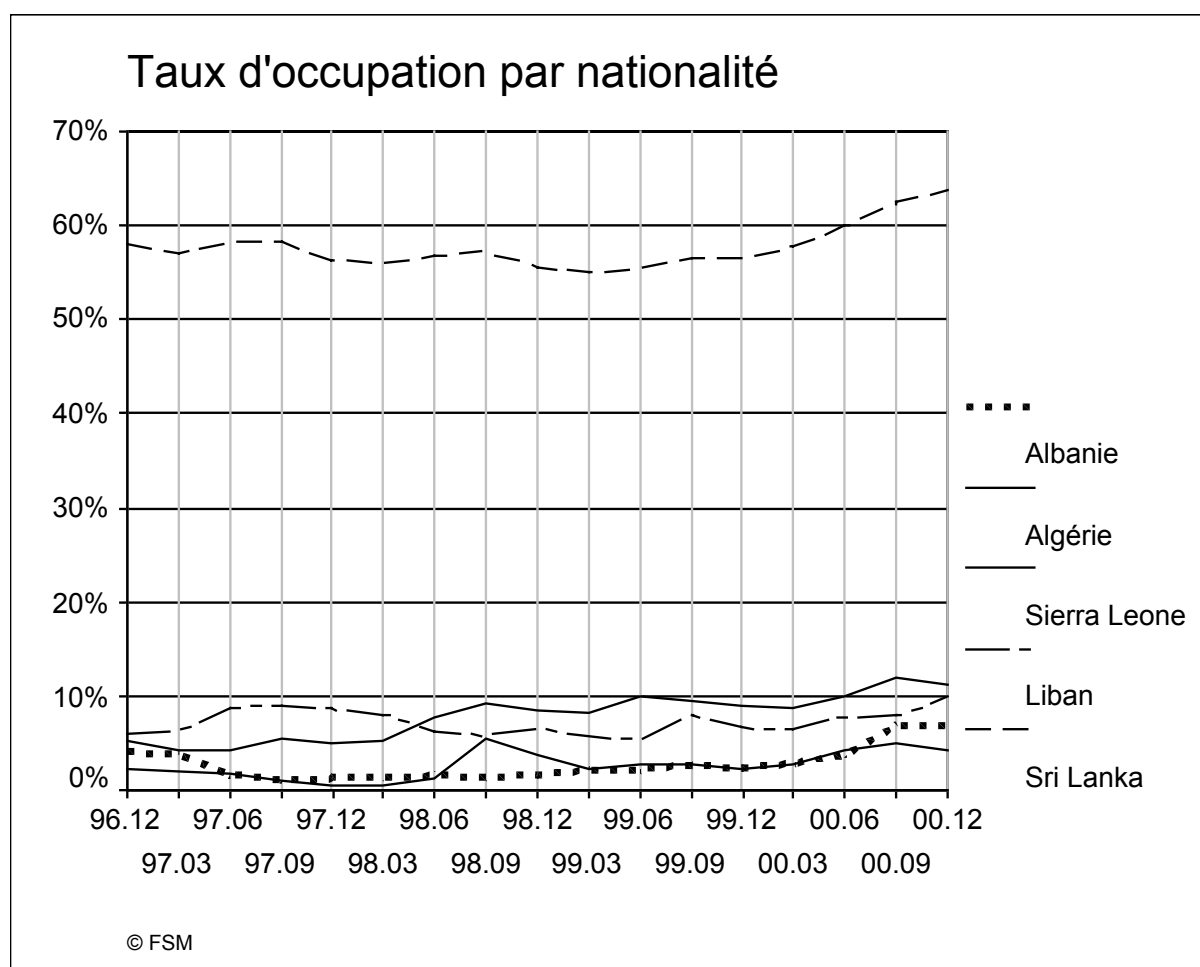
Tableau 20: Occupation des demandeurs d'asile par nationalité (00.12)

		Occupation 0012				Total	
		Non occupés		Occupés		Count	%
		Count	%	Count	%		
Regroupement nationalités	Sri Lanka	3937	36.3	6917	63.7	10854	100.0
	Ethiopie + Erythrée	933	56.9	706	43.1	1639	100.0
	Angola	1098	64.4	608	35.6	1706	100.0
	Reste Asie + Océanie	145	64.4	80	35.6	225	100.0
	Irak	1507	67.5	726	32.5	2233	100.0
	Rwanda	108	71.1	44	28.9	152	100.0
	Afghanistan	506	71.4	203	28.6	709	100.0
	Pakistan	340	71.9	133	28.1	473	100.0
	Reste Amérique du Sud	97	72.4	37	27.6	134	100.0
	Colombie	117	74.1	41	25.9	158	100.0
	Somalie	2080	74.4	717	25.6	2797	100.0
	Bangladesh	312	74.5	107	25.5	419	100.0
	Turquie	1824	75.3	597	24.7	2421	100.0
	R. d. Congo	903	76.1	283	23.9	1186	100.0
	Syrie	184	76.7	56	23.3	240	100.0
	Inde	205	77.4	60	22.6	265	100.0
	Ex-Yougoslavie	12500	79.2	3291	20.8	15791	100.0
	Roumanie	43	79.6	11	20.4	54	100.0
	Reste Afrique	833	82.3	179	17.7	1012	100.0
	Iran	692	83.8	134	16.2	826	100.0
	Autres Ex-pays de l'Est	110	84.6	20	15.4	130	100.0
	Nigéria	209	87.1	31	12.9	240	100.0
	nat. inconnue et apatrides	565	88.7	72	11.3	637	100.0
	Algérie	637	88.7	81	11.3	718	100.0
	Liban	137	90.1	15	9.9	152	100.0
	Ex-URSS	1125	90.9	112	9.1	1237	100.0
	Reste Af. du N. et M.O.	335	91.0	33	9.0	368	100.0
	Mongolie	154	91.1	15	8.9	169	100.0
	Albanie	300	93.2	22	6.8	322	100.0
	Libye	143	93.5	10	6.5	153	100.0
	Sierra Leone	507	95.8	22	4.2	529	100.0
	Guinée	402	96.6	14	3.4	416	100.0
Guinée-Bissau	101	99.0	1	1.0	102	100.0	
Pays Occident.	7	100.0	0	.0	7	100.0	
Total	33096	68.3	15378	31.7	48474	100.0	

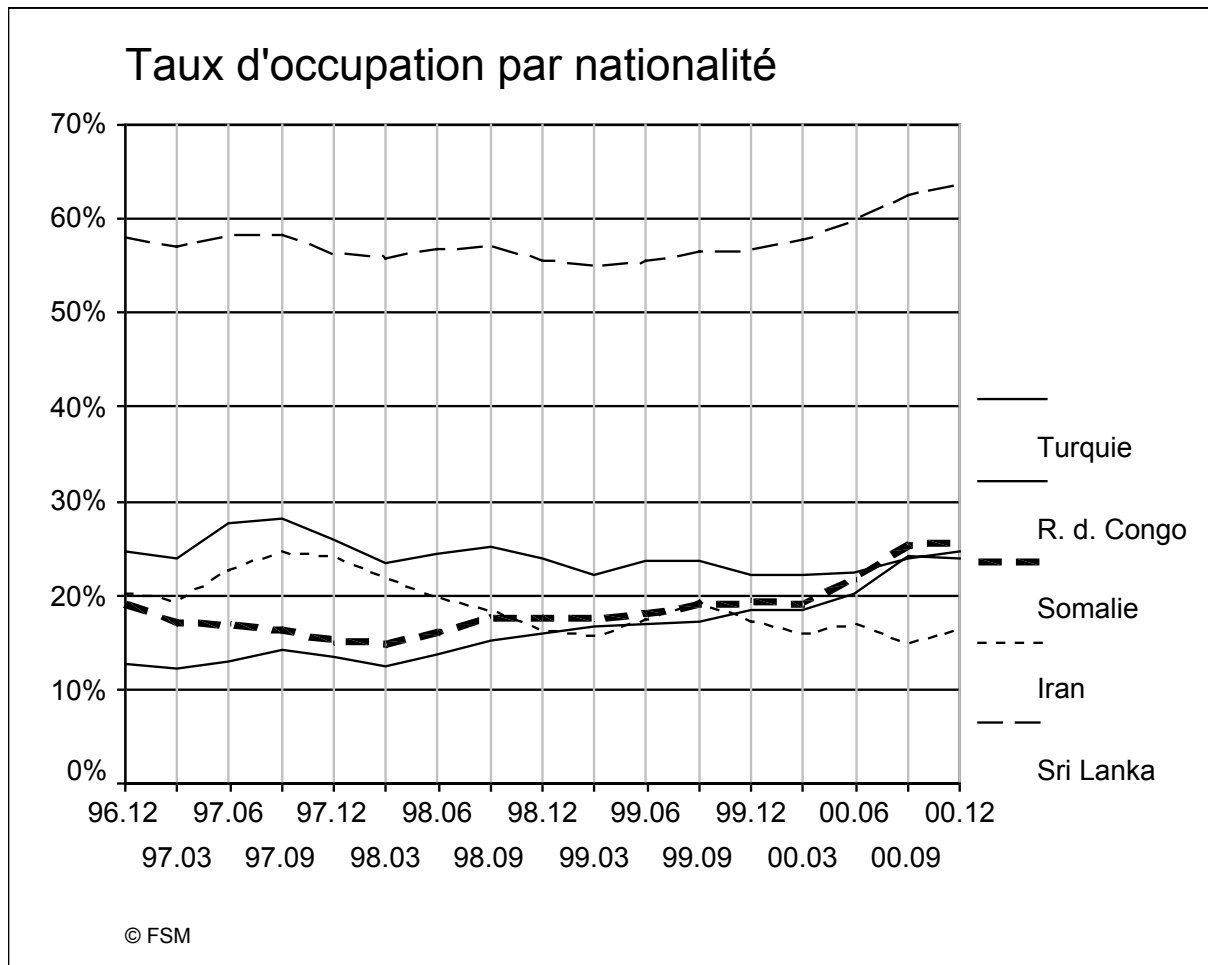
On relève peu d'évolution marquée des taux d'occupation des différents groupes nationaux au cours de la période (Graphique 10, Graphique 11 et Graphique 12, Annexe:

Tableau 67 à Tableau 72). Avec un taux moyen d'occupation de 57.7%, les demandeurs d'asile du Sri Lanka se révèlent être les plus occupés, loin devant les autres nationalités. Seuls les taux d'occupation irakiens et, dans une moindre mesure angolais et somaliens, manifestent des évolutions notables à la hausse depuis 1999. Les demandeurs d'asile de la Sierra Leone voient leur taux d'occupation tripler de juin à septembre 1998. Mais, les effectifs relativement faibles de personnes originaires de ce pays relativisent considérablement le sens de cette évolution.

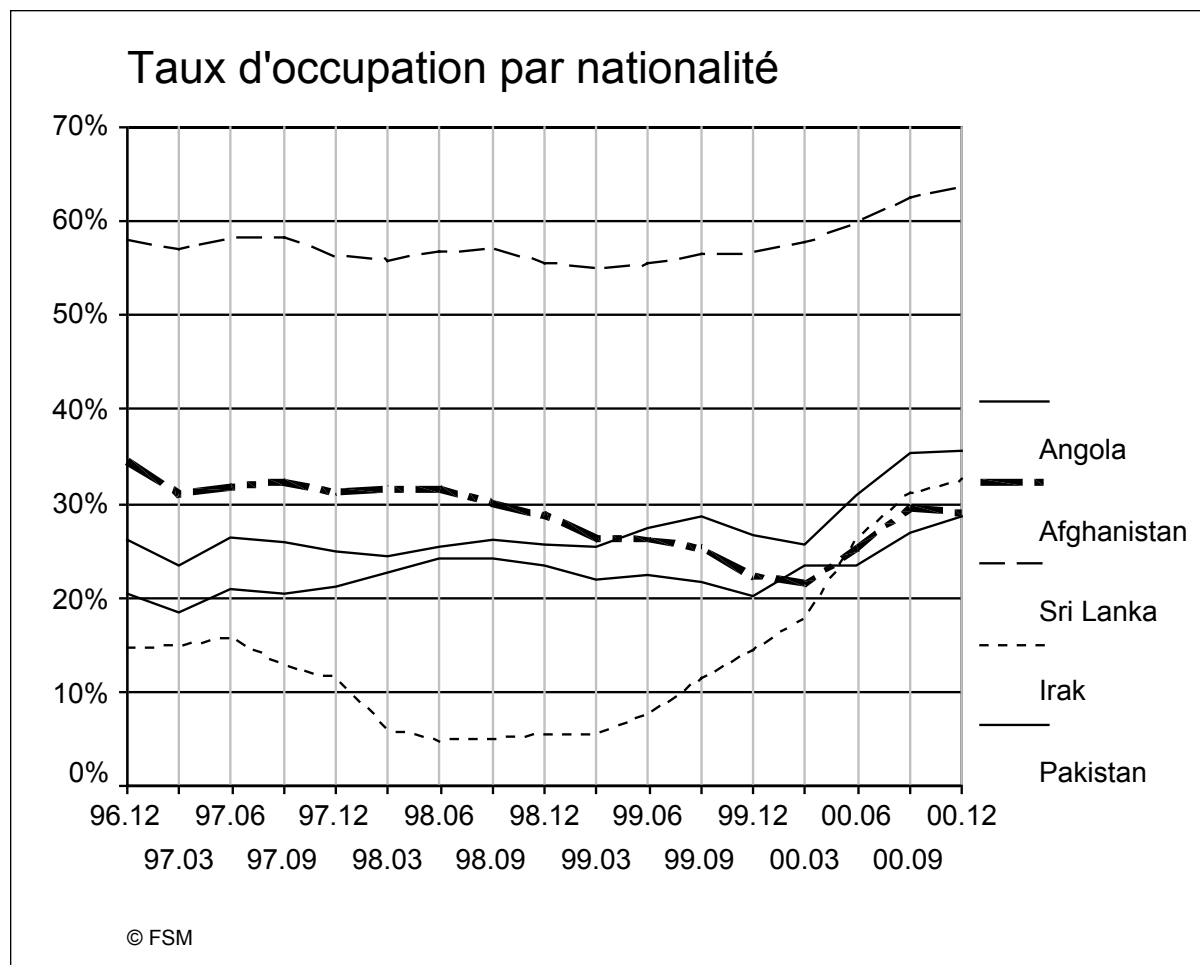
On note peu de fluctuations saisonnières dans les taux d'occupation observés pour les différentes nationalités. Tout au plus, peut-on relever en général des taux légèrement plus élevés en septembre pour certains groupes nationaux : le Sri-Lanka, la Turquie, l'Algérie et le Liban (Annexe: Graphique 20 à Graphique 23). Ce phénomène disparaît cependant dès fin 1999 dans le cas sri lankais. On peut noter à ce sujet que les données du mois d'août, généralement considéré comme la pointe saisonnière pour l'hôtellerie et la restauration, ne sont pas archivées à l'OFS. De manière générale, ces constats nous permettent de rejeter l'hypothèse selon laquelle les demandeurs d'asile exerceraient des fonctions à caractère saisonnier marqué dans l'économie suisse. L'analyse des évolutions par cantons menée au chapitre précédent ne permet pas, elle non plus, de mettre en évidence de fluctuations saisonnières, même dans les cantons touristiques des Grisons, du Tessin et du Valais.



Graphique 10: Taux d'occupation (Albanie, Algérie, Sierra Leone, Liban, Sri Lanka)



Graphique 11: Taux d'occupation (Turquie, R. d. Congo, Somalie, Iran, Sri Lanka)



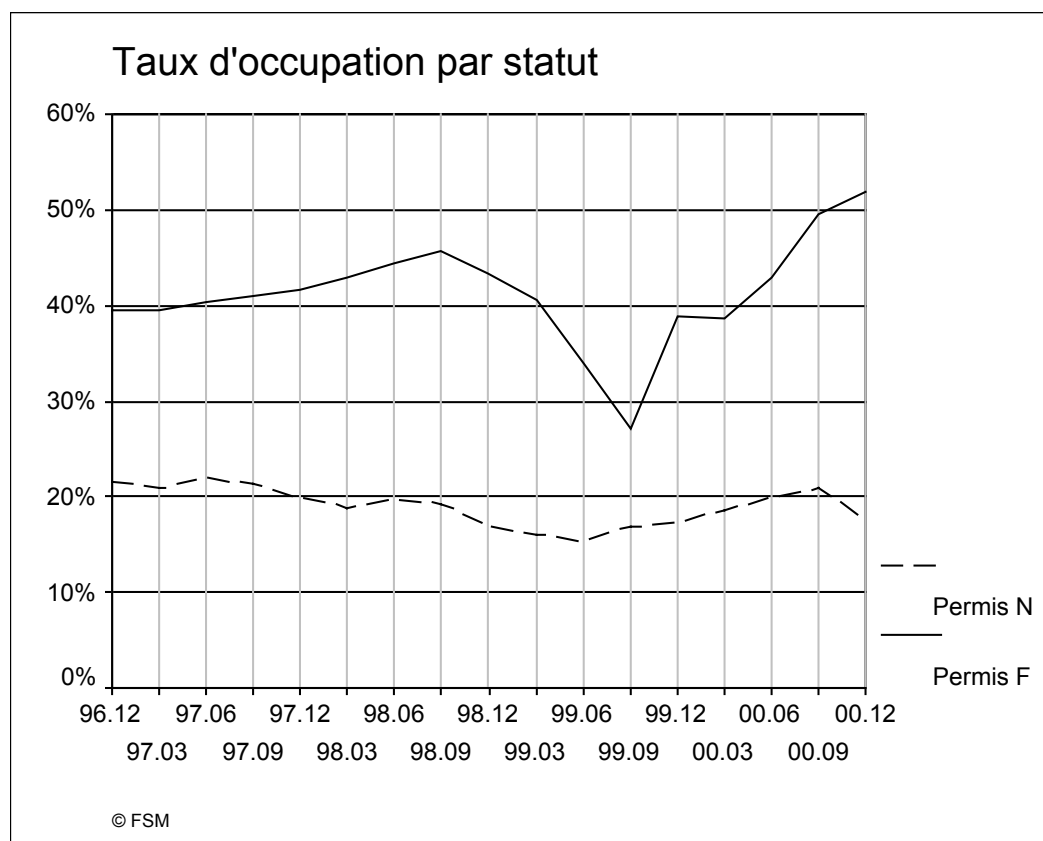
Graphique 12: Taux d'occupation (Angola, Afghanistan, Sri Lanka, Irak, Pakistan)

Le statut de séjour

Le taux d'occupation des personnes au bénéfice d'une admission provisoire s'avère nettement supérieur à celui des requérants d'asile durant l'ensemble de la période (Graphique 13 et Annexe: Tableau 73). Le taux d'occupation des seconds varie peu entre 1996 et 2000. Seule une légère baisse en 1999 est à relever. Le taux d'occupation des bénéficiaires d'un permis F, par contre, connaît une forte variation en 1998 – 1999 de 24.9% entre le minimum et le maximum. Le taux d'occupation pour le permis F augmente en effet d'abord de décembre 1996 (39.6%) à septembre 1998 (45.7%), puis diminue jusqu'en septembre 1999 (27.1%) et augmente à nouveau jusqu'en décembre 2000 (52%). Ces brusques modifications s'expliquent, entre autres, par des changements de permis (passage du permis F au N et vice-versa (cf. ci-dessous, p.71).

La différence observée dans les taux d'occupation selon le permis s'explique par trois facteurs principaux. En premier lieu, il semble que certains cantons appliquent une politique d'octroi d'autorisation de travail ciblée sur les personnes titulaires d'une admission provisoire. En second lieu, le temps de séjour des personnes admises provisoirement est tendanciellement plus long que celui des demandeurs d'asile. Enfin, il

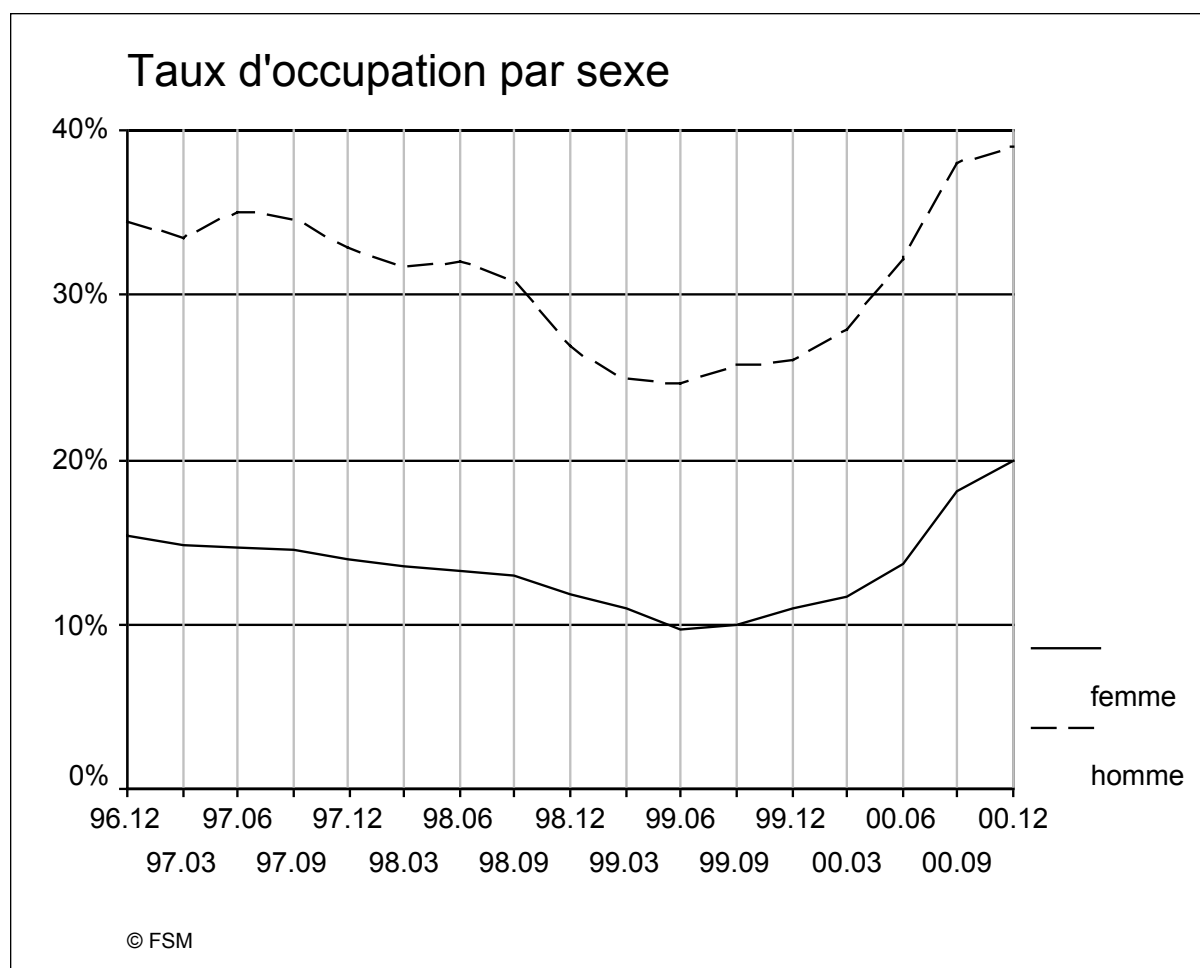
faut noter que les demandeurs d'asile originaires du Sri Lanka sont nombreux à bénéficier d'une admission provisoire ce qui tend à influencer le taux d'occupation de ce groupe à la hausse. Lorsque, dans le courant de l'année 1999, des admissions provisoires ont été octroyées à de nombreux demandeurs d'asile originaires d'ex-Yougoslavie, une diminution sensible des taux d'occupation s'en est suivie. Au vu de ces nombreux facteurs explicatifs, seule une analyse multivariée sera à même de déterminer si le permis de séjour a une influence spécifique sur les taux d'occupation.



Graphique 13: Taux d'occupation par statut

Le sexe

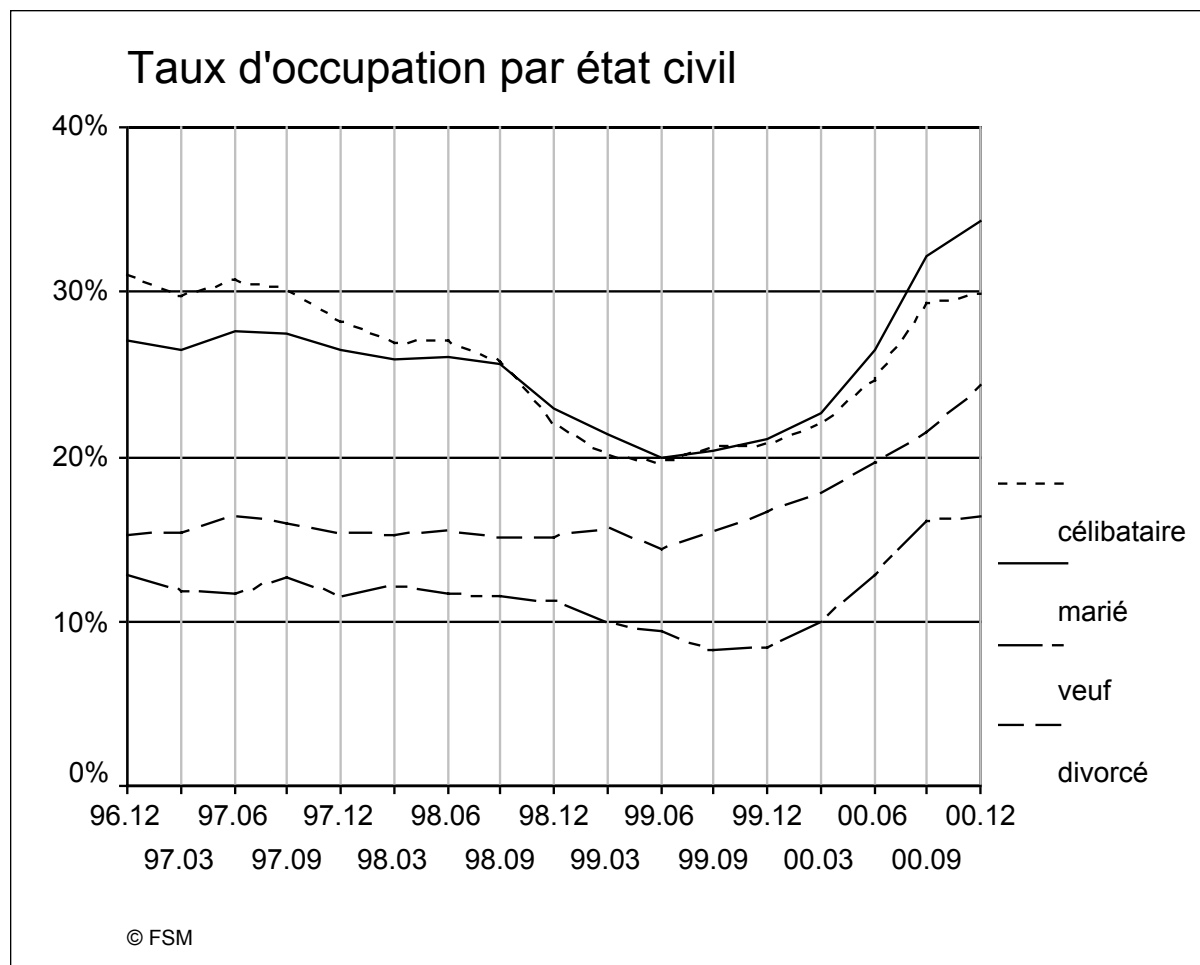
Une forte différence dans la participation économique se manifeste entre les sexes durant l'ensemble de la période. Cette dernière manifeste une grande stabilité (Graphique 14). Entre décembre 1996 et juin 1999, le taux d'occupation des hommes et des femmes diminue (passant respectivement de 34.4% à 24.6% et de 15.4% à 9.6%). Le taux augmente ensuite pour atteindre le maximum en décembre 2000 pour les hommes comme pour les femmes (respectivement 39% et 19.9%).



Graphique 14: Taux d'occupation par sexe

L'état civil

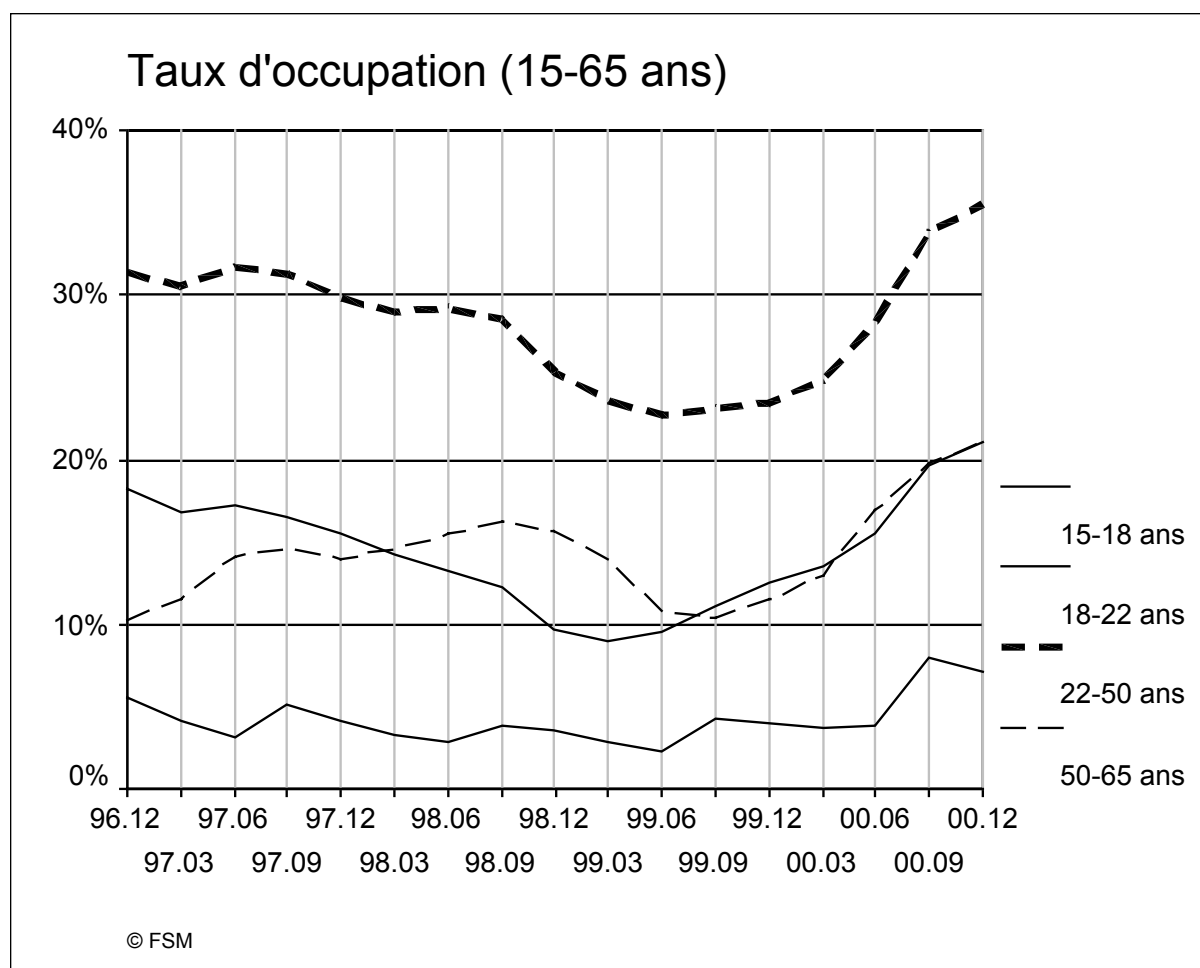
Les personnes célibataires et mariées se révèlent être mieux insérées sur le marché du travail que les personnes veuves ou divorcées (Graphique 15 et Annexe: Tableau 75). On peut faire l'hypothèse d'un effet indirect de l'âge pour expliquer cette différence, les personnes veuves ou divorcées sont en effet généralement plus âgées. Les quatre courbes de taux d'occupation des demandeurs d'asile par état civil sont pratiquement parallèles, après une relative stabilité des taux de 1996 à 1998, ceux-ci diminuent pour atteindre le niveau le plus bas en juin-septembre 1999. Les taux augmentent ensuite fortement jusqu'en décembre 2000.



Graphique 15: Taux d'occupation par  tat civil

L'occupation par classe d' ges (15-65 ans)

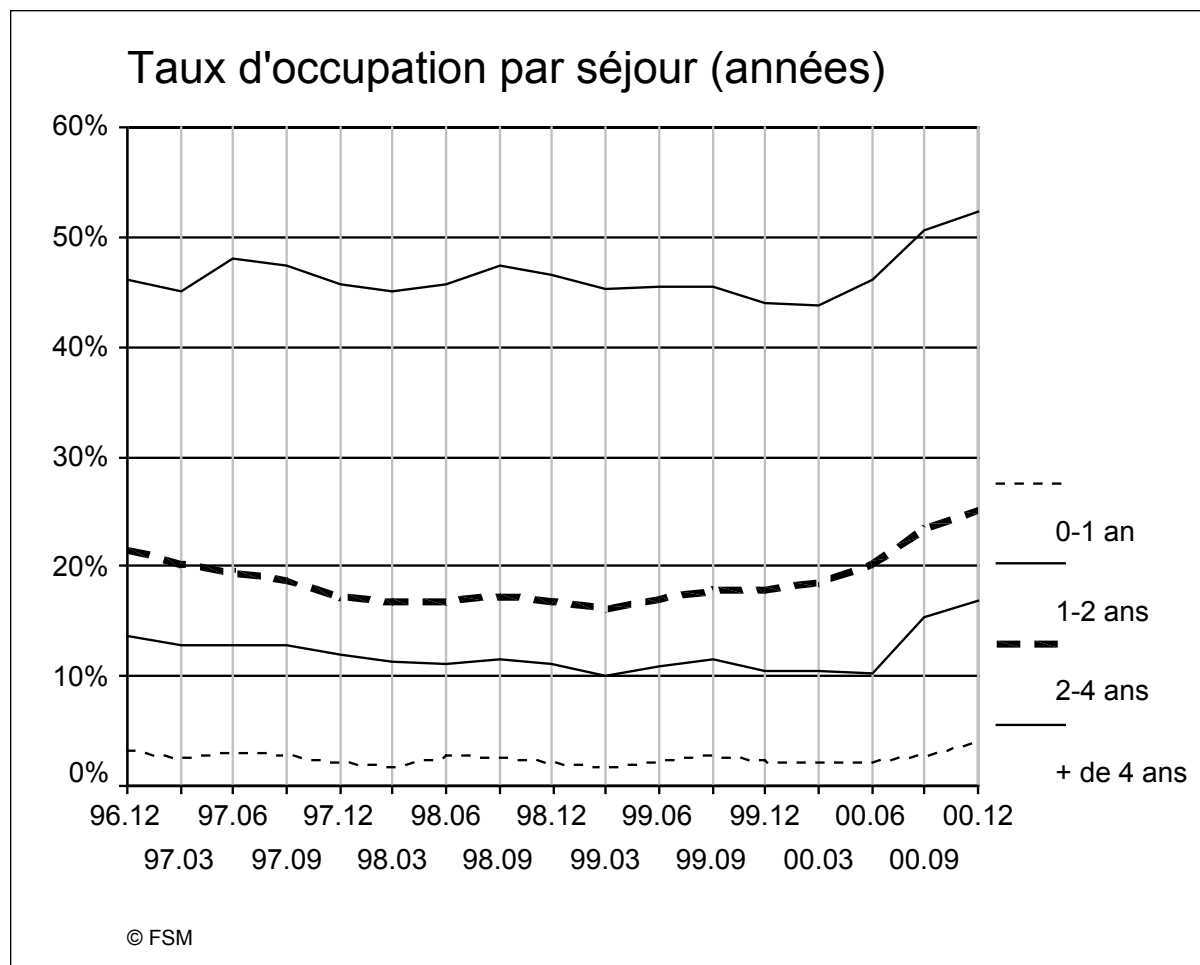
Le profil d' volution des demandeurs d'asile en fonction de l' ge confirme l'hypoth se ci-dessus selon laquelle les personnes plus  g es tendent    tre moins bien ins r es sur le march  du travail. Le cas des tr s jeunes demandeurs d'asile doit cependant aussi  tre relev , les taux d'occupation des 15-22 ans sont en effet faibles ce qui s'explique en partie par la poursuite de la scolarit  en Suisse (Graphique 16 et Annexe: Tableau 76, p. 136).



Graphique 16: Taux d'occupation par classe d'âges (15-65 ans)

La durée du séjour

Le temps de séjour constituait le principal facteur explicatif de l'insertion des demandeurs d'asile sur le marché du travail mis en évidence dans l'étude de 1996-97. L'analyse de la période 1996-2000 montre que cet effet se confirme (Graphique 17 et Annexe: Tableau 77, p. 137). Au fil du temps, se déroulent pour un réfugié, tout une série de processus d'adaptation au mode de vie du pays d'accueil qui contribuent à l'augmentation de ses possibilités d'emploi: apprentissage de la langue, acquisition des connaissances de base sur les procédures administratives et sur la manière de chercher un emploi, mise sur pied de réseaux sociaux permettant d'obtenir des informations ou des recommandations, etc. En conséquence, les demandeurs d'asile présents depuis plus de quatre ans connaissent des taux significativement plus élevés (46.5% en moyenne) que les personnes présentes depuis respectivement moins d'un an (2.5%), 1 à 2 ans (12.1%) et 2 à 4 ans (18.9%). Cet effet du temps de séjour se maintient de manière presque inchangée durant l'ensemble de la période étudiée.



Graphique 17: Taux d'occupation par durée de séjour (années)

En détaillant la durée de séjour pour les six premiers trimestres de présence en Suisse, on peut constater que les personnes occupées avant d'avoir accompli un trimestre de présence en Suisse se révèlent très peu nombreuses (entre 3 et 16 individus). On peut rappeler à ce sujet que la loi ne prévoit pas d'autorisation de travail avant trois mois pour les demandeurs d'asile. L'effectif des personnes occupées présentes en Suisse depuis 3 à 12 mois s'avère, lui aussi, très faible durant l'ensemble de la période étudiée (Tableau 21). Ces constats corroborent les résultats de notre étude de 96-97 qui avaient montré le peu d'impact concret des interdictions temporaires de travail.

Tableau 21: Demandeurs d'asile par durée de séjour (trimestres)

	15-65 ans							occupés						
	0-1 trim.	1-2 trim.	2-3 trim.	3-4 trim.	4-5 trim.	5-6 trim.	+ de 6 trim.	0-1 trim.	1-2 trim.	2-3 trim.	3-4 trim.	4-5 trim.	5-6 trim.	+ de 6 trim.
96.12	3393	2975	2411	2196	2459	2096	43758	0	23	119	211	297	255	15978
97.03	3017	3393	2565	2163	2006	2297	44140	5	20	83	165	221	288	15662
97.06	3462	2956	2689	2254	1908	1794	42116	4	37	119	188	185	234	15618
97.09	4036	3188	2410	2327	2059	1758	42042	6	30	101	194	225	194	15613
97.12	4773	3836	2512	2020	2042	1826	41831	5	37	89	149	205	223	15107
98.03	4958	4448	3013	2046	1752	1805	41660	5	36	96	111	156	207	14883
98.06	4946	4531	3602	2550	1732	1541	41415	9	59	175	181	133	162	14994
98.09	6832	5038	3752	3127	2257	1547	38950	5	52	183	252	225	149	14654
98.12	12783	3948	4295	4292	2694	1181	38058	16	40	165	306	259	128	13933
99.03	7042	9660	6412	3802	2988	2516	37864	5	70	136	220	253	249	13436
99.06	10196	7024	8834	5959	3474	2768	38739	13	80	290	308	298	311	13676
99.09	4722	10675	6111	7848	5421	3161	39346	7	66	217	524	450	366	13880
99.12	2936	4318	8635	5313	6951	4796	39814	7	30	148	291	588	434	13492
00.03	2346	2701	3395	7026	4426	6006	41309	3	8	95	221	341	625	13492
00.06	2121	2190	2155	2709	5084	3305	41163	4	5	12	181	306	384	13958
00.09	2631	2109	1807	1804	2267	3272	36510	6	39	83	104	271	373	14452
00.12	3031	2704	1817	1567	1616	2040	35620	3	59	138	168	207	341	14462

Effets de l'interdiction de travail de 1999 et coût de telles mesures

Les constats ci-dessus présentent un grand intérêt en regard des options politiques d'autorisation de travail pour les demandeurs d'asile. En premier lieu, il est possible d'affirmer que l'interdiction temporaire de travail d'une durée d'un an valable pour les requérants d'asile arrivés après août 1999 a eu des effets très limités sur la participation au marché du travail. Le nombre de requérants d'asile occupés présents depuis moins d'un an en septembre 1999 était en effet de 725 soit un taux d'occupation de 2.2%. Un an plus tard, le nombre de requérants occupés était de 219 soit un taux d'occupation presque identique de 2.7%. On peut rappeler pour expliquer ce chiffre, non nul, que la mesure d'interdiction a été levée le 1.9.00 alors que nos chiffres portent sur la fin du mois de septembre. Dès la levée de l'interdiction, le taux d'occupation a donc retrouvé sa valeur « usuelle » d'environ 2.5% après une année (cf, Graphique 17). Nous pouvons conclure des chiffres qui précèdent que, compte tenu de la faiblesse des taux d'occupation au cours de la première année de séjour, une interdiction d'une durée d'une année n'éloigne du marché du travail, au plus, que quelques centaines de requérants d'asile. Il est bien évident que ce constat ne porte que sur les conséquences économiques de l'interdiction de travail. La question de l'effet symbolique d'une telle interdiction lié au degré d'attractivité de la Suisse pour les migrations internationales d'asile n'est pas analysé ici. On se reportera sur ce point à la récente

recherche menée par le Forum suisse pour l'étude des migrations (Efionayi-Mäder, Piguet et al. 2001).

Sur la base des forfaits d'assistance prévus par l'Ordonnance 2 sur l'asile et ses directives d'exécution du 10 septembre 1999. Il est possible d'estimer le coût respectif des différentes mesures d'interdiction envisageables. Le coût d'une personne inactive est approximativement de 1058 francs par mois (forfait d'assistance 16.35/jour, forfait d'hébergement 12.25/jour – assurance maladie LAMAL environ 200.-/mois). Sur cette base, le coût en termes d'assistance de la mesure ponctuelle de septembre 1999 peut être estimé, au plus à quelques centaines de milliers de francs. Une mesure d'interdiction de plus longue durée aurait bien évidemment des conséquences considérablement plus importantes. Le coût d'une mesure d'interdiction durant la première année est en effet bien inférieur à son coût durant les années ultérieures, car le nombre de personnes concernées par la mesure s'accroît²⁸. Si la mesure d'interdiction de travail avait été prorogée d'une année, le nombre de personnes contraintes à l'inactivité aurait été beaucoup plus élevé. Le nombre moyen de personnes occupées au cours de la période 1996-2000 permet de rendre compte de ce phénomène et d'approximer l'effet de mesures d'interdiction de travail non limitées dans le temps (Tableau 22)²⁹.

Tableau 22: Coût d'une interdiction de travail pour tous les demandeurs d'asile

Durée de l'interdiction	Effectif moyen de demandeurs d'asile occupés	Coût annuel estimé
3 mois	6	76'923
6 mois	47	592'978
9 mois	179	2'272'584
1 an	401	5'091'096
1 an et demi	962	12'218'033
totale	15509	196'900'024

Nous prenons ici l'hypothèse d'une interdiction destinée à l'ensemble des demandeurs d'asile. Ne disposant pas d'informations sur les liens de parenté entre les personnes, nous ne prenons pas en compte le fait que l'activité d'une personne peut réduire les frais d'assistance octroyés aux membres de sa famille. De ce point de vue les estimations ci-dessous doivent être considérées comme minimales. Un coefficient déterminant le nombre moyen de personnes par ménage de demandeurs d'asile pourrait leur être affecté pour corriger cette sous-estimation. Selon l'ODR, un demandeur d'asile occupé subvient en moyenne aux besoins d'une autre personne de sa famille. Sur cette base, les chiffres du coût d'assistance en cas d'interdiction de travail peuvent être doublés.

²⁸ Ce constat n'est valable que si la date d'entrée en Suisse déterminante pour l'interdiction coïncide avec la date de mise en œuvre comme ce fut le cas en septembre 1999. Si une interdiction d'un an avait été décrétée pour l'ensemble des personnes présentes en Suisse depuis moins d'un an en septembre 1999, les conséquences financières auraient été identiques à celles indiquées dans le tableau.

²⁹ On notera que l'effectif des personnes occupées présentes depuis moins de trois mois ne peut concerner que des personnes admises provisoirement.

Dans le cas où une interdiction ne viserait qu'un groupe particulier, par exemple des requérants d'asile et non les personnes admises provisoirement, le coût annuel serait proportionnel au poids de ce groupe au sein de la population de demandeurs d'asile et au taux d'occupation observé selon les permis (Tableau 23 (permis N) et Annexe: Tableau 54, p.110 (permis F)).

Tableau 23: Requérants d'asile par durée de séjour (trimestres)

	15-65 ans							occupés						
	0-1 trim.	1-2 trim.	2-3 trim.	3-4 trim.	4-5 trim.	5-6 trim.	+ de 6 trim.	0-1 trim.	1-2 trim.	2-3 trim.	3-4 trim.	4-5 trim.	5-6 trim.	+ de 6 trim.
96.12	3370	2870	2224	1934	2092	1609	22597	0	22	112	194	264	203	7141
97.03	2984	3289	2392	1942	1728	1924	23843	5	20	79	149	200	240	7253
97.06	3445	2848	2496	2044	1680	1497	22350	4	37	112	174	167	204	7289
97.09	4023	3102	2236	2096	1830	1528	22550	6	29	94	181	196	165	7292
97.12	4753	3758	2382	1837	1800	1600	23827	5	37	84	137	185	185	7329
98.03	4951	4348	2857	1890	1557	1555	24996	5	36	91	99	138	179	7413
98.06	4943	4464	3465	2353	1562	1336	26661	9	57	172	170	119	136	8155
98.09	6824	4999	3651	2964	2045	1373	25708	4	52	177	243	204	129	8346
98.12	12772	3904	4188	4093	2479	1034	25474	16	37	160	289	239	117	8223
99.03	7030	9599	6308	3658	2841	2281	26074	5	67	132	211	234	230	8421
99.06	10171	6896	8626	5643	3065	2363	23392	13	75	280	292	261	256	8071
99.09	4680	9023	5271	6414	4231	2428	21280	6	61	195	463	382	282	7623
99.12	2932	4269	8559	5171	6759	4641	29030	7	29	143	277	562	416	9130
00.03	2336	2662	3321	6922	4281	5816	30608	3	8	93	212	320	594	9213
00.06	2115	2157	2096	2602	4943	3128	27953	4	5	10	169	284	349	8136
00.09	2620	2074	1750	1707	2113	3054	20256	5	39	80	95	248	333	6202
00.12	3022	2649	1755	1481	1491	1843	16305	3	57	135	154	188	303	4222

Le coût d'une interdiction de travail inférieure ou égale à un an et demi visant uniquement les requérants d'asile (permis N) serait presque identique à celui d'une interdiction visant tous les demandeurs d'asile. Ce sont en effet principalement les requérants d'asile qui sont occupés après une courte période de temps.

Tableau 24: Coût d'une interdiction de travail pour les seuls requérants d'asile

Durée de l'interdiction	Effectif moyen de RA occupés	Coût annuel estimé
3 mois	6	74'682
6 mois	45	573'560
9 mois	172	2'178'484
1 an	378	4'799'088
1 an et demi	872	8'026'112
totale	8494	104'709'140

La mise en évidence de l'impact important du temps de séjour a des conséquences pour l'analyse des autres variables influant sur les taux d'activité. Les différents groupes

nationaux présents en Suisse diffèrent considérablement en terme de durée de séjour. Mesurer un effet éventuel de la nationalité sur le taux d'occupation devient dès lors difficile. En d'autres termes, le constat de taux d'activité supérieurs chez les Sri Lankais posé ci-dessus n'a que peu de signification tant que leur plus long séjour et leur concentration dans certains cantons ne sont pas pris en compte. La question est dès lors de savoir *quelle part de la différence entre les groupes nationaux et les résidents des différents cantons est due au temps de séjour, à l'âge, au sexe et à l'état civil et quelle part est due à la nationalité elle-même ou encore au canton de résidence*. Afin de tenir compte simultanément des différents facteurs nous aurons recours à une analyse multivariée utilisant la méthode de la régression logistique (cf. Annexe: p. 145)

Facteurs déterminants l'occupation « toutes choses égales par ailleurs »

La méthode de la régression logistique utilisée ci-dessous pour mesurer l'effet respectif des différentes caractéristiques individuelles sur l'insertion sur le marché du travail permet d'établir l'effet d'une caractéristique isolée sur la probabilité d'occupation. L'effet est toujours apprécié par rapport à un cas de référence. L'idée centrale consiste à calculer les taux d'activité des différents groupes de personnes en fonction d'un facteur donné (par exemple le canton de résidence) tout en maintenant les autres facteurs constants (la proportion des différentes nationalités, la répartition par sexe, par âge, par temps de séjour, etc.). Concrètement, ce *contrôle* consistera par exemple à calculer quel serait le taux d'activité des personnes concernées par l'asile résidant dans les différents cantons dans le cas où tous les cantons auraient les mêmes types de populations (même proportion d'hommes et de femmes, même proportion de personnes des différentes origines, même proportion de personnes mariées, etc.). Les taux d'activité calculés ainsi ne correspondent plus aux taux réellement observés, mais permettent des comparaisons fiables de l'effet spécifique des différents facteurs "toutes choses égales par ailleurs". Pour les désigner, nous parlerons de "taux d'occupation théoriques".

Les résultats pour le mois de décembre 2000 sont présentés ci-dessous (Tableau 25). Le modèle développé permet de prévoir de manière correcte l'occupation ou la non-occupation d'une personne dans 79.3% des cas. Ce résultat confirme le rôle considérable des variables choisies sur l'insertion professionnelle³⁰.

³⁰ Ce résultats peut être interprété, par analogie, comme un coefficient de détermination (R^2).

Tableau 25 : Effets des différents facteurs sur l'emploi

		RR	Sig.		n
Permis	N (réf.)	1.00			28546
	F	1.80	0.0000	***	19849
Sexe	Femmes (réf.)	1.00			18206
	Hommes	3.98	0.0000	***	30189
Etat civil	Célibataires, veufs ou divorcés	1.00			22300
	Mariés	0.81	0.0000	***	25551
Durée de séjour	Moins d'un an (réf.)	1.00			9119
	1 à 2	5.59	0.0000	***	8258
	2 à 3	7.69	0.0000	***	6307
	3 à 4	8.66	0.0000	***	3228
	4 à 5	9.19	0.0000	***	2353
	plus de 5 ans	19.90	0.0000	***	19130
Canton	ZH	1.00			9586
	BE	0.53	0.0000	***	6506
	LU	0.99	0.8333		2446
	UR	0.18	0.0000	***	145
	SZ	0.62	0.0000	***	672
	OW	1.52	0.0593		157
	NW	0.48	0.0031	***	147
	GL	0.90	0.5937		200
	ZG	0.60	0.0000	***	545
	FR	0.85	0.0281	**	1493
	SO	0.39	0.0000	***	1442
	BS	0.84	0.0595		827
	BL	1.27	0.0003	***	1918
	SH	0.48	0.0000	***	453
	AR	0.85	0.4408		189
	AI	0.44	0.0884		38
	SG	0.81	0.0008	***	2106
	GR	1.27	0.0096	**	928
	AG	0.59	0.0000	***	2942
	TG	0.78	0.0020	**	1119
Nationalité	TI	0.33	0.0000	***	1434
	VD	0.62	0.0000	***	6123
	VS	0.38	0.0000	***	1513
	NE	0.96	0.5471		1339
	GE	0.84	0.0006	***	3672
	JU	0.65	0.0044	**	337
	Ex-Yougoslavie (réf.)	1.00			15787
	Apatrides	0.65	0.0022	**	636
	Albanie	0.33	0.0000	***	322
	Roumanie	0.72	0.3775		54
	Turquie	1.40	0.0000	***	2413
	Algérie	0.54	0.0000	***	718
	Angola	1.87	0.0000	***	1705
	Guinée-Bissau	0.07	0.0081	**	102
	Guinée	0.42	0.0022	**	416
	R. d. Congo	2.09	0.0000	***	1184
	Libye	0.29	0.0006	***	153
	Nigeria	1.12	0.6241		239
	Rwanda	1.37	0.1315		152
Sierra Leone	0.39	0.0001	***	528	
Somalie	0.81	0.0002	***	2786	
Colombie	2.83	0.0000	***	158	
Afghanistan	1.72	0.0000	***	699	

		RR	Sig.		n
	Sri Lanka	4.09	0.0000	***	10853
	Inde	1.53	0.0103	*	265
	Irak	2.22	0.0000	***	2233
	Iran	1.19	0.1311		825
	Liban	0.33	0.0001	***	152
	Mongolie	1.57	0.1124		169
	Pakistan	2.00	0.0000	***	465
	Syrie	1.27	0.1931		237
	Bangladesh	1.61	0.0002	***	417
	Ex-URSS	1.00	0.9737		1237
	Reste Af. du N. et M.O.	0.68	0.0517		368
	Reste Asie + Océanie	2.50	0.0000	***	224
	Pays Occident.	0.01	0.4923		7
	Reste Amérique du Sud	1.31	0.2189		134
	Reste Afrique	1.34	0.0032	**	1010
	Ethiopie + Erythrée	4.11	0.0000	***	1617
	Autres Ex-pays de l'Est	1.97	0.0170	**	130
Age	15-19 ans	0.37	0.0000	***	5522
	20-24 ans	1.09	0.0199	**	7547
	25-49 ans (réf.)	1.00			33504
	50 ans et plus	0.29	0.0000	***	1822
	Constante	0.02	0.0000	***	

La valeur RR (*risque relatif*) mesure l'effet de chaque variable sur le rapport entre la probabilité d'être occupé et la probabilité de ne pas être occupé si la variable considérée passe de 0 (absence de la modalité) à 1 (présence de la modalité). Le risque relatif est toujours mesuré par rapport à une modalité de référence pour laquelle il prend la valeur 1. Le degré de significativité des coefficients associés à chaque variable est mesuré respectivement avec $p < 0.001$ (***), $p < 0.01$ (**) et $p < 0.05$ (*).

La différence dans les taux d'occupation entre hommes et femmes permet d'illustrer la démarche. Le risque relatif pour les hommes étant de 3.98 contre 1 pour les femmes, on peut en conclure que la probabilité d'emploi est considérablement plus élevée pour les hommes que pour les femmes, ceci en supposant que toutes leurs autres caractéristiques soient identiques. La probabilité d'emploi pour les femmes étant de 19.7% ($Odd = 0.24$), un risque relatif de 3.98 signifie que la probabilité pour les hommes va être – toutes choses égales par ailleurs – de 49% ($Odd = 0.98$), soit plus de deux fois supérieure.

Le fait de disposer d'une admission provisoire accroît de manière relativement marquée la probabilité d'emploi même une fois tenu compte des différences de temps de séjour et d'origine nationale. La valeur de risque relatif de 1.8 signifie en effet que pour un taux d'occupation des requérants d'asile de 17%, les personnes admises provisoirement devraient connaître un taux de 28%. La différence se révèle cependant d'une amplitude considérablement plus faible que celle qui découle d'une simple comparaison des taux d'occupation selon le permis (Graphique 13, p. 56). Cette dernière est donc attribuable dans une large mesure à d'autres facteurs, en particulier le taux de séjour et la nationalité.

L'état civil s'avère modérément corrélé avec le taux d'occupation. Les personnes mariées connaissent en effet des taux d'occupation légèrement inférieurs à ceux des personnes célibataires, veuves ou divorcées (ce regroupement a été effectué afin de tenir compte du fait d'avoir ou non un conjoint susceptible de subvenir aux besoins du ménage). Compte tenu d'un taux d'occupation des célibataires, veufs et divorcés de 29%, le taux d'occupation des personnes mariées devrait s'élever, toutes choses égales par ailleurs, à 25%. Il ne semble donc pas que le fait d'avoir un conjoint favorise l'insertion. L'étude de 96-97 avait fait l'hypothèse que cette situation s'explique par les barèmes d'assistance moins favorables pour les célibataires.

La durée de séjour a un impact considérable sur le taux d'occupation. Sur la base d'un taux d'occupation au cours de la première année de 4%, le taux théorique entre 1 et 2 ans de séjour devrait s'élever à 23%, respectivement à 32% après 2 ans de séjour, 36% après 3 ans, 38% après 4 ans et en moyenne 83% pour les personnes présentes depuis plus de cinq ans. Ce dernier chiffre illustre le fait qu'après 5 années de séjour, l'insertion économique des demandeurs d'asile ne se différencie plus de celle des ressortissants suisses.

L'effet de l'âge se fait sentir principalement entre deux groupes de personnes: les très jeunes (15-19 ans), souvent encore scolarisés, et les personnes de plus de 50 ans d'une part, les 20-50 ans d'autre part. Les demandeurs d'asile âgés connaissent donc toujours des difficultés spécifiques sur le marché du travail.

Le canton de domicile s'avère être un facteur important de différenciation avec une insertion nettement plus facile dans certains cantons. Zurich se distingue à cet égard par des taux d'occupation particulièrement élevés. Seuls Bâle-Campagne et les Grisons connaissent des taux supérieurs. Les taux sont également relativement élevés à Lucerne, Obwald, Glaris, Fribourg, Bâle-Ville, Appenzell Rh. Ext., Saint-Gall, Neuchâtel et Genève. Ils sont plus faibles à Berne, Schwyz, Nidwald, Zoug, Soleure, Schaffhouse, Argovie, Thurgovie, Vaud et Jura. Les cantons d'Uri, du Tessin et du Valais connaissent les taux les plus faibles. A titre d'illustration, compte tenu du taux effectif de 38.5% observé à Zurich, le taux théorique valaisan est de 19%, celui d'Uri de 10% et celui de Bâle-Campagne de 44%.

Parmi les groupes nationaux comptant plus de 500 ressortissants et en prenant comme base de comparaison le cas des ex-Yougoslaves (taux effectif 20.8%), on peut relever des taux d'occupation faibles chez les ressortissants de la Sierra Leone, les Somaliens, les apatrides et personnes de nationalité inconnue, ainsi que chez les Algériens. Les taux les plus élevés se rencontrent chez les Ethiopiens et Erythréens, les Sri Lankais, les ressortissants de la République du Congo, d'Irak, du Pakistan et d'Angola. Le taux théorique calculé pour les Ethiopiens et Erythréens de même que pour les Sri Lankais s'élève à 52%, celui des ressortissants de la Sierra Leone à 9%. Le calcul d'un taux d'occupation théorique basé sur les résultats de la régression logistique permet de relativiser les résultats présentés ci-dessus (Graphique 10, p. 53) et en particulier le caractère exceptionnel du taux d'occupation sri lankais. Compte tenu de leur profil de temps de séjour, de sexe, etc., les Ethiopiens apparaissent maintenant aussi bien insérés sur le marché du travail que les ressortissants du Sri Lanka

Evolution de l'effet des différents facteurs dans le temps

Une régression logistique identique à celle qui a été effectuée ci-dessus pour décembre 2000 a été menée pour mars 1997³¹. La comparaison de l'effet des différents facteurs sur les taux d'occupation aux deux périodes constituant les deux extrêmes de notre série statistique³², permet de répondre à de nombreuses questions restées ouvertes à l'issue de l'étude menée en 1996-97 (Tableau 26).

Le principal résultat général est celui d'une très grande stabilité de l'effet des différentes caractéristiques individuelles sur l'occupation. L'effet du permis de séjour, du sexe, de l'état civil et de l'âge se révèlent identiques aux deux périodes.

L'effet du temps de séjour s'est par contre modifié. On observe en 2000 une progression nettement moins marquée des taux d'occupation entre la deuxième et la quatrième année de présence en Suisse. De manière générale, l'effet du temps de séjour s'est amoindri entre 97 et 2000. Cette situation s'explique par un effet de cohorte dont l'existence avait été soupçonnée lors de la première étude: les personnes entrées sur le marché du travail au début des années 90 dans une conjoncture relativement favorable connaissaient en 1997 entre 3 et 10 années de séjour. Celles qui sont toujours occupées en 2000 connaissent toutes plus de 5 années de séjour alors que ce sont les personnes entrées sur le marché du travail moins favorable du milieu des années nonante qui totalisaient en 2000 entre 3 et 5 années de séjour. Pour ce groupe, l'allongement du temps de séjour n'est dès lors pas corrélé avec un accroissement du taux d'occupation. Cette évolution indique la présence d'un effet conjoncturel.

Les évolutions observées à l'échelle des cantons sont, elles aussi, de faible ampleur. Seuls les cantons d'Obwald et du Jura connaissent une amélioration marquée de l'insertion sur le marché du travail. Cette dernière doit être considérée avec prudence au vu du nombre réduit de demandeurs d'asile domiciliés dans ces deux cantons. Les cantons de Zoug et de Saint Gall connaissent par contre une diminution des taux d'occupation relatifs aux résultats du canton de Zurich. On peut conclure de cette stabilité dans les résultats cantonaux que ni les pratiques administratives, ni la situation d'ensemble du marché du travail ne se sont modifiés de manière marquée au cours de la période. Il s'agit bien évidemment ici d'un constat relatif impliquant la situation d'un canton vis-à-vis des autres. On sait, en effet, que la conjoncture économique d'ensemble s'est modifiée.

Tableau 26 : Comparaison de l'effet des différents facteurs sur l'emploi 97-00

	RR mars 1997	RR déc. 2000	Différence
Permis (F)	1.79	1.80	0.0
Sexe (Hommes)	3.20	3.98	0.8
Etat civil (Marié)	0.75	0.81	0.1
Séjour			0.0

³¹ Le pourcentage de cas expliqué par cette régression est de 81%.

³² Rappelons que si les données de décembre 1996 existent, ces dernières présentent certaines lacunes de fiabilité. la faiblesse des effets saisonniers relevés plus haut nous semble autoriser la comparaison de deux périodes distinctes de l'année.

	RR mars 1997	RR déc. 2000	Différence
1 à 2 ans	6.39	5.59	-0.8
2 à 3	10.62	7.69	-2.9
3 à 4	14.38	8.66	-5.7
4 à 5	17.37	9.19	-8.2
plus de 5 ans	21.85	19.90	-2.0
Canton			0.0
BE	0.53	0.53	0.0
LU	0.91	0.99	0.1
UR	0.06	0.18	0.1
SZ	0.79	0.62	-0.2
OW	0.70	1.52	0.8
NW	0.76	0.48	-0.3
GL	0.66	0.90	0.2
ZG	0.99	0.60	-0.4
FR	0.66	0.85	0.2
SO	0.41	0.39	0.0
BS	0.81	0.84	0.0
BL	1.25	1.27	0.0
SH	0.58	0.48	-0.1
AR	0.87	0.85	0.0
AI	0.98	0.44	-0.5
SG	1.06	0.81	-0.3
GR	0.93	1.27	0.3
AG	0.77	0.59	-0.2
TG	0.86	0.78	-0.1
TI	0.47	0.33	-0.1
VD	0.58	0.62	0.0
VS	0.26	0.38	0.1
NE	0.83	0.96	0.1
GE	0.76	0.84	0.1
JU	0.34	0.65	0.3
Nationalité			0.0
Apatrides	0.28	0.65	0.4
Albanie	0.37	0.33	0.0
Roumanie	0.38	0.72	0.3
Turquie	1.29	1.40	0.1
Algérie	0.40	0.54	0.1
Angola	1.49	1.87	0.4
Guinée-Bissau	0.04	0.07	0.0
Guinée	0.18	0.42	0.2
R. d. Congo	1.41	2.09	0.7
Libye	0.27	0.29	0.0
Nigéria	1.14	1.12	0.0
Rwanda	1.22	1.37	0.1
Sierra Leone	0.35	0.39	0.0
Somalie	0.83	0.81	0.0
Colombie	0.04	2.83	2.8
Afghanistan	1.47	1.72	0.3
Sri Lanka	4.00	4.09	0.1
Inde	1.66	1.53	-0.1
Irak	0.84	2.22	1.4
Iran	0.83	1.19	0.4
Liban	0.20	0.33	0.1
Mongolie	0.07	1.57	1.5
Pakistan	1.47	2.00	0.5
Syrie	1.33	1.27	-0.1
Bangladesh	2.97	1.61	-1.4

	RR mars 1997	RR déc. 2000	Différence
Ex-URSS	1.16	1.00	-0.2
Reste Af. du N. et M.O.	0.42	0.68	0.3
Reste Asie + Océanie	2.89	2.50	-0.4
Pays Occident.	0.01	0.01	0.0
Reste Amérique du Sud	0.99	1.31	0.3
Reste Afrique	1.08	1.34	0.3
Ethiopie + Erythrée	2.53	4.11	1.6
Autres Ex-pays de l'Est	0.22	1.97	1.7
Age			0.0
15-19 ans	0.40	0.37	0.0
20-24 ans	1.17	1.09	-0.1
50 ans et plus	0.34	0.29	-0.1
Constante	0.01	0.02	0.0

Synthèse

Ce chapitre avait pour objectif d'analyser les facteurs influençant l'occupation des demandeurs d'asile. Les effets du sexe, plus faible insertion des femmes, et de l'âge, plus faible insertion des personnes âgées, ont en particulier été soulignés de même que ceux de la nationalité et du canton de domicile. Certains groupes nationaux, en particulier les Sri Lankais et les Ethiopiens et Erythréens connaissent des taux d'occupation largement supérieurs à la plupart des autres groupes. Les cantons connaissent eux aussi des taux d'occupation très variables. L'étude de 1996-97 avait montré qu'ils reflètent à la fois des pratiques différenciées dans l'octroi des autorisations de travail et des situations diverses sur le marché du travail. Cette situation s'est maintenue de manière remarquablement stable durant l'ensemble de la période étudiée.

Le temps de séjour reste un facteur important en regard de l'insertion professionnelle, mais son impact s'est quelque peu amoindri au fil des années. Si au cours de leur première année de séjour, les taux d'occupation des demandeurs d'asile restent particulièrement faibles, l'accroissement de l'occupation au cours des années ultérieures est moins marqué en 2000 qu'il ne l'était au début de la période étudiée. Les groupes arrivés durant le début des années nonante semblent s'être insérés avec plus de facilité sur le marché du travail que les cohortes arrivées par la suite.

Ce chapitre a par ailleurs permis d'estimer le coût de différentes options politiques en matière d'accès au marché du travail. Le coût d'une interdiction générale d'une année visant l'ensemble des demandeurs d'asile a ainsi pu être estimé à 5 millions de francs environ. Cette somme correspond aux forfaits d'assistance supplémentaires qui devraient être versés au canton en raison de l'inactivité d'une partie de la population de demandeurs d'asile. Le coût d'une interdiction totale de travail sans limitation de durée se monterait à 200 millions de francs environ. La mesure ponctuelle d'interdiction de travail d'une durée d'une année en vigueur entre septembre 1999 et septembre 2000 n'a, par contre, éloigné du marché du travail qu'un petit groupe de requérants d'asile occupés. Elle a eu peu d'effet sur les coûts d'assistance.

Les parcours individuels

L'une des particularités les plus intéressantes de la structure des données statistiques sur les demandeurs d'asile auxquelles nous avons eu accès est la possibilité d'un suivi du parcours des personnes au fil du temps. Il s'agit, en d'autres termes, de données de *panel* ou biographiques. Les informations dont nous disposons tous les trois mois nous permettent de savoir quand une personne est entrée sur le marché du travail, combien de temps elle a été occupée, mais aussi si d'autres caractéristiques se sont modifiées (l'état civil ou le statut de séjour par exemple). Sur cette base, il est possible de décrire la dynamique d'ensemble de la population de demandeurs d'asile ainsi que celle du marché du travail.

Ce chapitre présentera d'abord brièvement quelques modifications des caractéristiques individuelles intervenues au cours de la période (changement de statut, etc.). Nous analyserons ensuite la dynamique du marché du travail dans son ensemble avant de procéder à l'étude spécifique de trois cohortes de demandeurs d'asile.

Changements de caractéristiques intervenus au cours de la période

Du point de vue démographique et juridique, on peut noter les évolutions suivantes au cours de la période 1996-2000 : 8'339 naissances de personnes en procédure d'asile, 7'800 mariages et 282 divorces ainsi, que 31'111 passages du statut d'admis provisoire (F) à celui de requérant d'asile (N) et 42'260 changements inverses de requérant d'asile à admis provisoire. Les personnes qui ont déposé une demande d'asile après leur admission provisoire en Suisse sont principalement originaires d'ex-Yougoslavie. Les personnes ayant obtenu une admission provisoire après un séjour comme requérants d'asile présentent un profil national diversifié mais sont en particulier originaires du Sri Lanka. De nombreuses transformations de N à F ont eu lieu lors de l'opération de « régularisation » HUMAK effectuée en l'an 2000 avec pour objectif de permettre aux cantons de solliciter ultérieurement des permis B humanitaires. D'un point de vue géographique, les changements de canton restent très rares et concernent une minorité.

On notera que les motifs de *sortie* de la base de données AUPER ne sont pas documentés dans les fichiers auxquels nous avons eu recours. En conséquence, une mesure du nombre de décès, respectivement du nombre d'octrois de l'asile ou de départs de Suisse n'est pas possible (voir à ce sujet (Torstensson et al. 1998)).

Entrées et sorties du marché du travail

L'établissement de tableaux d'entrées et sorties³³ trimestriels permet de présenter la situation des demandeurs d'asile au début et à la fin d'une période de trois mois. Le tableau ci-dessous (Tableau 27) présente, à titre d'exemple, l'évolution observée entre septembre 2000 et décembre 2000. La diagonale du tableau informe sur l'effectif des personnes dont la situation n'a pas changé au cours des trois mois. Ainsi 50'647 personnes n'étaient occupées ni en septembre, ni en décembre. Respectivement 13'495 personnes étaient occupées aux deux périodes. En dehors de la diagonale, on trouve les effectifs des personnes dont la situation a changé : 1911 personnes ont ainsi trouvé un emploi, tandis que 1095 quittaient le marché du travail tout en restant inscrites dans AUPER et que 787 sortaient de la base de données alors qu'elles exerçaient un emploi. 4832 personnes étaient inscrites dans la base de donnée en décembre 2000 et ne l'étaient pas trois mois avant. Elles sont donc considérées comme « arrivées »³⁴ mais n'ont pas d'emploi. Enfin, 9 personnes sont arrivées et ont immédiatement trouvé un emploi.

Ces informations permettent de décomposer l'évolution de l'emploi total des demandeurs d'asile de 15'377 à 15'415 au cours du trimestre. Derrière cette croissance de 38 personnes occupées se dissimulent des mouvements de prise et de perte d'emploi considérablement plus importants qui se compensent en partie. La dynamique du marché du travail peut ainsi être mesurée en termes de rythmes d'entrée et de sortie du marché du travail par rapport au nombre de personnes occupées en début de période.

Tableau 27: Arrivées, occupation et départs de 00.09 à 00.12

			Situation 00.12			Total
			non occupés	occupés	partis	
Situation 00.09	non occupés	n	50647	1911	7135	59693
		%	84.8	3.2	12.0	100.0
	occupés	n	1095	13495	787	15377
		%	7.1	87.8	5.1	100.0
	arrivés	n	4832	9	0	4841
		%	99.8	.2	.0	100.0
Total	n		56574	15415	7922	79911
	%		70.8	19.3	9.9	100.0

³³ Le principe des chaînes de Markov appliquées au marché du travail est présenté en détail dans (Sheldon and Theiss 1995). Il est appliqué au marché suisse du travail dans son ensemble.

³⁴ Le terme d'« arrivée » présente ici une certaine ambiguïté dans la mesure où la personne concernée est entrée dans la procédure d'asile mais peut avoir séjourné en Suisse auparavant avec un autre titre de séjour. Il ne s'agit donc pas d'une immigration. De manière symétrique, une « sortie » signifie que la personne n'est plus en procédure d'asile mais elle peut néanmoins continuer à exercer le même emploi, par exemple après l'octroi d'un permis B.

Le grand intérêt à propos de la méthode utilisée ici est la possibilité de calculer un tableau d'entrées et sorties moyen pour l'ensemble des périodes (Tableau 28)³⁵. Un tel calcul permet de juger du degré de « mobilité » des demandeurs d'asile au cours des quatre années étudiées. On constate ainsi qu'en moyenne 8093 demandeurs d'asile sont arrivés en Suisse chaque trimestre, tandis que 8694 quittaient le pays ou sortaient de la base de données AUPER³⁶. Le marché du travail a bénéficié d'un afflux de 1719 nouveaux demandeurs d'asile chaque trimestre tandis que 1799 le quittaient.

Tableau 28: Moyenne des arrivées, occupations et départs de 1996 à 2000

		Situation 00.12				
		non occupés	occupés	partis	Total	
Situation 96.12	non occupés	n	65319	1704	8095	75118
		%	86.96	2.27	10.78	100.00
	occupés	n	1193	13707	599	15498
		%	7.69	88.44	3.86	100.00
	arrivés	n	8078	15	0	8093
		%	99.82	.18	.00	100.00
Total	n		74589	15425	8694	98708
	%		75.57	15.63	8.81	100.00

Les entrées et les sorties du marché du travail représentent chaque trimestre entre 7 et 15% des demandeurs d'asile occupés (Tableau 29). Ces chiffres donnent une idée de la dynamique du marché du travail et s'avèrent relativement élevés. Ils montrent à quel point les demandeurs d'asile constituent pour l'économie une main-d'œuvre flexible. Si l'effectif total des demandeurs d'asile occupés varie relativement peu (cf. Graphique 5, p. 34) on constate que la rotation de cette main-d'œuvre est forte. Ceci se comprend au vu du statut de séjour précaire, mais s'explique aussi sans doute par le fait qu'ils sont occupés dans des segments du marché du travail où l'engagement et le licenciement sont fréquents.

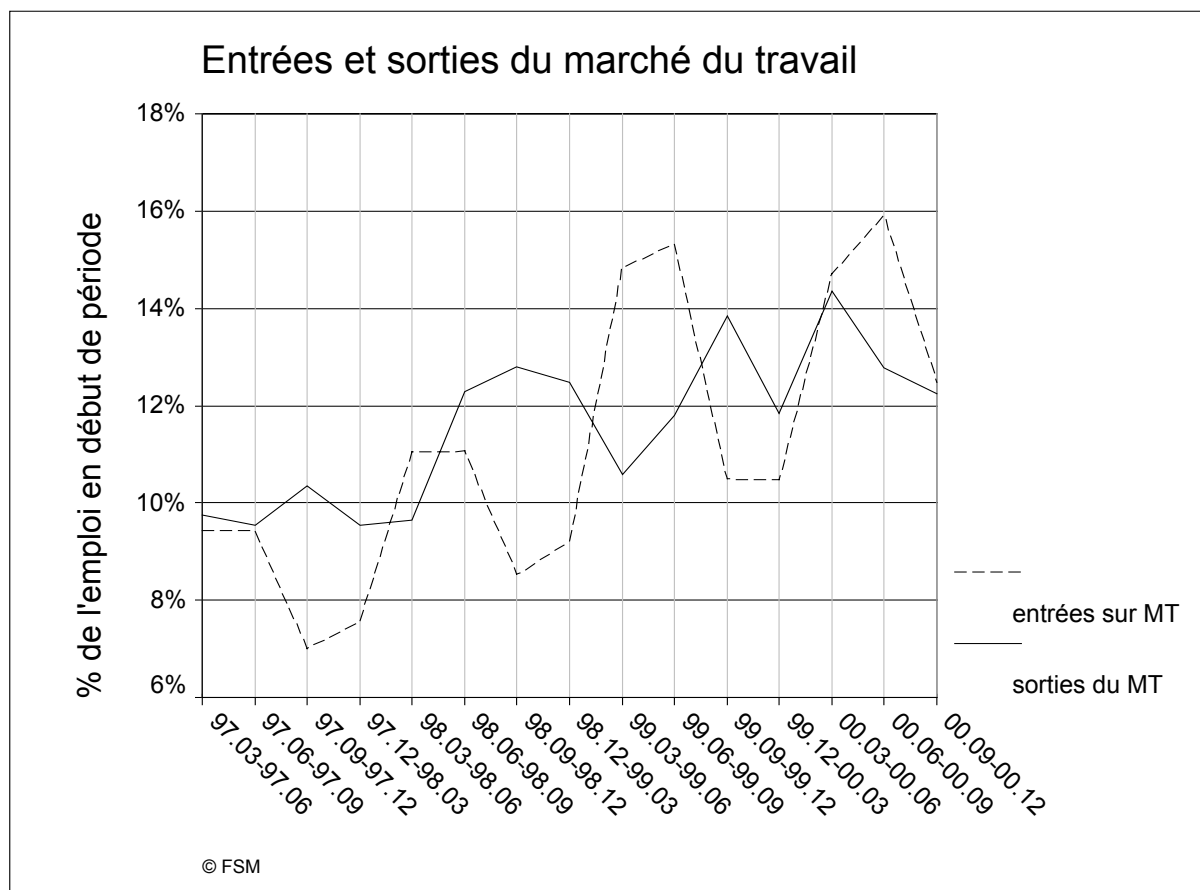
³⁵ Les tableaux trimestriels utilisés pour le calcul de la moyenne sont présentés en annexe.

³⁶ Par définition, cette diminution moyenne de 601 demandeurs d'asile chaque trimestre durant 15 trimestres correspond (à quelques unités près dues aux arrondis des moyennes) à la diminution totale observée dans l'effectif total des demandeurs d'asile entre mars 1997 et décembre 2000 (cf. Tableau 57, p. 113).

Tableau 29: Entrées et de sorties du marché du travail par rapport aux occupés en début de période.

	entrées sur le marché du travail (%)	sorties du marché du travail (%)
97.03-97.06	9.44	9.75
97.06-97.09	9.43	9.55
97.09-97.12	7.01	10.34
97.12-98.03	7.55	9.54
98.03-98.06	11.05	9.65
98.06-98.09	11.06	12.28
98.09-98.12	8.53	12.79
98.12-99.03	9.21	12.49
99.03-99.06	14.83	10.57
99.06-99.09	15.33	11.80
99.09-99.12	10.49	13.85
99.12-00.03	10.48	11.85
00.03-00.06	14.71	14.36
00.06-00.09	15.92	12.78
00.09-00.12	12.49	12.24

Dans un perspective dynamique, on peut constater que le taux de rotation tend à s'accroître progressivement depuis 1997 (Graphique 18).



Graphique 18: Entrées et sorties du marché du travail

Pendularité entre emploi et chômage

Dans quelle mesure certains demandeurs d'asile connaissent-ils des alternances entre période d'emploi et période de chômage ? Afin de répondre à cette question, nous avons étudié le cas spécifique des personnes occupées à fin juin 1997 et toujours occupées à fin décembre 2000. L'ensemble de leur parcours professionnel entre ces deux dates a été analysé. Le choix de juin 1997 correspond à une période d'occupation particulièrement marquée des demandeurs d'asile avec 16'454 personnes occupées.

L'analyse permet de déterminer que 6'557 demandeurs d'asile correspondent à notre critère. Les autres ont soit quitté la Suisse ou obtenu un autre type de permis (8835 personnes), soit perdu « définitivement » leur emploi ou atteint l'âge de la retraite à un moment ou un autre de la période (1062).

Parmi les 6'557 personnes qui avaient un emploi au début et à la fin de la période, 66% ont conservé un emploi sans discontinuer. Le reste, soit 2217 demandeurs d'asile, a connu des périodes de chômage de plus ou moins longue durée puis a retrouvé un emploi. En conclusion, la majorité des demandeurs d'asile occupent des emplois stables. Un phénomène généralisé de pendularité entre emploi et chômage ne se manifeste pas. Une distinction selon certains critères tels que l'origine, le sexe, etc. serait intéressante pour compléter cette analyse spécifique du phénomène de perte d'emploi, mais dépasserait les ambitions de la présente recherche.

Conclusion générale

Dans ce chapitre de la conclusion, nous reprenons les principaux résultats issus de la présente recherche. Nous tentons ainsi de répondre aux trois questions suivantes :

- Quel rôle économique les demandeurs d'asile jouent-ils sur le marché du travail suisse ?
- Quels sont les déterminants de l'intégration sur le marché du travail ?
- Quel est l'effet des mesures administratives limitant l'accès au marché du travail et le coût des telles mesures ?

Evolution générale de la population des demandeurs d'asile

La population de demandeurs d'asile a connu de fortes fluctuations en chiffres absolus au cours des quatre années étudiées. Ces fluctuations sont principalement attribuables à l'afflux de demandeurs d'asile d'ex-Yougoslavie puis à leur retour au pays. En chiffres absolus, les demandeurs d'asile irakiens ont connu la plus forte croissance. On peut par ailleurs noter une tendance à l'accroissement du poids des demandeurs d'asile d'Afrique Noire même si celui-ci reste modeste. La structure de la population de demandeurs d'asile par sexe, âge, état civil, répartition spatiale, durée de séjour et religion n'a pas connu de transformations majeures durant la période. Malgré une tendance à la féminisation, les demandeurs d'asile restent majoritairement des hommes jeunes et célibataires. La plupart sont des requérants d'asile (permis N), mais on note une croissance récente du poids des personnes admises provisoirement (permis F). La durée moyenne de séjour a eu tendance à augmenter entre décembre 1996 et juin 1998. Elle diminue ensuite jusqu'en juin 1999 pour augmenter de nouveau régulièrement jusqu'en décembre 2000.

Rôle économique des demandeurs d'asile

Les demandeurs d'asile jouent un rôle modeste mais bien réel

Nos résultats confirment l'importance des demandeurs d'asile comme source de main-d'œuvre, en particulier dans la restauration et l'hôtellerie. Ils relativisent cependant leur poids dans l'économie suisse dans son ensemble : 15'415 demandeurs d'asile étaient occupés en décembre 2000 en regard d'une population occupée totale de plus de trois millions et demi de personnes. Dans la restauration et l'hôtellerie cependant,

on comptait 7'881 demandeurs d'asile occupés, soit 6.7 % du total des personnes occupées.

Ils restent cantonnés aux plus bas niveaux de qualification

Les demandeurs d'asile occupent clairement les segments les plus bas de la hiérarchie professionnelle. Seules quelques rares exceptions occupent des positions élevées ou qualifiées. Sur 15'415 personnes occupées, on ne compte que 5 emplois de direction, 9 employés supérieurs et 172 travailleurs qualifiés. On peut relever cependant que 308 jeunes demandeurs d'asile sont parvenus à obtenir une place d'apprentissage.

L'effectif des demandeurs d'asile occupés reste stable

L'effectif des demandeurs d'asile occupés, de même que le nombre d'entreprises ayant recours à cette main-d'œuvre, sont restés remarquablement stables entre 1996 et 2000. On peut en conclure qu'un socle de demande de main-d'œuvre de l'ordre de 15 à 17'000 postes de travail existe sur ce segment du marché du travail. Récemment, il semble qu'un certain accroissement de la demande se soit manifesté. Il s'est cependant produit simultanément avec une diminution importante de l'effectif des demandeurs d'asile et a, par conséquent, conduit surtout à un accroissement des taux d'occupation tandis que l'effectif absolu des personnes occupées s'accroissait peu.

Rares sont les entreprises qui ont recours à de nombreux demandeurs d'asile

En tout, 8234 entreprises suisses avaient recours aux demandeurs d'asile en décembre 2000. La plupart des employeurs se contentent d'un ou deux employés de ce statut. Quelques rares entreprises engagent cependant des demandeurs d'asile sur une large échelle : une entreprise a ainsi occupé jusqu'à 111 demandeurs d'asile et une centaine d'entreprises ont plus de dix employés demandeurs d'asile. On peut relever que les entreprises qui emploient de nombreux demandeurs d'asile semblent favoriser une certaine homogénéité des origines nationales.

Le marché du travail des demandeurs d'asile connaît une forte rotation de main-d'œuvre

Si l'effectif total des demandeurs d'asile occupés varie relativement peu entre 1996 et 2000, la rotation de cette main-d'œuvre est forte. Chaque trimestre, entre 7 et 15% des demandeurs d'asile occupés quittent leur emploi tandis qu'un effectif équivalent fait son entrée sur le marché du travail. Cette situation s'explique principalement par le statut de séjour précaire des demandeurs d'asile. Nombreux sont ceux qui arrivent en Suisse ou quittent le pays. Confinée au bas de l'échelle professionnelle, cette population constitue de ce fait une main-d'œuvre particulièrement flexible dont l'effectif peut s'ajuster rapidement à la demande. On notera que la rotation des demandeurs d'asile sur le marché du travail tend à s'accroître depuis 1997.

Les phénomènes de travail intermittent restent limités

Même si le marché du travail des demandeurs d'asile se caractérise par une forte rotation de l'emploi, un phénomène généralisé de pendularité entre emploi et chômage ne semble pas se manifester.

Déterminants de l'intégration sur le marché du travail

Les taux d'occupation des demandeurs d'asile restent faibles en comparaison avec les autres groupes de populations étrangère et autochtone présents sur le marché du travail. Cette situation s'explique par plusieurs facteurs.

L'insertion sur le marché du travail reste lente

Le temps de séjour ressort de notre étude comme un facteur déterminant de l'activité économique: plus le séjour en Suisse est long, plus il est probable d'avoir un travail. Sur la base d'un taux d'occupation au cours de la première année de 4%, le taux après un an de séjour s'élève, pour une même population, à 23%, respectivement à 38% après quatre ans. Les personnes présentes depuis plus de cinq ans connaissent un taux d'occupation de 83%. Au fil du temps, il se déroule donc tout une série de processus d'adaptation au mode de vie du pays d'accueil qui contribuent à l'augmentation des possibilités d'emploi: apprentissage de la langue, acquisition des connaissances de base sur les procédures administratives et sur la manière de chercher un emploi, mise sur pied de réseaux sociaux permettant d'obtenir des informations ou des recommandations, etc. Des changements conjoncturels expliquent cependant aussi le lien entre insertion et temps de séjour et en particulier les taux d'occupation élevés observés chez les personnes présentes depuis plus de cinq ans: les demandeurs d'asile arrivés au début des années 90 ont rencontré une situation plus favorable sur le marché du travail que ceux qui sont arrivés ensuite.

De fortes différences se manifestent entre les nationalités

Certains groupes nationaux, en particulier les Sri Lankais, les Ethiopiens et Erythréens, les ressortissants de la République du Congo, d'Irak, du Pakistan et d'Angola connaissent des taux d'occupation relativement élevés. A l'inverse, on observe des taux d'occupation faibles chez les ressortissants de la Sierra Leone, les Somaliens et les Algériens. La différence entre les taux les plus élevés et les plus faibles est d'une amplitude de 1 à 5 (9% contre 52%). On notera que ces différences tiennent compte des profils de ces groupes en termes d'âge, de temps de séjour, etc. Il n'a pas été procédé à une nouvelle enquête visant à déterminer les raisons de ces différences. L'étude menée en 1996-97 avait montré qu'elles étaient principalement attribuables aux caractéristiques du contexte migratoire propres à chaque groupe: une fuite massive de familles entières dans un contexte d'urgence a pour conséquence de faibles taux d'occupation, tandis qu'un départ planifié de manière individuelle dans une perspective d'établissement à long terme débouche sur des taux d'occupation plus élevés.

Dans certains cantons l'occupation des demandeurs d'asile est rare

C'est à Zurich, à Berne et dans le canton de Vaud que les effectifs absolus des demandeurs d'asile occupés sont les plus élevés. Zurich se distingue par des taux d'occupation particulièrement élevés et seuls Bâle-Campagne et les Grisons connaissent des taux supérieurs. Dans les cantons d'Uri, du Tessin et du Valais, les demandeurs d'asile ont de grandes difficultés à s'insérer dans le marché du travail. Compte tenu du taux effectif de 38.5% observé à Zurich, le taux valaisan d'une même population serait de 19%, celui d'Uri de 10% et celui de Bâle-Campagne de 44%. L'étude de 1996 – 97 avait montré que ces écarts reflétaient à la fois des pratiques différenciées dans l'octroi des autorisations de travail et des situations diverses sur le marché du travail. Cette situation s'est maintenue de manière stable durant l'ensemble de la période étudiée. On peut noter que les différences sont par contre peu sensibles entre zones urbaines et zones rurales.

Une admission provisoire accroît de manière marquée la probabilité d'emploi

Le fait de disposer d'une admission provisoire accroît de manière relativement marquée la probabilité d'emploi, même en tenant compte des différences de temps de séjour et d'origine nationale entre les populations. En moyenne, les personnes admises provisoirement connaissent un taux d'occupation deux fois supérieur aux requérants d'asile. L'écart entre les taux d'occupation des deux groupes se révèle plus marqué que lors de l'étude de 1996-97. L'hypothèse que l'on peut formuler est que cette situation s'explique par une plus grande restrictivité des cantons dans l'octroi d'autorisations de travail aux requérants d'asile.

Effet et coût des mesures administratives d'interdiction de travail

L'interdiction de travail de septembre 1999 n'a pas fait diminuer l'occupation des demandeurs d'asile

L'interdiction temporaire de travail d'une durée d'un an pour les requérants d'asile arrivés après août 1999 a eu des effets très limités. Le nombre de requérants d'asile déjà occupés après un an de séjour est en effet très faible même en l'absence de toute interdiction. Une interdiction d'une durée d'une année n'éloigne dès lors du marché du travail que quelques centaines de personnes. La question de l'effet symbolique d'une telle interdiction sur le degré d'attractivité de la Suisse pour les migrations internationales d'asile n'a pas été analysée ici. D'autres études permettent de penser qu'il reste limité.

Une interdiction totale de travail aurait un impact modéré sur l'économie mais un coût élevé pour les finances publiques

Les chiffres de l'occupation des demandeurs d'asile montrent qu'une interdiction totale de travail ne ferait perdre à l'économie suisse que 15'000 employés ce qui reste modeste. Ces 15'000 employés viendraient cependant grever de manière marquée les budgets d'assistance à la charge de la Confédération. Une interdiction totale de travail pour tous les demandeurs d'asile (requérants d'asile et personnes admises provisoirement) aurait un coût approximatif direct de 200 millions de francs par année, tandis qu'une interdiction ne frappant que les requérants d'asile aurait un coût direct de 100 millions de francs environ. Ces chiffres peuvent être doublés si l'on prend en considération le fait qu'un demandeur d'asile occupé subvient en moyenne aux besoins d'une autre personne de sa famille.

Annexes

Demandeurs d'asile par nationalités

Tableau 30: Demandeurs d'asile par nationalités (96.12)

		Demandeurs d'asile par regroupement de nationalités (96.12)			Cumulative
		Frequency	Percent	Valid Percent	Percent
Valid	Ex-Yougoslavie	37442	46.5	46.5	46.5
	Sri Lanka	19383	24.1	24.1	70.5
	Turquie	4240	5.3	5.3	75.8
	Somalie	4119	5.1	5.1	80.9
	Angola	2436	3.0	3.0	83.9
	R. d. Congo	1385	1.7	1.7	85.7
	Ethiopie + Erythrée	1130	1.4	1.4	87.1
	Reste Afrique	968	1.2	1.2	88.3
	Afghanistan	846	1.1	1.1	89.3
	Pakistan	790	1.0	1.0	90.3
	Iran	770	1.0	1.0	91.2
	Liban	665	.8	.8	92.1
	nat. inconnue et apatrides	599	.7	.7	92.8
	Algérie	599	.7	.7	93.6
	Albanie	567	.7	.7	94.3
	Irak	476	.6	.6	94.9
	Ex-URSS	461	.6	.6	95.4
	Reste Amérique du Sud	423	.5	.5	96.0
	Roumanie	418	.5	.5	96.5
	Nigéria	373	.5	.5	96.9
	Bangladesh	373	.5	.5	97.4
	Autres Ex-pays de l'Est	319	.4	.4	97.8
	Reste Af. du N. et M.O.	301	.4	.4	98.2
	Syrie	297	.4	.4	98.5
	Inde	294	.4	.4	98.9
	Reste Asie + Océanie	261	.3	.3	99.2
	Rwanda	203	.3	.3	99.5
	Libye	132	.2	.2	99.6
	Guinée	128	.2	.2	99.8
	Colombie	52	.1	.1	99.9
	Sierra Leone	47	.1	.1	99.9
	Guinée-Bissau	43	.1	.1	100.0
	Pays Occident.	15	.0	.0	100.0
	Mongolie	5	.0	.0	100.0
	Total	80560	100.0	100.0	

Tableau 31: Demandeurs d'asile par nationalités (97.03)

		Demandeurs d'asile par regroupement de nationalités (97.03)			
		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	Ex-Yougoslavie	37344	46.1	46.1	46.1
	Sri Lanka	19554	24.2	24.2	70.3
	Somalie	4293	5.3	5.3	75.6
	Turquie	4175	5.2	5.2	80.8
	Angola	2423	3.0	3.0	83.7
	R. d. Congo	1456	1.8	1.8	85.5
	Ethiopie + Erythrée	1159	1.4	1.4	87.0
	Reste Afrique	1041	1.3	1.3	88.3
	Afghanistan	866	1.1	1.1	89.3
	Pakistan	799	1.0	1.0	90.3
	Iran	743	.9	.9	91.2
	Liban	662	.8	.8	92.1
	Algérie	660	.8	.8	92.9
	nat. inconnue et apatrides	540	.7	.7	93.5
	Albanie	535	.7	.7	94.2
	Ex-URSS	530	.7	.7	94.9
	Irak	451	.6	.6	95.4
	Bangladesh	395	.5	.5	95.9
	Reste Amérique du Sud	395	.5	.5	96.4
	Roumanie	391	.5	.5	96.9
	Nigéria	386	.5	.5	97.3
	Reste Af. du N. et M.O.	329	.4	.4	97.8
	Autres Ex-pays de l'Est	314	.4	.4	98.1
	Inde	298	.4	.4	98.5
	Syrie	288	.4	.4	98.9
	Reste Asie + Océanie	270	.3	.3	99.2
	Rwanda	216	.3	.3	99.5
	Libye	137	.2	.2	99.6
	Guinée	128	.2	.2	99.8
	Colombie	58	.1	.1	99.9
	Sierra Leone	53	.1	.1	99.9
	Guinée-Bissau	41	.1	.1	100.0
	Pays Occident.	9	.0	.0	100.0
	Mongolie	6	.0	.0	100.0
	Total	80945	100.0	100.0	

Tableau 32: Demandeurs d'asile par nationalités (97.06)

		Demandeurs d'asile par regroupement de nationalités (97.06)			
		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	Ex-Yougoslavie	36111	46.0	46.0	46.0
	Sri Lanka	19568	25.0	25.0	71.0
	Somalie	4322	5.5	5.5	76.5
	Turquie	3667	4.7	4.7	81.2
	Angola	2363	3.0	3.0	84.2
	R. d. Congo	1497	1.9	1.9	86.1
	Albanie	1180	1.5	1.5	87.6
	Ethiopie + Erythrée	1148	1.5	1.5	89.1
	Reste Afrique	901	1.1	1.1	90.2
	Afghanistan	810	1.0	1.0	91.3
	Pakistan	721	.9	.9	92.2
	Algérie	652	.8	.8	93.0
	Iran	587	.7	.7	93.8
	Ex-URSS	515	.7	.7	94.4
	Liban	414	.5	.5	94.9
	Irak	405	.5	.5	95.5
	nat. inconnue et apatrides	386	.5	.5	95.9
	Bangladesh	385	.5	.5	96.4
	Reste Amérique du Sud	340	.4	.4	96.9
	Nigéria	337	.4	.4	97.3
	Inde	279	.4	.4	97.7
	Reste Af. du N. et M.O.	267	.3	.3	98.0
	Syrie	265	.3	.3	98.3
	Reste Asie + Océanie	258	.3	.3	98.7
	Roumanie	244	.3	.3	99.0
	Rwanda	219	.3	.3	99.3
	Guinée	147	.2	.2	99.4
	Autres Ex-pays de l'Est	138	.2	.2	99.6
	Libye	117	.1	.1	99.8
	Colombie	66	.1	.1	99.9
	Sierra Leone	59	.1	.1	99.9
	Guinée-Bissau	40	.1	.1	100.0
	Pays Occident.	11	.0	.0	100.0
	Mongolie	7	.0	.0	100.0
	Total	78426	100.0	100.0	

Tableau 33: Demandeurs d'asile par nationalités (97.09)

		Demandeurs d'asile par regroupement de nationalités (97.09)			
		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	Ex-Yougoslavie	35843	45.1	45.1	45.1
	Sri Lanka	19808	24.9	24.9	70.0
	Somalie	4400	5.5	5.5	75.6
	Turquie	3576	4.5	4.5	80.1
	Angola	2367	3.0	3.0	83.0
	Albanie	1660	2.1	2.1	85.1
	R. d. Congo	1521	1.9	1.9	87.0
	Ethiopie + Erythrée	1233	1.6	1.6	88.6
	Reste Afrique	853	1.1	1.1	89.7
	Afghanistan	804	1.0	1.0	90.7
	Algérie	755	.9	.9	91.6
	Pakistan	714	.9	.9	92.5
	Ex-URSS	700	.9	.9	93.4
	Iran	587	.7	.7	94.1
	Irak	474	.6	.6	94.7
	Bangladesh	448	.6	.6	95.3
	Liban	413	.5	.5	95.8
	nat. inconnue et apatrides	407	.5	.5	96.3
	Nigéria	332	.4	.4	96.7
	Reste Amérique du Sud	332	.4	.4	97.2
	Inde	282	.4	.4	97.5
	Syrie	280	.4	.4	97.9
	Reste Af. du N. et M.O.	275	.3	.3	98.2
	Reste Asie + Océanie	260	.3	.3	98.5
	Roumanie	233	.3	.3	98.8
	Rwanda	218	.3	.3	99.1
	Guinée	176	.2	.2	99.3
	Autres Ex-pays de l'Est	160	.2	.2	99.5
	Sierra Leone	111	.1	.1	99.7
	Libye	99	.1	.1	99.8
	Colombie	81	.1	.1	99.9
	Guinée-Bissau	56	.1	.1	100.0
	Pays Occident.	15	.0	.0	100.0
	Mongolie	7	.0	.0	100.0
	Total	79480	100.0	100.0	

Tableau 34: Demandeurs d'asile par nationalités (97.12)

		Demandeurs d'asile par regroupement de nationalités (97.12)			
		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	Ex-Yougoslavie	36345	44.8	44.8	44.8
	Sri Lanka	20132	24.8	24.8	69.7
	Somalie	4520	5.6	5.6	75.2
	Turquie	3585	4.4	4.4	79.7
	Angola	2351	2.9	2.9	82.5
	Albanie	1608	2.0	2.0	84.5
	R. d. Congo	1514	1.9	1.9	86.4
	Ethiopie + Erythrée	1299	1.6	1.6	88.0
	Reste Afrique	957	1.2	1.2	89.2
	Ex-URSS	904	1.1	1.1	90.3
	Algérie	857	1.1	1.1	91.4
	Afghanistan	816	1.0	1.0	92.4
	Pakistan	720	.9	.9	93.2
	Iran	582	.7	.7	94.0
	Irak	535	.7	.7	94.6
	Bangladesh	470	.6	.6	95.2
	Liban	415	.5	.5	95.7
	nat. inconnue et apatrides	402	.5	.5	96.2
	Reste Amérique du Sud	368	.5	.5	96.7
	Nigéria	338	.4	.4	97.1
	Inde	305	.4	.4	97.5
	Syrie	285	.4	.4	97.8
	Reste Asie + Océanie	264	.3	.3	98.1
	Reste Af. du N. et M.O.	261	.3	.3	98.5
	Roumanie	253	.3	.3	98.8
	Rwanda	215	.3	.3	99.0
	Guinée	171	.2	.2	99.2
	Autres Ex-pays de l'Est	167	.2	.2	99.5
	Sierra Leone	164	.2	.2	99.7
	Colombie	114	.1	.1	99.8
	Libye	75	.1	.1	99.9
	Guinée-Bissau	58	.1	.1	100.0
	Pays Occident.	18	.0	.0	100.0
	Mongolie	14	.0	.0	100.0
	Total	81082	100.0	100.0	

Tableau 35: Demandeurs d'asile par nationalités (98.03)

		Demandeurs d'asile par regroupement de nationalités (98.03)			Cumulative
		Frequency	Percent	Valid Percent	Percent
Valid	Ex-Yougoslavie	36743	44.5	44.5	44.5
	Sri Lanka	20322	24.6	24.6	69.2
	Somalie	4560	5.5	5.5	74.7
	Turquie	3615	4.4	4.4	79.1
	Angola	2433	2.9	2.9	82.0
	Albanie	1593	1.9	1.9	83.9
	R. d. Congo	1514	1.8	1.8	85.8
	Ethiopie + Erythrée	1359	1.6	1.6	87.4
	Ex-URSS	1063	1.3	1.3	88.7
	Reste Afrique	1000	1.2	1.2	89.9
	Algérie	901	1.1	1.1	91.0
	Irak	883	1.1	1.1	92.1
	Afghanistan	809	1.0	1.0	93.1
	Pakistan	690	.8	.8	93.9
	Iran	567	.7	.7	94.6
	nat. inconnue et apatrides	474	.6	.6	95.2
	Bangladesh	447	.5	.5	95.7
	Liban	412	.5	.5	96.2
	Reste Amérique du Sud	375	.5	.5	96.7
	Nigéria	325	.4	.4	97.1
	Inde	303	.4	.4	97.4
	Syrie	281	.3	.3	97.8
	Reste Af. du N. et M.O.	270	.3	.3	98.1
	Reste Asie + Océanie	253	.3	.3	98.4
	Roumanie	244	.3	.3	98.7
	Rwanda	228	.3	.3	99.0
	Guinée	185	.2	.2	99.2
	Sierra Leone	174	.2	.2	99.4
	Autres Ex-pays de l'Est	171	.2	.2	99.6
	Colombie	156	.2	.2	99.8
	Libye	77	.1	.1	99.9
	Guinée-Bissau	51	.1	.1	100.0
	Pays Occident.	21	.0	.0	100.0
	Mongolie	20	.0	.0	100.0
	Total	82519	100.0	100.0	

Tableau 36: Demandeurs d'asile par nationalités (98.06)

		Demandeurs d'asile par regroupement de nationalités (98.06)			
		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	Ex-Yougoslavie	36805	44.0	44.0	44.0
	Sri Lanka	20468	24.5	24.5	68.5
	Somalie	4621	5.5	5.5	74.0
	Turquie	3626	4.3	4.3	78.4
	Angola	2500	3.0	3.0	81.4
	R. d. Congo	1556	1.9	1.9	83.2
	Albanie	1453	1.7	1.7	85.0
	Ethiopie + Erythrée	1415	1.7	1.7	86.6
	Irak	1311	1.6	1.6	88.2
	Ex-URSS	1256	1.5	1.5	89.7
	Reste Afrique	1029	1.2	1.2	90.9
	Algérie	947	1.1	1.1	92.1
	Afghanistan	823	1.0	1.0	93.1
	Pakistan	664	.8	.8	93.9
	Iran	548	.7	.7	94.5
	nat. inconnue et apatrides	485	.6	.6	95.1
	Bangladesh	434	.5	.5	95.6
	Liban	409	.5	.5	96.1
	Reste Amérique du Sud	358	.4	.4	96.5
	Nigéria	342	.4	.4	96.9
	Inde	294	.4	.4	97.3
	Reste Af. du N. et M.O.	279	.3	.3	97.6
	Syrie	263	.3	.3	97.9
	Reste Asie + Océanie	251	.3	.3	98.2
	Roumanie	232	.3	.3	98.5
	Colombie	221	.3	.3	98.8
	Rwanda	218	.3	.3	99.0
	Guinée	215	.3	.3	99.3
	Autres Ex-pays de l'Est	188	.2	.2	99.5
	Sierra Leone	180	.2	.2	99.7
	Libye	82	.1	.1	99.8
	Guinée-Bissau	64	.1	.1	99.9
	Mongolie	46	.1	.1	100.0
	Pays Occident.	24	.0	.0	100.0
	Total	83607	100.0	100.0	

Tableau 37: Demandeurs d'asile par nationalités (98.09)

		Demandeurs d'asile par regroupement de nationalités (98.09)			
		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	Ex-Yougoslavie	37718	44.2	44.2	44.2
	Sri Lanka	20155	23.6	23.6	67.8
	Somalie	4699	5.5	5.5	73.3
	Turquie	3604	4.2	4.2	77.5
	Angola	2516	2.9	2.9	80.4
	Albanie	1799	2.1	2.1	82.5
	Irak	1584	1.9	1.9	84.4
	R. d. Congo	1547	1.8	1.8	86.2
	Ethiopie + Erythrée	1494	1.7	1.7	88.0
	Ex-URSS	1368	1.6	1.6	89.6
	Reste Afrique	1033	1.2	1.2	90.8
	Algérie	976	1.1	1.1	91.9
	Afghanistan	875	1.0	1.0	92.9
	Pakistan	658	.8	.8	93.7
	nat. inconnue et apatrides	570	.7	.7	94.4
	Iran	537	.6	.6	95.0
	Bangladesh	418	.5	.5	95.5
	Liban	368	.4	.4	95.9
	Nigéria	358	.4	.4	96.4
	Reste Amérique du Sud	333	.4	.4	96.7
	Reste Af. du N. et M.O.	306	.4	.4	97.1
	Inde	283	.3	.3	97.4
	Syrie	267	.3	.3	97.7
	Reste Asie + Océanie	262	.3	.3	98.1
	Colombie	250	.3	.3	98.3
	Guinée	235	.3	.3	98.6
	Rwanda	221	.3	.3	98.9
	Roumanie	219	.3	.3	99.1
	Autres Ex-pays de l'Est	187	.2	.2	99.4
	Libye	185	.2	.2	99.6
	Sierra Leone	151	.2	.2	99.7
	Guinée-Bissau	139	.2	.2	99.9
	Mongolie	67	.1	.1	100.0
	Pays Occident.	10	.0	.0	100.0
	Total	85392	100.0	100.0	

Tableau 38: Demandeurs d'asile par nationalités (98.12)

		Demandeurs d'asile par regroupement de nationalités (98.12)			Cumulative
		Frequency	Percent	Valid Percent	Percent
Valid	Ex-Yougoslavie	45298	48.3	48.3	48.3
	Sri Lanka	19828	21.2	21.2	69.5
	Somalie	4751	5.1	5.1	74.5
	Turquie	3562	3.8	3.8	78.3
	Angola	2526	2.7	2.7	81.0
	Irak	2091	2.2	2.2	83.3
	Ex-URSS	1681	1.8	1.8	85.1
	Ethiopie + Erythrée	1572	1.7	1.7	86.7
	Albanie	1564	1.7	1.7	88.4
	R. d. Congo	1553	1.7	1.7	90.1
	Reste Afrique	1037	1.1	1.1	91.2
	Algérie	970	1.0	1.0	92.2
	Afghanistan	896	1.0	1.0	93.2
	Pakistan	624	.7	.7	93.8
	Iran	561	.6	.6	94.4
	nat. inconnue et apatrides	539	.6	.6	95.0
	Colombie	467	.5	.5	95.5
	Bangladesh	393	.4	.4	95.9
	Nigéria	347	.4	.4	96.3
	Reste Amérique du Sud	334	.4	.4	96.6
	Liban	328	.3	.3	97.0
	Guinée	324	.3	.3	97.3
	Reste Af. du N. et M.O.	313	.3	.3	97.7
	Inde	292	.3	.3	98.0
	Reste Asie + Océanie	289	.3	.3	98.3
	Syrie	268	.3	.3	98.6
	Libye	233	.2	.2	98.8
	Rwanda	220	.2	.2	99.1
	Guinée-Bissau	213	.2	.2	99.3
	Sierra Leone	199	.2	.2	99.5
	Autres Ex-pays de l'Est	194	.2	.2	99.7
	Roumanie	185	.2	.2	99.9
	Mongolie	79	.1	.1	100.0
	Pays Occident.	13	.0	.0	100.0
	Total	93744	100.0	100.0	

Tableau 39: Demandeurs d'asile par nationalités (99.03)

		Demandeurs d'asile par regroupement de nationalités (99.03)			Cumulative
		Frequency	Percent	Valid Percent	Percent
Valid	Ex-Yougoslavie	50522	51.3	51.3	51.3
	Sri Lanka	19226	19.5	19.5	70.8
	Somalie	4726	4.8	4.8	75.5
	Turquie	3453	3.5	3.5	79.1
	Irak	2602	2.6	2.6	81.7
	Angola	2542	2.6	2.6	84.3
	Ethiopie + Erythrée	1617	1.6	1.6	85.9
	Ex-URSS	1607	1.6	1.6	87.5
	R. d. Congo	1576	1.6	1.6	89.1
	Albanie	1194	1.2	1.2	90.4
	Reste Afrique	1070	1.1	1.1	91.4
	Algérie	974	1.0	1.0	92.4
	Afghanistan	897	.9	.9	93.3
	Pakistan	613	.6	.6	94.0
	Iran	561	.6	.6	94.5
	Colombie	548	.6	.6	95.1
	nat. inconnue et apatrides	500	.5	.5	95.6
	Guinée	362	.4	.4	96.0
	Sierra Leone	355	.4	.4	96.3
	Bangladesh	351	.4	.4	96.7
	Reste Af. du N. et M.O.	337	.3	.3	97.0
	Reste Asie + Océanie	327	.3	.3	97.3
	Liban	309	.3	.3	97.7
	Reste Amérique du Sud	308	.3	.3	98.0
	Syrie	300	.3	.3	98.3
	Nigéria	297	.3	.3	98.6
	Inde	270	.3	.3	98.9
	Libye	255	.3	.3	99.1
	Guinée-Bissau	241	.2	.2	99.4
	Rwanda	235	.2	.2	99.6
	Roumanie	161	.2	.2	99.8
	Autres Ex-pays de l'Est	152	.2	.2	99.9
	Mongolie	74	.1	.1	100.0
	Pays Occident.	14	.0	.0	100.0
	Total	98576	100.0	100.0	

Tableau 40: Demandeurs d'asile par nationalités (99.06)

		Demandeurs d'asile par regroupement de nationalités (99.06)			Cumulative
		Frequency	Percent	Valid Percent	Percent
Valid	Ex-Yougoslavie	63278	56.9	56.9	56.9
	Sri Lanka	18902	17.0	17.0	73.9
	Somalie	4798	4.3	4.3	78.2
	Turquie	3333	3.0	3.0	81.2
	Irak	2780	2.5	2.5	83.7
	Angola	2623	2.4	2.4	86.1
	Ethiopie + Erythrée	1655	1.5	1.5	87.6
	R. d. Congo	1594	1.4	1.4	89.0
	Ex-URSS	1543	1.4	1.4	90.4
	Albanie	1060	1.0	1.0	91.3
	Reste Afrique	1041	.9	.9	92.3
	Algérie	974	.9	.9	93.2
	Afghanistan	927	.8	.8	94.0
	Pakistan	632	.6	.6	94.6
	Iran	576	.5	.5	95.1
	Colombie	509	.5	.5	95.5
	nat. inconnue et apatrides	507	.5	.5	96.0
	Sierra Leone	434	.4	.4	96.4
	Bangladesh	355	.3	.3	96.7
	Guinée	345	.3	.3	97.0
	Reste Af. du N. et M.O.	334	.3	.3	97.3
	Reste Asie + Océanie	334	.3	.3	97.6
	Syrie	301	.3	.3	97.9
	Roumanie	294	.3	.3	98.1
	Reste Amérique du Sud	293	.3	.3	98.4
	Liban	286	.3	.3	98.7
	Nigéria	260	.2	.2	98.9
	Inde	258	.2	.2	99.1
	Libye	256	.2	.2	99.4
	Rwanda	237	.2	.2	99.6
	Guinée-Bissau	233	.2	.2	99.8
	Autres Ex-pays de l'Est	145	.1	.1	99.9
	Mongolie	86	.1	.1	100.0
	Pays Occident.	15	.0	.0	100.0
	Total	111198	100.0	100.0	

Tableau 41: Demandeurs d'asile par nationalités (99.09)

		Demandeurs d'asile par regroupement de nationalités (99.09)			
		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	Ex-Yougoslavie	65755	57.9	57.9	57.9
	Sri Lanka	18206	16.0	16.0	74.0
	Somalie	4870	4.3	4.3	78.2
	Turquie	3351	3.0	3.0	81.2
	Irak	2932	2.6	2.6	83.8
	Angola	2671	2.4	2.4	86.1
	Ethiopie + Erythrée	1781	1.6	1.6	87.7
	Ex-URSS	1708	1.5	1.5	89.2
	R. d. Congo	1609	1.4	1.4	90.6
	Reste Afrique	1051	.9	.9	91.5
	Afghanistan	981	.9	.9	92.4
	Albanie	942	.8	.8	93.2
	Algérie	924	.8	.8	94.1
	Pakistan	649	.6	.6	94.6
	Iran	568	.5	.5	95.1
	Sierra Leone	558	.5	.5	95.6
	nat. inconnue et apatrides	547	.5	.5	96.1
	Colombie	452	.4	.4	96.5
	Reste Af. du N. et M.O.	372	.3	.3	96.8
	Guinée	364	.3	.3	97.1
	Bangladesh	351	.3	.3	97.5
	Reste Asie + Océanie	330	.3	.3	97.7
	Syrie	293	.3	.3	98.0
	Liban	285	.3	.3	98.3
	Inde	267	.2	.2	98.5
	Libye	266	.2	.2	98.7
	Reste Amérique du Sud	259	.2	.2	98.9
	Nigéria	234	.2	.2	99.2
	Guinée-Bissau	230	.2	.2	99.4
	Rwanda	225	.2	.2	99.6
	Roumanie	210	.2	.2	99.7
	Autres Ex-pays de l'Est	140	.1	.1	99.9
	Mongolie	139	.1	.1	100.0
	Pays Occident.	15	.0	.0	100.0
	Total	113535	100.0	100.0	

Tableau 42: Demandeurs d'asile par nationalités (99.12)

		Demandeurs d'asile par regroupement de nationalités (99.12)			
		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	Ex-Yougoslavie	59649	55.7	55.7	55.7
	Sri Lanka	17434	16.3	16.3	72.0
	Somalie	4871	4.6	4.6	76.6
	Turquie	3348	3.1	3.1	79.7
	Irak	3074	2.9	2.9	82.6
	Angola	2752	2.6	2.6	85.2
	Ethiopie + Erythrée	1848	1.7	1.7	86.9
	Ex-URSS	1694	1.6	1.6	88.5
	R. d. Congo	1611	1.5	1.5	90.0
	Reste Afrique	1090	1.0	1.0	91.0
	Afghanistan	1046	1.0	1.0	92.0
	Algérie	920	.9	.9	92.8
	Albanie	809	.8	.8	93.6
	Sierra Leone	699	.7	.7	94.2
	Pakistan	624	.6	.6	94.8
	Iran	579	.5	.5	95.4
	nat. inconnue et apatrides	563	.5	.5	95.9
	Reste Af. du N. et M.O.	390	.4	.4	96.3
	Bangladesh	375	.4	.4	96.6
	Colombie	370	.3	.3	97.0
	Guinée	347	.3	.3	97.3
	Reste Asie + Océanie	332	.3	.3	97.6
	Syrie	319	.3	.3	97.9
	Libye	301	.3	.3	98.2
	Inde	270	.3	.3	98.4
	Liban	267	.2	.2	98.7
	Reste Amérique du Sud	258	.2	.2	98.9
	Rwanda	230	.2	.2	99.1
	Nigéria	226	.2	.2	99.3
	Guinée-Bissau	202	.2	.2	99.5
	Mongolie	186	.2	.2	99.7
	Roumanie	177	.2	.2	99.9
	Autres Ex-pays de l'Est	124	.1	.1	100.0
	Pays Occident.	18	.0	.0	100.0
	Total	107003	100.0	100.0	

Tableau 43: Demandeurs d'asile par nationalités (00.03)

		Demandeurs d'asile par regroupement de nationalités (00.03)			Cumulative
		Frequency	Percent	Valid Percent	Percent
Valid	Ex-Yougoslavie	53097	53.4	53.4	53.4
	Sri Lanka	16917	17.0	17.0	70.4
	Somalie	4823	4.8	4.8	75.2
	Turquie	3218	3.2	3.2	78.4
	Irak	3049	3.1	3.1	81.5
	Angola	2735	2.7	2.7	84.3
	Ethiopie + Erythrée	1859	1.9	1.9	86.1
	Ex-URSS	1701	1.7	1.7	87.8
	R. d. Congo	1645	1.7	1.7	89.5
	Reste Afrique	1070	1.1	1.1	90.6
	Afghanistan	1023	1.0	1.0	91.6
	Algérie	910	.9	.9	92.5
	nat. inconnue et apatrides	717	.7	.7	93.2
	Albanie	689	.7	.7	93.9
	Iran	664	.7	.7	94.6
	Pakistan	577	.6	.6	95.2
	Sierra Leone	505	.5	.5	95.7
	Reste Af. du N. et M.O.	420	.4	.4	96.1
	Bangladesh	375	.4	.4	96.5
	Guinée	357	.4	.4	96.8
	Syrie	343	.3	.3	97.2
	Colombie	319	.3	.3	97.5
	Libye	317	.3	.3	97.8
	Reste Asie + Océanie	314	.3	.3	98.1
	Liban	255	.3	.3	98.4
	Inde	250	.3	.3	98.6
	Reste Amérique du Sud	245	.2	.2	98.9
	Nigéria	231	.2	.2	99.1
	Mongolie	226	.2	.2	99.3
	Rwanda	205	.2	.2	99.5
	Roumanie	165	.2	.2	99.7
	Guinée-Bissau	142	.1	.1	99.9
	Autres Ex-pays de l'Est	125	.1	.1	100.0
	Pays Occident.	17	.0	.0	100.0
	Total	99505	100.0	100.0	

Tableau 44: Demandeurs d'asile par nationalités (00.06)

		Demandeurs d'asile par regroupement de nationalités (00.06)			
		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	Ex-Yougoslavie	42352	48.1	48.1	48.1
	Sri Lanka	16668	18.9	18.9	67.0
	Somalie	4849	5.5	5.5	72.5
	Turquie	3176	3.6	3.6	76.1
	Irak	2989	3.4	3.4	79.5
	Angola	2739	3.1	3.1	82.6
	Ethiopie + Erythrée	1906	2.2	2.2	84.7
	R. d. Congo	1674	1.9	1.9	86.6
	Ex-URSS	1613	1.8	1.8	88.5
	Afghanistan	1058	1.2	1.2	89.7
	Reste Afrique	1050	1.2	1.2	90.9
	Algérie	898	1.0	1.0	91.9
	Iran	752	.9	.9	92.7
	nat. inconnue et apatrides	671	.8	.8	93.5
	Albanie	596	.7	.7	94.2
	Pakistan	550	.6	.6	94.8
	Reste Af. du N. et M.O.	437	.5	.5	95.3
	Sierra Leone	428	.5	.5	95.8
	Bangladesh	373	.4	.4	96.2
	Syrie	352	.4	.4	96.6
	Guinée	334	.4	.4	97.0
	Colombie	293	.3	.3	97.3
	Reste Asie + Océanie	292	.3	.3	97.6
	Libye	288	.3	.3	98.0
	Nigéria	251	.3	.3	98.3
	Liban	241	.3	.3	98.5
	Inde	235	.3	.3	98.8
	Reste Amérique du Sud	227	.3	.3	99.1
	Mongolie	217	.2	.2	99.3
	Rwanda	210	.2	.2	99.5
	Roumanie	164	.2	.2	99.7
	Autres Ex-pays de l'Est	115	.1	.1	99.9
	Guinée-Bissau	108	.1	.1	100.0
	Pays Occident.	18	.0	.0	100.0
	Total	88124	100.0	100.0	

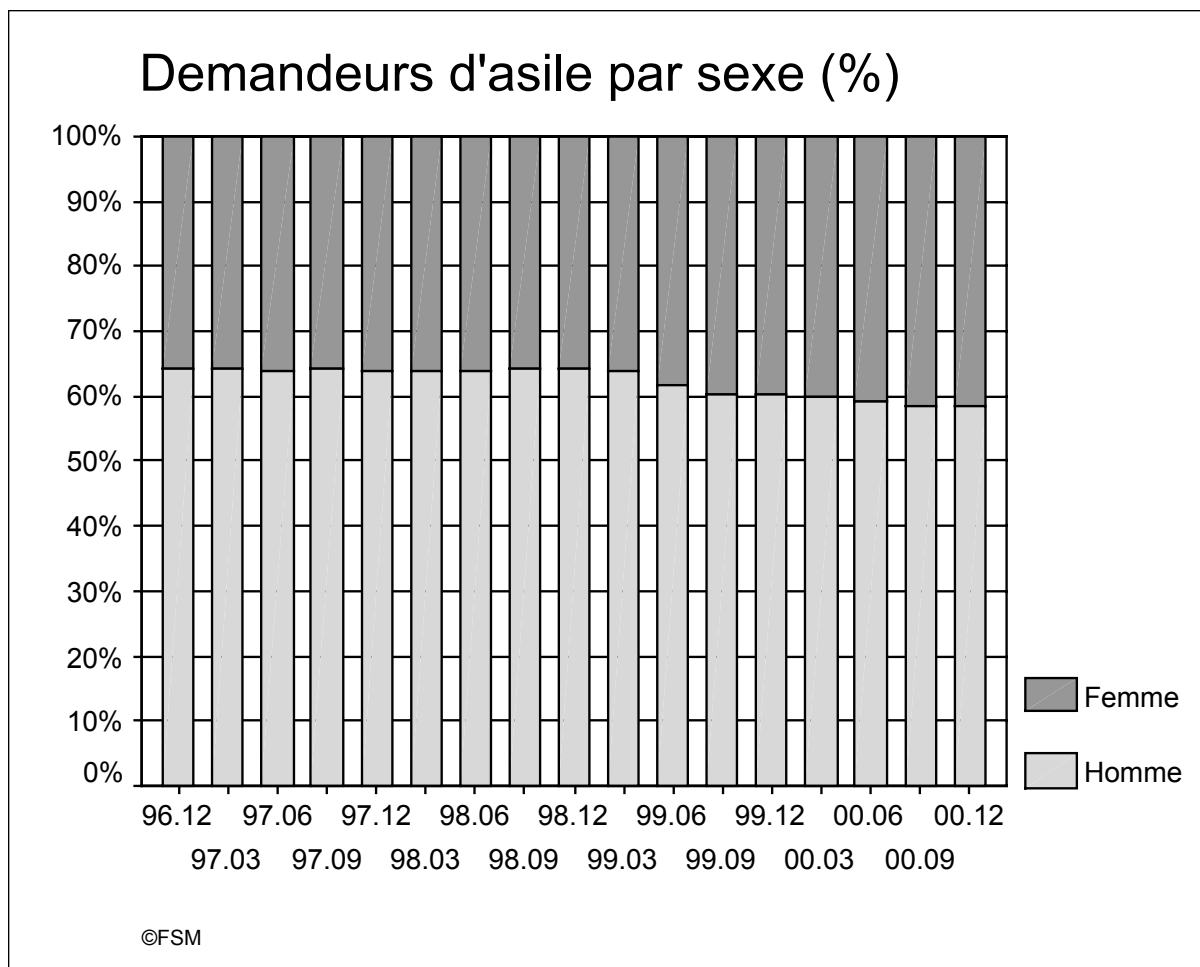
Tableau 45: Demandeurs d'asile par nationalités (00.09)

		Demandeurs d'asile par regroupement de nationalités (00.09)			
		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	Ex-Yougoslavie	29627	39.5	39.5	39.5
	Sri Lanka	16239	21.6	21.6	61.1
	Somalie	4866	6.5	6.5	67.6
	Turquie	3183	4.2	4.2	71.9
	Irak	2950	3.9	3.9	75.8
	Angola	2718	3.6	3.6	79.4
	Ethiopie + Erythrée	1951	2.6	2.6	82.0
	R. d. Congo	1692	2.3	2.3	84.3
	Ex-URSS	1581	2.1	2.1	86.4
	Afghanistan	1106	1.5	1.5	87.9
	Reste Afrique	1074	1.4	1.4	89.3
	Iran	985	1.3	1.3	90.6
	Algérie	865	1.2	1.2	91.8
	nat. inconnue et apatrides	684	.9	.9	92.7
	Pakistan	516	.7	.7	93.4
	Reste Af. du N. et M.O.	472	.6	.6	94.0
	Sierra Leone	443	.6	.6	94.6
	Albanie	440	.6	.6	95.2
	Bangladesh	388	.5	.5	95.7
	Syrie	359	.5	.5	96.2
	Guinée	347	.5	.5	96.6
	Reste Asie + Océanie	274	.4	.4	97.0
	Libye	272	.4	.4	97.3
	Nigéria	256	.3	.3	97.7
	Inde	254	.3	.3	98.0
	Colombie	249	.3	.3	98.4
	Mongolie	226	.3	.3	98.7
	Liban	217	.3	.3	99.0
	Rwanda	210	.3	.3	99.2
	Reste Amérique du Sud	195	.3	.3	99.5
	Roumanie	140	.2	.2	99.7
	Autres Ex-pays de l'Est	125	.2	.2	99.8
	Guinée-Bissau	97	.1	.1	100.0
	Pays Occident.	20	.0	.0	100.0
	Total	75021	100.0	100.0	

Evolution des caractéristiques des demandeurs d'asile

Tableau 46: Evolution de l'effectif des demandeurs d'asile par sexe

Demandeurs d'asile par sexe								
	Femme		Homme		Inconnu		Total	
		%		%		%		%
96.12	28924	36	51630	64	6	0	80560	100
97.03	28974	36	51971	64	0	0	80945	100
97.06	28207	36	50218	64	1	0	78426	100
97.09	28522	36	50958	64	0	0	79480	100
97.12	29145	36	51937	64	0	0	81082	100
98.03	29757	36	52761	64	1	0	82519	100
98.06	30275	36	53330	64	2	0	83607	100
98.09	30618	36	54772	64	2	0	85392	100
98.12	33669	36	60069	64	6	0	93744	100
99.03	35742	36	62828	64	6	0	98576	100
99.06	42719	38	68471	62	8	0	111198	100
99.09	44973	40	68550	60	12	0	113535	100
99.12	42403	40	64598	60	2	0	107003	100
00.03	39841	40	59661	60	3	0	99505	100
00.06	36090	41	52031	59	3	0	88124	100
00.09	31014	41	44007	59	0	0	75021	100
00.12	29787	41	42164	59	1	0	71952	100



Graphique 19: Demandeurs d'asile par sexe (%)

Tableau 47: Demandeurs d'asile par classe d'âge (10 ans)

Demandeurs d'asile par classe d'âges (10 ans)																	
		0-14 ans		15-24 ans		25-34 ans		35-44 ans		45-54 ans		55-64 ans		65 ans et +		Total	
		%		%		%		%		%		%		%		%	
96.12	19627	25	15590	20	28330	35	11461	14	2853	4	1251	2	826	1	79938	100	
97.03	19769	25	15483	19	28594	36	11670	15	2868	4	1155	1	797	1	80336	100	
97.06	19961	26	14914	19	27665	36	11160	14	2659	3	938	1	632	1	77929	100	
97.09	20442	26	15186	19	27884	35	11344	14	2680	3	867	1	601	1	79004	100	
97.12	21059	26	15636	19	28158	35	11566	14	2765	3	850	1	598	1	80632	100	
98.03	21651	26	15883	19	28407	35	11821	14	2830	3	889	1	603	1	82084	100	
98.06	22147	27	16162	19	28355	34	12188	15	2897	3	856	1	583	1	83188	100	
98.09	22775	27	17572	21	28578	34	11853	14	2800	3	834	1	564	1	84976	100	
98.12	25300	27	20870	22	30269	32	12436	13	2928	3	893	1	629	1	93325	100	
99.03	27038	28	22334	23	30998	32	13016	13	3113	3	982	1	691	1	98172	100	
99.06	32417	29	24623	22	32950	30	14426	13	3749	3	1498	1	1108	1	110771	100	
99.09	34092	30	24671	22	32762	29	14598	13	3874	3	1683	1	1434	1	113114	100	
99.12	32360	30	22779	21	30913	29	14186	13	3688	3	1447	1	1217	1	106590	100	
00.03	30515	31	20157	20	28729	29	13740	14	3499	4	1312	1	1142	1	99094	100	
00.06	27874	32	16322	19	25091	29	13111	15	3292	4	1101	1	954	1	87745	100	
00.09	23319	31	13484	18	21372	29	11653	16	3029	4	984	1	804	1	74645	100	
00.12	22296	31	13069	18	20165	28	11376	16	2971	4	958	1	783	1	71618	100	

Tableau 48: Moyenne d'âge (en années)

Moyenne d'âge (en années)		
	N	Mean
96.12	79938	25.25
97.03	80336	25.17
97.06	77929	24.72
97.09	79004	24.60
97.12	80632	24.53
98.03	82084	24.45
98.06	83188	24.40
98.09	84976	24.11
98.12	93333	23.80
99.03	98172	23.70
99.06	110771	23.62
99.09	113114	23.62
99.12	106590	23.60
00.03	99094	23.63
00.06	87745	23.71
00.09	74651	24.06
00.12	71618	24.14
Valid N (listwise)	28881	

Tableau 49: Demandeurs d'asile par statut

Demandeurs d'asile par statut						
	Permis F		Permis N		Total	
		%		%		%
96.12	33749	42	46811	58	80560	100
97.03	32266	40	48679	60	80945	100
97.06	31391	40	47035	60	78426	100
97.09	30933	39	48547	61	79480	100
97.12	28365	35	52717	65	81082	100
98.03	26408	32	56111	68	82519	100
98.06	23730	28	59877	72	83607	100
98.09	21685	25	63707	75	85392	100
98.12	20983	22	72761	78	93744	100
99.03	20029	20	78547	80	98576	100
99.06	26775	24	84423	76	111198	100
99.09	38688	34	74847	66	113535	100
99.12	18778	18	88225	82	107003	100
00.03	18656	19	80849	81	99505	100
00.06	22679	26	65445	74	88124	100
00.09	27332	36	47689	64	75021	100
00.12	31975	44	39977	56	71952	100

Tableau 50: Demandeurs d'asile par durée de séjour (année)

		Demandeurs d'asile par durée de séjour (année)											10 ans et plus		Total					
		0-1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	5-6 ans	6-7 ans	7-8 ans	8-9 ans	9-10 ans	10 ans et plus	%	%	%					
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%					
96.12	14677	18	11431	14	9148	11	10666	13	6429	8	4653	6	1798	2	862	1	1225	2	80560	100
97.03	14754	18	11430	14	9206	11	9938	12	7511	9	4430	5	2677	3	704	1	1327	2	80945	100
97.06	15190	19	11275	14	8802	11	8426	11	7874	10	4007	5	3260	4	583	1	926	1	78426	100
97.09	16004	20	11014	14	8795	11	9108	11	8162	10	4322	5	3913	5	830	1	1034	1	79480	100
97.12	17430	21	10547	13	8829	11	7293	9	9015	11	5398	7	4028	5	1392	2	1111	1	81082	100
98.03	19249	23	10070	12	8685	11	7156	9	8374	10	6349	8	3799	5	2171	3	1144	1	82519	100
98.06	20645	25	9967	12	8747	10	7030	8	7428	9	7253	9	3717	4	2841	3	1213	1	83607	100
98.09	25050	29	10351	12	8250	10	6038	7	7126	8	7334	9	3969	5	3219	4	1470	2	85392	100
98.12	34290	37	10767	11	7309	8	5659	6	4804	5	8612	9	4475	5	3026	3	1674	2	93744	100
99.03	36946	37	12926	13	7709	8	6691	7	5690	6	4968	5	5243	5	2717	3	2246	2	98576	100
99.06	47247	42	14852	13	7805	7	6992	6	5421	5	5418	5	6250	6	2708	2	2709	2	111198	100
99.09	44860	40	19129	17	8247	7	6902	6	5410	5	5102	4	6048	5	3004	3	3128	3	113535	100
99.12	32752	31	24425	23	8800	8	6622	6	5530	5	4946	5	5133	5	3941	4	3373	3	107003	100
00.03	24689	25	25030	25	9613	10	6178	6	5490	6	4831	5	4817	5	4795	5	3563	4	99505	100
00.06	13876	16	25450	29	9743	11	5886	7	5219	6	4278	5	4427	5	5675	6	3898	4	88124	100
00.09	12139	16	16695	22	9518	13	5534	7	4407	6	3788	5	3747	5	5693	8	4543	6	75021	100
00.12	12874	18	13358	19	9949	14	5566	8	4198	6	3580	5	3629	5	5808	8	5605	8	71952	100

Tableau 51: Demandeurs d'asile par durée de séjour en trimestre (00.12)

		Séjour en trimestres			Cumulative
		Frequency	Percent	Valid Percent	Percent
Valid	0-1 trimestres	3931	5.5	5.5	5.5
	1-2 trimestres	3808	5.3	5.3	10.8
	2-3 trimestres	2690	3.7	3.7	14.5
	3-4 trimestres (1 an)	2445	3.4	3.4	17.9
	4-5 trimestres	2495	3.5	3.5	21.4
	5-6 trimestres	3340	4.6	4.6	26.0
	6-7 trimestres	4743	6.6	6.6	32.6
	7-8 trimestres (2 ans)	2780	3.9	3.9	36.5
	8-9 trimestres	3380	4.7	4.7	41.2
	9-10 trimestres	2699	3.8	3.8	44.9
	10-11 trimestres	2061	2.9	2.9	47.8
	11-12 trimestres (3 ans)	1809	2.5	2.5	50.3
	12-13 trimestres	1703	2.4	2.4	52.7
	13-14 trimestres	1558	2.2	2.2	54.8
	14-15 trimestres	1256	1.7	1.7	56.6
	15-16 trimestres (4 ans)	1049	1.5	1.5	58.0
	16-17 trimestres	1185	1.6	1.6	59.7
	17-18 trimestres	1054	1.5	1.5	61.1
	18-19 trimestres	951	1.3	1.3	62.5
	19-20 trimestres (5 ans)	1008	1.4	1.4	63.9
	20 trimestres et plus (5 ans et plus)	26007	36.1	36.1	100.0
	Total	71952	100.0	100.0	

Tableau 52: Demandeurs d'asile par durée de séjour en mois (00.12)

		Séjour en mois			
		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	0-1 mois	644	.9	2.5	2.5
	1-2 mois	1639	2.3	6.2	8.7
	2-3 mois	1648	2.3	6.3	15.0
	3-4 mois	1445	2.0	5.5	20.5
	4-5 mois	1228	1.7	4.7	25.2
	5-6 mois	1135	1.6	4.3	29.5
	6-7 mois	953	1.3	3.6	33.1
	7-8 mois	950	1.3	3.6	36.8
	8-9 mois	787	1.1	3.0	39.8
	9-10 mois	899	1.2	3.4	43.2
	10-11 mois	743	1.0	2.8	46.0
	11-12 mois	803	1.1	3.1	49.1
	12-13 mois	778	1.1	3.0	52.0
	13-14 mois	869	1.2	3.3	55.4
	14-15 mois	848	1.2	3.2	58.6
	15-16 mois	922	1.3	3.5	62.1
	16-17 mois	1180	1.6	4.5	66.6
	17-18 mois	1238	1.7	4.7	71.3
	18-19 mois	2164	3.0	8.2	79.6
	19-20 mois	1623	2.3	6.2	85.8
	20-21 mois	956	1.3	3.6	89.4
	21-22 mois	912	1.3	3.5	92.9
	22-23 mois	845	1.2	3.2	96.1
23-24 mois	1023	1.4	3.9	100.0	
	Total	26232	36.5	100.0	
Missing	System	45720	63.5		
	Total	71952	100.0		

Tableau 53: Moyenne de durée de séjour (en années)

Moyenne de durée de séjour (en années)		
	N	Mean
96.12	80560	3.68
97.03	80945	3.75
97.06	78426	3.71
97.09	79480	3.77
97.12	81082	3.79
98.03	82519	3.81
98.06	83607	3.84
98.09	85392	3.66
98.12	93744	3.33
99.03	98576	3.25
99.06	111198	3.00
99.09	113535	3.04
99.12	107003	3.27
00.03	99505	3.52
00.06	88124	3.88
00.09	75021	4.22
00.12	71952	4.29
Valid N (listwise)	29137	

Evolution des demandeurs d'asile occupés

Tableau 54: Personnes admises provisoirement par durée de séjour (trimestres)

	15-65 ans							occupés						
	0-1 trim.	1-2 trim.	2-3 trim.	3-4 trim.	4-5 trim.	5-6 trim.	+ de 6 trim.	0-1 trim.	1-2 trim.	2-3 trim.	3-4 trim.	4-5 trim.	5-6 trim.	+ de 6 trim.
96.12	23	105	187	262	367	487	21161	0	1	7	17	33	52	8837
97.03	33	104	173	221	278	373	20297	0	0	4	16	21	48	8409
97.06	17	108	193	210	228	297	19766	0	0	7	14	18	30	8329
97.09	13	86	174	231	229	230	19492	0	1	7	13	29	29	8321
97.12	20	78	130	183	242	226	18004	0	0	5	12	20	38	7778
98.03	7	100	156	156	195	250	16664	0	0	5	12	18	28	7470
98.06	3	67	137	197	170	205	14754	0	2	3	11	14	26	6839
98.09	8	39	101	163	212	174	13242	1	0	6	9	21	20	6308
98.12	11	44	107	199	215	147	12584	0	3	5	17	20	11	5710
99.03	12	61	104	144	147	235	11790	0	3	4	9	19	19	5015
99.06	25	128	208	316	409	405	15347	0	5	10	16	37	55	5605
99.09	42	1652	840	1434	1190	733	18066	1	5	22	61	68	84	6257
99.12	4	49	76	142	192	155	10784	0	1	5	14	26	18	4362
00.03	10	39	74	104	145	190	10701	0	0	2	9	21	31	4279
00.06	6	33	59	107	141	177	13210	0	0	2	12	22	35	5822
00.09	11	35	57	97	154	218	16254	1	0	3	9	23	40	8250
00.12	9	55	62	86	125	197	19315	0	2	3	14	19	38	10240

Tableau 55: Demandeurs d'asile occupés par branche d'activité détaillée (00.12)

		Regroupement professions détaillé			
		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	Sans information	448	2.9	2.9	2.9
	Agriculture, Elevage, Sylviculture	124	.8	.8	3.7
	Horticulture	109	.7	.7	4.4
	Produits alimentaires, Tabac	290	1.9	1.9	6.3
	Autres industries	191	1.2	1.2	7.6
	Textile	81	.5	.5	8.1
	Métallurgie et mécanique	455	3.0	3.0	11.0
	Bâtiment	598	3.9	3.9	14.9
	Peinture	88	.6	.6	15.5
	Technique	72	.5	.5	16.0
	Bureau	225	1.5	1.5	17.4
	Commerce	616	4.0	4.0	21.4
	Transport	238	1.5	1.5	23.0
	Hôtellerie	436	2.8	2.8	25.8
	Restauration	6268	40.7	40.8	66.6
	Autres prof ds l'Hôtellerie, la Rest et l'Econo dom.	1177	7.6	7.7	74.2
	Nettoyage et hygiène	1154	7.5	7.5	81.7
	Droit et sécurité	15	.1	.1	81.8
	Santé	215	1.4	1.4	83.2
	Science et art	28	.2	.2	83.4
	Enseignement et assistance	43	.3	.3	83.7
	Autres professions	1690	11.0	11.0	94.7
	Manoeuvres, journaliers	817	5.3	5.3	100.0
	Total	15378	99.8	100.0	
Missing	System	37	.2		
Total		15415	100.0		

Tableau 56: Demandeurs d'asile occupés par branche d'activité

Demandeurs d'asile occupés par branche d'activité													
Sans inf.	Agriculture	Indust. et bât.	Technique	Commerce et bureau	Transport	Hôtell. et restaur.	Nettoyage et hygiène	Droit, ordre et sécurité	Soins médicaux	Science et art	Enseignem. et assist.	Autre profess.	
96.12	824	231	1983	75	548	159	9017	954	9	297	25	49	2712
97.03	323	252	1947	76	546	151	9108	938	10	293	25	53	2722
97.06	316	301	1899	69	549	145	9062	936	10	287	26	52	2733
97.09	368	280	1934	70	552	140	9004	938	9	280	27	48	2713
97.12	299	251	1833	70	576	146	8729	938	9	273	25	53	2613
98.03	342	246	1773	78	590	148	8570	902	7	270	23	51	2494
98.06	407	296	1771	70	606	148	8706	889	6	256	25	47	2486
98.09	457	275	1695	70	626	139	8576	907	7	230	21	43	2474
98.12	393	217	1577	64	627	142	8211	935	7	230	21	46	2377
99.03	427	236	1474	63	624	145	7932	913	7	209	25	46	2268
99.06	652	369	1527	67	635	160	8045	939	7	209	32	46	2288
99.09	677	411	1753	65	667	172	8082	997	9	218	33	56	2370
99.12	501	331	1675	63	695	173	7839	1024	13	226	32	65	2353
00.03	514	340	1589	65	707	177	7837	1004	11	210	32	66	2233
00.06	658	353	1535	66	734	191	7734	1043	10	220	29	59	2218
00.09	704	335	1660	70	770	219	7810	1102	11	221	26	50	2350
00.12	448	233	1703	72	841	238	7881	1154	15	215	28	43	2507

Tableau 57: Occupation des demandeurs d'asile

Demandeurs d'asile par occupation						
	Non occupé		Occupé		Total	
		%		%		%
96.12	63677	79	16947	21	80624	100
97.03	64501	80	16506	20	81007	100
97.06	62041	79	16454	21	78495	100
97.09	63117	79	16435	21	79552	100
97.12	65267	80	15887	20	81154	100
98.03	67025	81	15571	19	82596	100
98.06	67894	81	15789	19	83683	100
98.09	69872	82	15597	18	85469	100
98.12	78897	84	14932	16	93829	100
99.03	84207	85	14442	15	98649	100
99.06	96222	86	15057	14	111279	100
99.09	98025	86	15588	14	113613	100
99.12	92013	86	15064	14	107077	100
00.03	84720	85	14857	15	99577	100
00.06	73274	83	14910	17	88184	100
00.09	59693	80	15377	20	75070	100
00.12	56574	79	15415	21	71989	100

Tableau 58: Taux d'occupation des demandeurs d'asile

Taux d'occupation des demandeurs d'asile			
	actif	occupé	taux d'occupation
96.12	59288	16947	28.58
97.03	59581	16506	27.70
97.06	57179	16454	28.78
97.09	57820	16435	28.42
97.12	58840	15887	27.00
98.03	59682	15571	26.09
98.06	60317	15789	26.18
98.09	61503	15597	25.36
98.12	67251	14932	22.20
99.03	70284	14442	20.55
99.06	76994	15057	19.56
99.09	77284	15588	20.17
99.12	72763	15064	20.70
00.03	67209	14857	22.11
00.06	58727	14910	25.39
00.09	50400	15377	30.51
00.12	48395	15415	31.85
Total			100.0

Tableau 59: Demandeurs d'asile occupés par position dans la profession

Demandeurs d'asile occupés par position dans la profession																						
Sans inf.	Indép.	Directeur	Employé supérieur		Employé subalterne		Travailleur qualifié		Travailleur non qualifié		Travailleur à domicile		Apprenti	Stagiaire	Total							
			%	%	%	%	%	%	%	%	%	%				%	%					
96.12	888	5.24	6	.04	2	.01	12	.07	964	5.69	282	1.66	14485	85.47	6	.04	260	1.53	42	.25	16947	100
97.03	201	1.31	5	.03	2	.01	11	.07	910	5.91	259	1.68	13706	89.08	6	.04	250	1.62	36	.23	15386	100
97.06	153	1.08	5	.04	2	.01	11	.08	833	5.90	225	1.59	12612	89.33	5	.04	237	1.68	35	.25	14118	100
97.09	139	1.05	5	.04	2	.02	9	.07	752	5.69	222	1.68	11850	89.65	5	.04	208	1.57	26	.20	13218	100
97.12	138	1.11	5	.04	2	.02	8	.06	689	5.57	216	1.74	11102	89.68	5	.04	191	1.54	24	.19	12380	100
98.03	143	1.22	5	.04	2	.02	9	.08	653	5.57	214	1.82	10498	89.50	5	.04	179	1.53	21	.18	11729	100
98.06	138	1.23	5	.04	2	.02	9	.08	614	5.47	210	1.87	10056	89.59	4	.04	167	1.49	19	.17	11224	100
98.09	162	1.55	5	.05	2	.02	6	.06	584	5.59	190	1.82	9364	89.63	3	.03	117	1.12	14	.13	10447	100
98.12	131	1.36	4	.04	2	.02	7	.07	549	5.69	190	1.97	8659	89.67	3	.03	98	1.01	13	.13	9656	100
99.03	139	1.56	4	.04	3	.03	7	.08	506	5.66	184	2.06	7985	89.35	3	.03	92	1.03	14	.16	8937	100
99.06	144	1.67	5	.06	3	.03	9	.10	512	5.94	168	1.95	7676	89.10	3	.03	85	.99	10	.12	8615	100
99.09	129	1.57	4	.05	2	.02	10	.12	495	6.04	147	1.79	7324	89.42	3	.04	68	.83	9	.11	8191	100
99.12	111	1.47	4	.05	1	.01	9	.12	460	6.08	128	1.69	6783	89.65	4	.05	58	.77	8	.11	7566	100
00.03	112	1.57	3	.04	2	.03	7	.10	444	6.21	106	1.48	6422	89.77	4	.06	48	.67	6	.08	7154	100
00.06	128	1.84	3	.04	3	.04	7	.10	461	6.64	100	1.44	6187	89.09	4	.06	46	.66	6	.09	6945	100
00.09	97	1.45	3	.04	3	.04	8	.12	451	6.73	93	1.39	6001	89.58	4	.06	36	.54	3	.04	6699	100
00.12	61	.97	3	.05	3	.05	8	.13	437	6.92	88	1.39	5677	89.84	5	.08	35	.55	2	.03	6319	100

Tableau 60: Demandeurs d'asile par canton (15-65 ans, partie 1)

Demandeurs d'asile par canton (15-65 ans)														
	ZH	BE	LU	UR	SZ	OW	NW	GL	ZG	FR	SO	BS	BL	SH
96.12	11614	8215	2881	218	921	211	219	308	789	1783	1770	1349	2409	616
97.03	11762	8210	2936	209	924	204	210	302	791	1794	1755	1371	2429	597
97.06	11332	8089	2822	203	899	204	197	284	765	1725	1717	1240	2389	555
97.09	11553	8123	2837	201	900	203	198	284	777	1761	1742	1257	2451	554
97.12	12008	8367	2821	196	913	205	199	278	785	1773	1758	1274	2510	559
98.03	12181	8457	2924	194	900	201	204	282	782	1815	1755	1321	2535	569
98.06	12257	8532	2905	206	920	198	201	282	792	1881	1779	1321	2607	576
98.09	12504	8776	2931	216	952	208	229	299	828	1948	1842	1330	2625	604
98.12	13502	9674	3201	229	1015	207	239	332	897	2121	2108	1425	2860	658
99.03	13890	10062	3346	248	1078	222	265	344	893	2192	2255	1479	3016	715
99.06	14939	10964	3700	271	1188	252	317	382	984	2420	2473	1644	3170	800
99.09	15004	10912	3820	281	1169	269	327	389	979	2383	2424	1637	3128	780
99.12	14182	10073	3589	233	1105	242	282	375	841	2271	2250	1453	2985	724
00.03	13461	9072	3373	199	1000	217	256	340	770	2110	2024	1326	2674	642
00.06	11709	7983	2874	177	830	185	180	257	657	1805	1758	1091	2344	518
00.09	9953	6868	2454	148	701	153	135	203	615	1548	1467	937	1993	460
00.12	9586	6506	2446	145	672	157	147	200	545	1493	1442	827	1918	453

Tableau 61: Demandeurs d'asile par canton (15-65 ans, partie 2)

Demandeurs d'asile par canton (15-65 ans)													
	AR	AI	SG	GR	AG	TG	TI	VD	VS	NE	GE	JU	inc
96.12	329	64	3135	1277	3947	1357	2025	5599	1830	1618	3593	499	712
97.03	305	64	3130	1283	4005	1360	1958	5626	1881	1642	3610	496	727
97.06	297	60	3029	1236	3909	1327	1801	5488	1847	1625	3414	495	230
97.09	288	48	3102	1210	3992	1344	1774	5575	1871	1599	3473	478	225
97.12	297	63	3016	1215	3977	1388	1752	5698	1921	1622	3536	464	245
98.03	304	59	3037	1203	4064	1385	1749	5884	1933	1646	3578	500	220
98.06	296	46	2991	1190	4057	1418	1748	6052	1901	1688	3690	520	263
98.09	298	61	2902	1230	4007	1438	1743	6279	1971	1732	3788	538	224
98.12	348	54	3252	1349	4432	1568	1884	6770	2181	1879	4194	631	241
99.03	392	62	3393	1465	4588	1645	2004	7172	2264	1962	4421	630	281
99.06	452	73	3768	1630	5080	1835	2276	7907	2504	2145	4835	671	314
99.09	421	64	3709	1624	5068	1789	2248	8086	2519	2159	4933	663	499
99.12	393	60	3452	1488	4792	1660	2160	7971	2438	2084	4759	628	273
00.03	324	50	2928	1266	4395	1542	2007	7719	2203	1891	4594	572	254
00.06	214	41	2457	1069	3512	1307	1825	7333	1917	1677	4331	435	241
00.09	190	34	2071	933	2948	1116	1460	6496	1643	1422	3903	357	192
00.12	189	38	2106	928	2942	1119	1434	6123	1513	1339	3672	337	118

Tableau 62: Demandeurs d'asile par canton (occupés, partie 1)

Demandeurs d'asile par canton (occupés)														
	ZH	BE	LU	UR	SZ	OW	NW	GL	ZG	FR	SO	BS	BL	SH
96.12	4303	2211	979	8	308	56	52	97	311	371	419	424	1020	161
97.03	4159	2126	976	7	296	51	52	95	304	366	414	411	995	158
97.06	4045	2112	986	8	287	48	49	93	304	410	401	433	996	165
97.09	4029	2094	996	10	279	48	49	92	298	421	407	464	987	161
97.12	3970	2051	955	5	272	42	43	92	287	394	390	464	968	148
98.03	3886	1967	930	5	261	42	41	91	279	392	384	454	952	142
98.06	3885	1955	949	9	260	46	41	95	272	447	397	441	950	163
98.09	3806	1904	947	6	255	49	40	93	276	447	402	432	927	167
98.12	3675	1804	917	2	219	51	39	92	265	420	385	412	884	152
99.03	3479	1676	915	1	213	50	39	81	235	416	379	390	869	159
99.06	3604	1679	1008	1	204	59	43	78	240	488	368	393	920	161
99.09	3784	1695	1097	1	206	63	38	82	241	508	362	429	907	140
99.12	3765	1593	1107	3	196	57	37	79	232	485	320	395	874	115
00.03	3741	1557	1096	5	203	57	36	79	229	466	323	393	845	111
00.06	3596	1655	1055	8	226	58	39	81	223	507	331	352	828	120
00.09	3620	1789	1093	22	228	58	42	79	229	494	360	347	826	132
00.12	3708	1808	1060	22	235	67	42	85	181	453	377	311	848	117

Tableau 63: Demandeurs d'asile par canton (occupés, partie 2)

Demandeurs d'asile par canton (occupés)													
	AR	AI	SG	GR	AG	TG	TI	VD	VS	NE	GE	JU	inc
96.12	71	14	1031	384	1193	397	312	1200	181	389	919	63	9
97.03	72	14	1010	392	1158	407	319	1175	180	377	860	59	11
97.06	66	16	995	380	1153	407	329	1199	198	367	861	65	12
97.09	64	15	950	372	1177	392	332	1198	188	387	875	68	10
97.12	60	14	899	364	1146	368	299	1123	164	385	843	60	9
98.03	62	12	859	370	1097	356	310	1131	168	376	862	57	8
98.06	65	14	869	365	1092	352	305	1189	194	390	899	61	8
98.09	56	12	827	369	994	350	302	1251	192	415	928	67	6
98.12	55	7	724	399	918	335	268	1215	176	436	929	63	5
99.03	49	7	640	412	880	339	265	1262	185	392	969	62	5
99.06	53	11	617	410	866	345	258	1496	196	416	1004	53	5
99.09	49	10	595	443	848	373	244	1580	257	446	1044	59	9
99.12	44	5	558	425	816	366	205	1514	215	438	1071	63	12
00.03	39	5	555	407	781	350	180	1563	222	407	1052	71	12
00.06	40	6	587	372	787	384	188	1651	280	382	1015	67	12
00.09	42	6	615	372	857	417	188	1603	316	396	1096	80	21
00.12	49	7	652	406	894	431	200	1509	264	406	1137	90	19

Tableau 64: Taux d'occupation des demandeurs d'asile par canton (partie 1)

Taux d'occupation des demandeurs d'asile par canton														
	ZH	BE	LU	UR	SZ	OW	NW	GL	ZG	FR	SO	BS	BL	SH
96.12	37.05	26.91	33.98	3.67	33.44	26.54	23.74	31.49	39.42	20.81	23.67	31.43	42.34	26.14
97.03	35.36	25.90	33.24	3.35	32.03	25.00	24.76	31.46	38.43	20.40	23.59	29.98	40.96	26.47
97.06	35.70	26.11	34.94	3.94	31.92	23.53	24.87	32.75	39.74	23.77	23.35	34.92	41.69	29.73
97.09	34.87	25.78	35.11	4.98	31.00	23.65	24.75	32.39	38.35	23.91	23.36	36.91	40.27	29.06
97.12	33.06	24.51	33.85	2.55	29.79	20.49	21.61	33.09	36.56	22.22	22.18	36.42	38.57	26.48
98.03	31.90	23.26	31.81	2.58	29.00	20.90	20.10	32.27	35.68	21.60	21.88	34.37	37.55	24.96
98.06	31.70	22.91	32.67	4.37	28.26	23.23	20.40	33.69	34.34	23.76	22.32	33.38	36.44	28.30
98.09	30.44	21.70	32.31	2.78	26.79	23.56	17.47	31.10	33.33	22.95	21.82	32.48	35.31	27.65
98.12	27.22	18.65	28.65	.87	21.58	24.64	16.32	27.71	29.54	19.80	18.26	28.91	30.91	23.10
99.03	25.05	16.66	27.35	.40	19.76	22.52	14.72	23.55	26.32	18.98	16.81	26.37	28.81	22.24
99.06	24.12	15.31	27.24	.37	17.17	23.41	13.56	20.42	24.39	20.17	14.88	23.91	29.02	20.13
99.09	25.22	15.53	28.72	.36	17.62	23.42	11.62	21.08	24.62	21.32	14.93	26.21	29.00	17.95
99.12	26.55	15.81	30.84	1.29	17.74	23.55	13.12	21.07	27.59	21.36	14.22	27.19	29.28	15.88
00.03	27.79	17.16	32.49	2.51	20.30	26.27	14.06	23.24	29.74	22.09	15.96	29.64	31.60	17.29
00.06	30.71	20.73	36.71	4.52	27.23	31.35	21.67	31.52	33.94	28.09	18.83	32.26	35.32	23.17
00.09	36.37	26.05	44.54	14.86	32.52	37.91	31.11	38.92	37.24	31.91	24.54	37.03	41.45	28.70
00.12	38.68	27.79	43.34	15.17	34.97	42.68	28.57	42.50	33.21	30.34	26.14	37.61	44.21	25.83

Tableau 65: Taux d'occupation des demandeurs d'asile par canton (partie 2)

Taux d'occupation des demandeurs d'asile par canton														
	AR	AI	SG	GR	AG	TG	TI	VD	VS	NE	GE	JU	inc	Ecart- type
96.12	21.58	21.88	32.89	30.07	30.23	29.26	15.41	21.43	9.89	24.04	25.58	12.63	1.26	8.75
97.03	23.61	21.88	32.27	30.55	28.91	29.93	16.29	20.89	9.57	22.96	23.82	11.90	1.51	8.45
97.06	22.22	26.67	32.85	30.74	29.50	30.67	18.27	21.85	10.72	22.58	25.22	13.13	5.22	8.52
97.09	22.22	31.25	30.63	30.74	29.48	29.17	18.71	21.49	10.05	24.20	25.19	14.23	4.44	8.18
97.12	20.20	22.22	29.81	29.96	28.82	26.51	17.07	19.71	8.54	23.74	23.84	12.93	3.67	8.41
98.03	20.39	20.34	28.28	30.76	26.99	25.70	17.72	19.22	8.69	22.84	24.09	11.40	3.64	8.08
98.06	21.96	30.43	29.05	30.67	26.92	24.82	17.45	19.65	10.21	23.10	24.36	11.73	3.04	7.66
98.09	18.79	19.67	28.50	30.00	24.81	24.34	17.33	19.92	9.74	23.96	24.50	12.45	2.68	7.52
98.12	15.80	12.96	22.26	29.58	20.71	21.36	14.23	17.95	8.07	23.20	22.15	9.98	2.07	7.20
99.03	12.50	11.29	18.86	28.12	19.18	20.61	13.22	17.60	8.17	19.98	21.92	9.84	1.78	6.69
99.06	11.73	15.07	16.37	25.15	17.05	18.80	11.34	18.92	7.83	19.39	20.77	7.90	1.59	6.43
99.09	11.64	15.63	16.04	27.28	16.73	20.85	10.85	19.54	10.20	20.66	21.16	8.90	1.80	6.72
99.12	11.20	8.33	16.16	28.56	17.03	22.05	9.49	18.99	8.82	21.02	22.50	10.03	4.40	7.43
00.03	12.04	10.00	18.95	32.15	17.77	22.70	8.97	20.25	10.08	21.52	22.90	12.41	4.72	7.79
00.06	18.69	14.63	23.89	34.80	22.41	29.38	10.30	22.51	14.61	22.78	23.44	15.40	4.98	8.04
00.09	22.11	17.65	29.70	39.87	29.07	37.37	12.88	24.68	19.23	27.85	28.08	22.41	10.94	8.28
00.12	25.93	18.42	30.96	43.75	30.39	38.52	13.95	24.64	17.45	30.32	30.96	26.71	16.10	8.71

Tableau 66: Demandeurs d'asile par zone géographique

	Demandeurs d'asile par zone géographique					
	15-65 ans			occupés		
	5 grandes agglo.	zone urbaines	zones rurales	5 grandes agglo.	zone urbaines	zones rurales
96.12	15321	41993	23959	4832	5625	6426
97.03	15413	42384	24189	4703	5538	6203
97.06	15465	41626	21772	4687	5588	6110
97.09	15847	42421	21748	4745	5616	6002
97.12	16185	43603	22198	4617	5369	5829
98.03	16381	44731	22559	4543	5268	5683
98.06	16629	45670	22958	4588	5390	5735
98.09	16943	48275	23663	4623	5315	5582
98.12	18164	56168	25947	4476	5027	5344
99.03	19326	61516	26840	4412	4865	5092
99.06	20244	73181	30502	4639	5087	5250
99.09	20659	75062	30416	4814	5273	5423
99.12	20106	70387	27698	4711	4978	5301
00.03	19189	64063	24980	4693	4896	5196
00.06	17344	53956	21338	4616	5059	5175
00.09	15223	42395	17773	4657	5333	5338
00.12	14471	39963	16894	4707	5298	5373

Tableau 67: Demandeurs d'asile par nationalité (15-65 ans, partie 1)

Demandeurs d'asile par nationalité (15-65 ans)

	inconnu + apatrides	Alba nie	Roum anie	Tur quie	Algé rie	Ango la	Guinée- Bissau	Gui née	R. d. Congo	Libye	Nigé ria	Rwan da	Sierra Leone	Soma lie
96.12	528	495	320	3119	507	1710	43	122	994	78	348	128	46	2288
97.03	468	464	301	3083	563	1670	41	121	1047	82	358	139	52	2446
97.06	339	1032	177	2617	562	1593	39	139	1067	74	311	139	57	2459
97.09	355	1445	169	2546	657	1580	56	166	1081	79	304	135	104	2501
97.12	354	1438	189	2563	753	1541	58	165	1068	65	311	135	161	2571
98.03	426	1440	172	2617	794	1582	51	181	1070	66	298	145	171	2624
98.06	424	1296	168	2608	839	1622	61	208	1102	70	317	136	176	2662
98.09	510	1608	156	2580	852	1603	131	225	1100	142	335	141	145	2681
98.12	474	1387	131	2554	853	1580	207	314	1106	168	321	142	193	2714
99.03	436	1026	109	2483	848	1573	232	347	1130	180	278	155	347	2725
99.06	436	898	195	2406	833	1630	227	330	1138	175	242	158	423	2737
99.09	462	792	142	2420	784	1659	228	352	1154	181	216	153	538	2789
99.12	470	672	122	2425	772	1715	200	336	1147	205	208	157	676	2799
00.03	619	560	112	2345	755	1714	139	348	1167	209	212	142	476	2773
00.06	571	478	111	2356	733	1716	107	324	1178	194	234	146	411	2786
00.09	584	351	95	2373	708	1690	97	339	1181	186	239	148	423	2782
00.12	636	322	54	2413	718	1705	102	416	1184	153	239	152	528	2786

Tableau 68: Demandeurs d'asile par nationalité (15-65 ans, partie 2)

Demandeurs d'asile par nationalité (15-65 ans)

	Colom bie	Afgha nistan	Sri Lanka	Inde	Irak	Iran	Lib an	Mon golie	Paki stan	Syrie	Bangla desh	Ex-URSS	Reste Afrique du N. et M.O.
96.12	35	498	15602	279	376	553	513	4	699	204	364	377	240
97.03	40	515	15570	284	362	536	507	5	713	201	384	437	260
97.06	45	484	15408	257	323	430	319	6	643	185	373	426	207
97.09	57	476	15478	265	375	427	321	6	629	196	433	593	209
97.12	83	481	15644	288	434	429	325	13	634	201	454	751	206
98.03	123	475	15616	291	733	431	324	18	605	196	429	869	216
98.06	175	486	15599	280	1092	415	321	44	577	188	417	995	225
98.09	201	528	15206	269	1285	404	293	63	565	190	397	1063	238
98.12	373	539	14797	273	1713	422	260	68	526	192	373	1287	239
99.03	435	546	14171	256	2170	423	242	63	511	205	334	1206	247
99.06	398	562	13801	244	2314	434	225	71	525	196	339	1152	250
99.09	350	606	13123	253	2433	440	227	107	542	205	336	1275	276
99.12	287	653	12463	256	2546	446	212	133	515	219	362	1261	292
00.03	245	643	11957	236	2519	516	198	156	474	234	361	1280	306
00.06	217	660	11700	221	2439	586	192	153	456	245	357	1220	319
00.09	181	694	11272	237	2355	776	178	157	430	243	374	1177	337
00.12	158	699	10853	265	2233	825	152	169	465	237	417	1237	368

Tableau 69: Demandeurs d'asile par nationalité (15-65 ans, partie 3)

Demandeurs d'asile par nationalité (15-65 ans)

	Reste Asie + Océanie	Pays Occid.	Reste Amér. Sud	Reste Afrique	Ex-Yougo slavie	Ethiopie + Erythrée	Autres Ex-pays de l'Est
96.12	218	14	327	843	26251	892	273
97.03	227	8	310	924	26275	917	271
97.06	217	9	255	794	25161	915	117
97.09	220	12	241	741	24830	997	136
97.12	221	13	269	839	24991	1054	138
98.03	214	14	272	879	25097	1102	141
98.06	216	12	259	911	25112	1150	154
98.09	227	4	246	908	25837	1223	147
98.12	247	5	242	923	31208	1273	147
99.03	283	7	228	954	34717	1299	118
99.06	284	8	212	921	41783	1328	119
99.09	282	7	190	932	42297	1422	111
99.12	282	10	189	964	38199	1471	99
00.03	267	9	179	940	33528	1487	103
00.06	248	10	165	925	25644	1533	92
00.09	234	13	146	938	17792	1577	93
00.12	224	7	134	1010	15787	1617	130

Tableau 70: Demandeurs d'asile par nationalité (occupés, partie 1)

Demandeurs d'asile par nationalité (occupés)

	inconnu + apatrides	Alba nie	Roum anie	Tur quie	Algé rie	Ango la	Guinée- Bissau	Gui née	R. d. Congo	Libye	Nigé ria	Rwan da	Sierra Leone	Soma lie
96.12	29	20	23	768	26	448	0	5	127	4	45	21	1	436
97.03	31	18	22	737	24	393	0	2	127	3	39	20	1	417
97.06	33	17	23	722	24	419	0	2	139	3	41	23	1	413
97.09	37	16	23	719	36	408	0	3	153	4	33	23	1	406
97.12	33	18	23	666	37	383	0	5	144	4	37	26	1	390
98.03	27	19	19	616	41	386	0	4	134	3	35	28	1	390
98.06	29	20	20	635	65	411	0	4	150	3	42	32	2	428
98.09	37	22	17	650	79	420	2	4	168	5	41	36	8	470
98.12	38	22	15	609	73	405	2	6	177	3	38	30	7	480
99.03	37	22	15	550	70	399	3	5	188	2	31	34	8	476
99.06	38	20	14	570	82	448	5	7	193	3	30	32	12	496
99.09	31	21	13	574	75	474	5	9	199	3	28	38	15	529
99.12	37	16	12	539	69	457	3	11	211	2	24	38	15	538
00.03	38	16	11	519	65	439	0	8	214		26	38	13	531
00.06	48	18	10	527	73	531	0	8	239	3	29	40	17	609
00.09	62	24	11	568	85	597	0	15	285	6	30	39	21	704
00.12	72	22	11	597	81	608	1	14	283	10	31	44	22	717

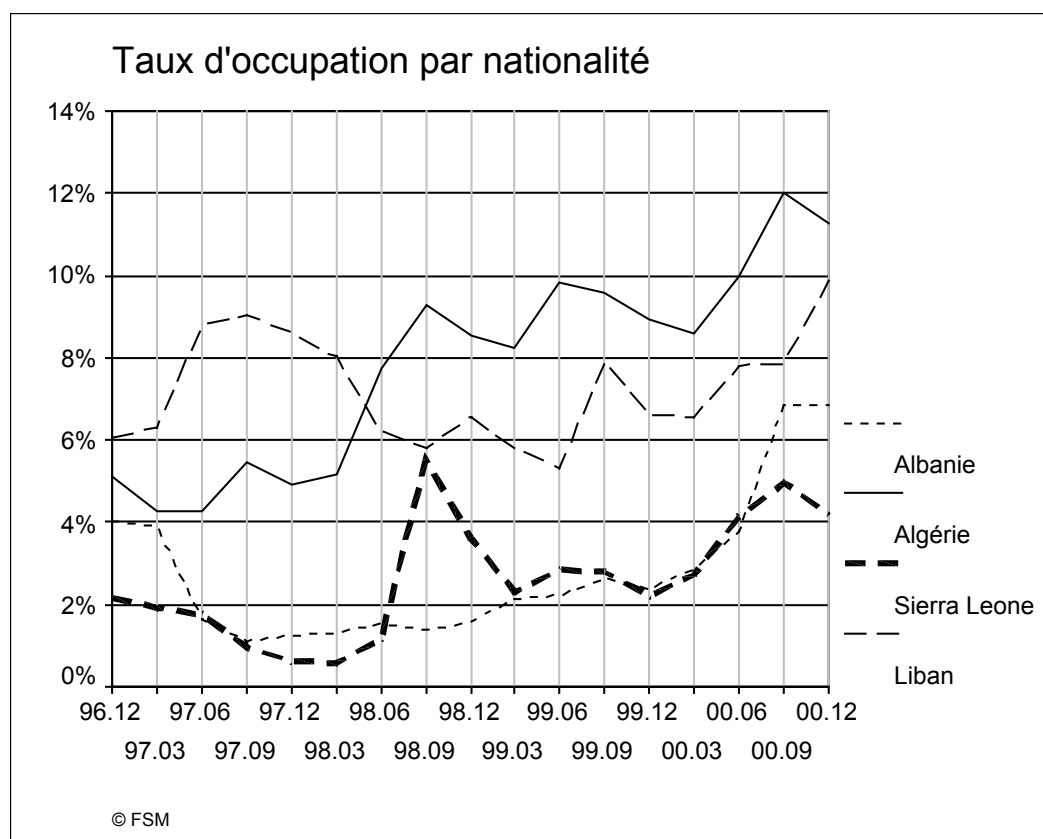
Tableau 71: Demandeurs d'asile par nationalité (occupés, partie 2)

Demandeurs d'asile par nationalité (occupés)

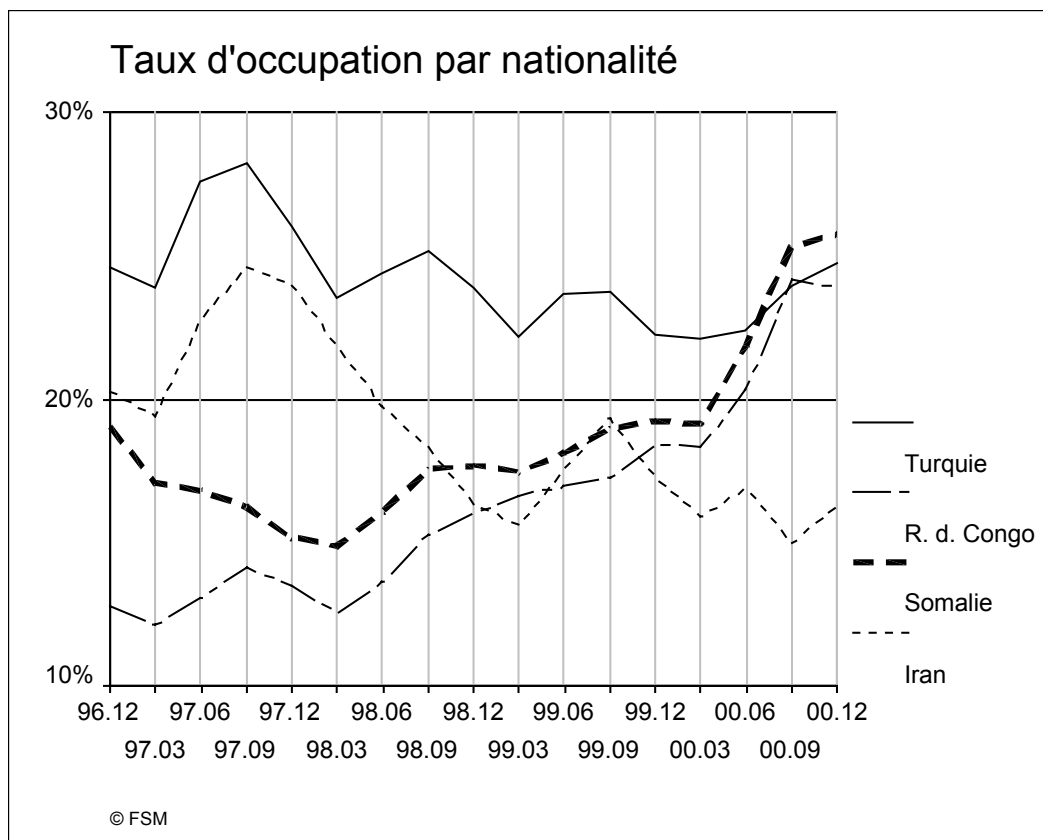
	Colom bie	Afgha nistan	Sri Lanka	Inde	Irak	Iran	Lib an	Mon golie	Paki stan	Syrie	Bangla desh	Ex-URSS	Reste Afrique du N. et M.O.
96.12	0	172	9059	47	55	112	31	0	142	53	106	25	19
97.03	0	160	8888	50	54	104	32	0	132	49	102	25	18
97.06	1	154	8973	48	51	98	28	0	134	45	112	26	20
97.09	2	154	9012	46	48	105	29	1	129	49	115	28	23
97.12	2	150	8810	46	50	103	28	1	134	47	113	27	17
98.03	4	150	8732	43	44	94	26	1	137	46	95	36	20
98.06	7	153	8848	45	53	82	20	3	140	37	101	38	21
98.09	11	159	8700	48	64	74	17	4	136	34	98	40	20
98.12	10	155	8235	40	95	69	17	7	123	31	78	47	16
99.03	15	144	7791	42	121	66	14	7	112	28	72	53	14
99.06	33	147	7653	41	177	76	12	8	118	28	78	63	19
99.09	43	153	7425	40	277	85	18	10	118	29	71	65	15
99.12	43	146	7059	40	370	77	14	13	104	31	72	69	13
00.03	47	138	6904	41	451	82	13	11	111	27	80	71	16
00.06	49	167	7012	52	644	99	15	13	107	36	91	85	18
00.09	49	205	7039	54	733	116	14	17	116	45	90	98	27
00.12	41	203	6917	60	726	134	15	15	133	56	107	112	33

Tableau 72: Demandeurs d'asile par nationalité (occupés, partie 3)

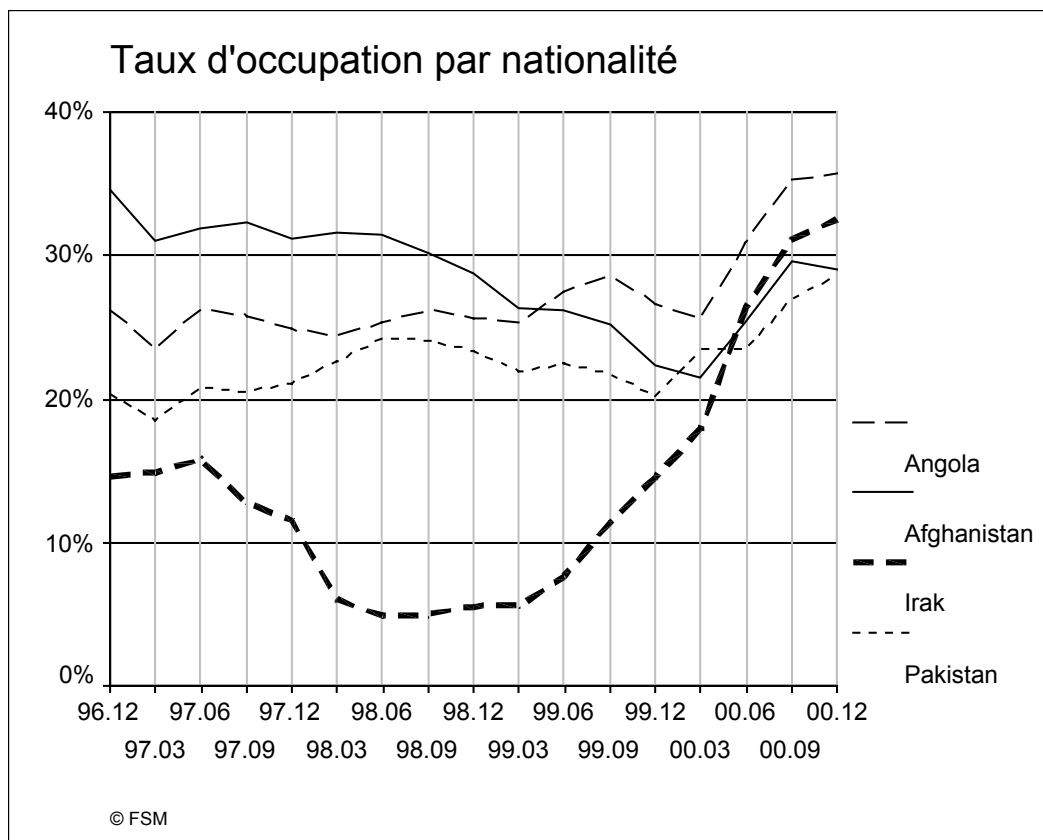
Demandeurs d'asile par nationalité (occupés)							
	Reste Asie + Océanie	Pays Occid.	Reste Amér. Sud	Reste Afrique	Ex-Yougo slavie	Ethiopie + Erythrée	Autres Ex-pays de l'Est
96.12	69	0	57	115	4576	281	11
97.03	79	0	47	111	4468	280	11
97.06	86	0	47	118	4281	297	6
97.09	87	0	39	123	4192	311	8
97.12	79	0	40	115	3969	309	8
98.03	78	0	31	119	3815	312	8
98.06	74	0	40	134	3727	342	7
98.09	70	0	39	136	3506	398	7
98.12	69	0	40	137	3351	416	6
99.03	76	1	34	140	3376	416	7
99.06	74	1	30	138	3836	483	11
99.09	79	1	30	144	4354	522	17
99.12	84	2	32	142	4147	544	16
00.03	83	1	35	134	4015	589	18
00.06	86	1	34	141	3375	650	23
00.09	79	1	37	163	3284	692	22
00.12	80	0	37	179	3291	706	20



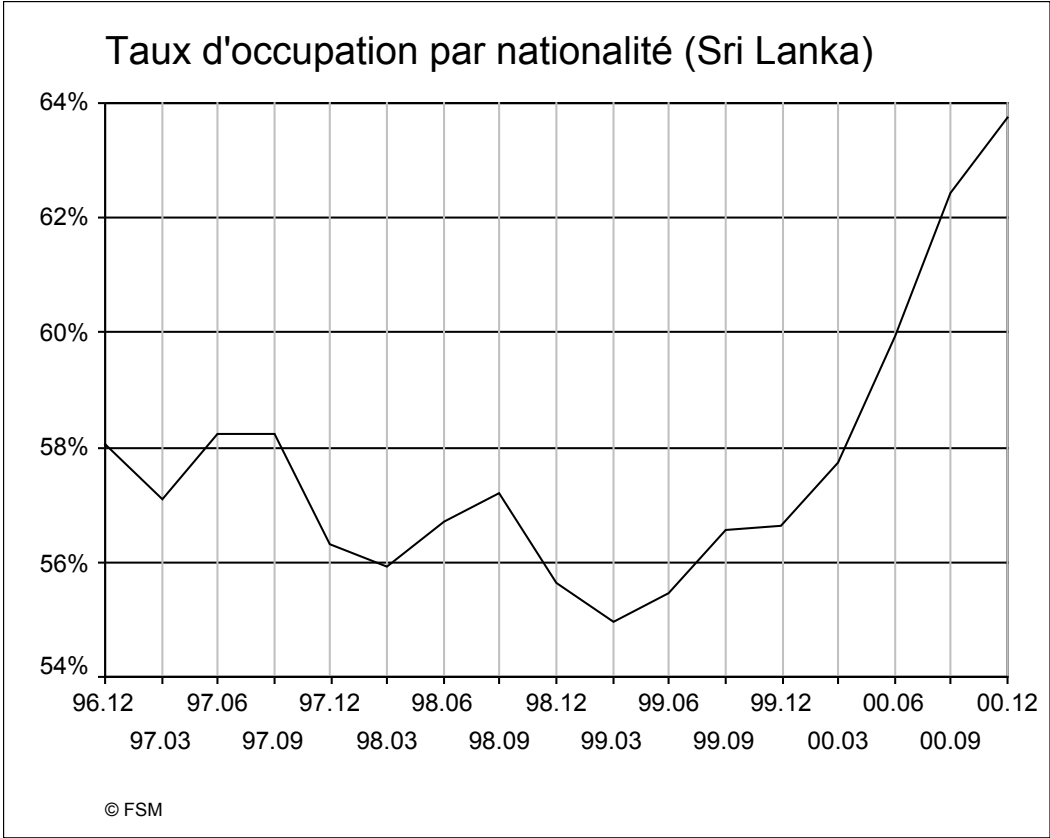
Graphique 20: Taux d'occupation par nationalité (Albanie, Algérie, Sierra Leone, Liban)



Graphique 21: Taux d'occupation par nationalité (Turquie, R. d. Congo, Somalie, Iran)



Graphique 22: Taux d'occupation par nationalité (Angola, Afghanistan, Irak, Pakistan)



Graphique 23: Taux d'occupation par nationalité (Sri Lanka)

Tableau 73: Demandeurs d'asile occupés par statut

	Demandeurs d'asile occupés par statut			
	15-65 ans		occupés	
	Permis F	Permis N	Permis F	Permis N
96.12	22592	36696	8947	7936
97.03	21479	38102	8498	7946
97.06	20819	36360	8398	7987
97.09	20455	37365	8400	7963
97.12	18883	39957	7853	7962
98.03	17528	42154	7533	7961
98.06	15533	44784	6895	8818
98.09	13939	47564	6365	9155
98.12	13307	53944	5766	9081
99.03	12493	57791	5069	9300
99.06	16838	60156	5728	9248
99.09	23957	53327	6498	9012
99.12	11402	61361	4426	10564
00.03	11263	55946	4342	10443
00.06	13733	44994	5893	8957
00.09	16826	33574	8326	7002
00.12	19849	28546	10316	5062

Tableau 74: Demandeurs d'asile occupés par sexe

	Demandeurs d'asile par sexe					
	15-65 ans			occupés		
	femmes	hommes	inconnus	femmes	hommes	inconnus
96.12	18464	40819	5	2851	14060	0
97.03	18504	41077	0	2734	13749	0
97.06	17814	39365	0	2623	13812	0
97.09	17954	39866	0	2604	13813	0
97.12	18307	40533	0	2554	13313	0
98.03	18605	41077	0	2508	13045	0
98.06	18859	41457	0	2503	13268	0
98.09	19038	42464	1	2470	13107	0
98.12	20872	46377	2	2456	12456	0
99.03	22080	48200	4	2417	12003	0
99.06	26088	50902	4	2527	12510	0
99.09	27243	50033	8	2713	12856	0
99.12	25648	47115	0	2794	12254	0
00.03	24048	43161	0	2794	12047	0
00.06	21719	37008	0	2982	11916	0
00.09	18949	31451	0	3413	11953	0
00.12	18206	30189	0	3620	11784	0

Tableau 75: Demandeurs d'asile occupés par état civil³⁷

	Demandeurs d'asile par état civil							
	15-65 ans				occupés			
	célibataires	mariés	veufs	divorcés	célibataires	mariés	veufs	divorcés
96.12	28276	28639	819	788	8793	7746	105	120
97.03	29049	28162	808	784	8651	7463	96	121
97.06	27542	27502	748	758	8459	7605	87	124
97.09	27796	27921	734	752	8379	7662	93	120
97.12	28316	28366	745	748	7987	7524	86	115
98.03	28534	28973	730	760	7693	7500	89	116
98.06	28637	29501	720	774	7734	7673	84	120
98.09	29593	29729	723	800	7627	7606	83	121
98.12	32333	32528	785	840	7105	7445	88	127
99.03	33383	34401	850	874	6703	7367	84	137
99.06	35079	39077	1039	973	6886	7770	97	140
99.09	34821	39498	1147	981	7157	8018	94	152
99.12	32901	37124	1069	931	6821	7842	90	155
00.03	30096	34528	986	909	6606	7835	98	162
00.06	25329	31073	858	853	6243	8237	110	168
00.09	21477	26803	776	770	6295	8636	125	165
00.12	20794	25551	777	729	6215	8760	127	177

³⁷ Les personnes dont l'état civil est inconnu ne figurent pas dans le tableau.

Tableau 76: Demandeurs d'asile par classe d'âges (15-65 ans)

	Demandeurs d'asile (15-65 ans)							
	15-65 ans				occupés			
	15-18 ans	18-22 ans	22-50 ans	50-65 ans	15-18 ans	18-22 ans	22-50 ans	50-65 ans
96.12	2512	5807	49002	1967	140	1058	15375	203
97.03	2597	5770	49340	1874	106	969	15051	217
97.06	2607	5578	47386	1608	83	964	15009	227
97.09	2778	5639	47846	1557	141	929	14969	227
97.12	2894	5818	48564	1564	118	903	14481	219
98.03	2948	5965	49158	1611	98	845	14235	235
98.06	3056	6056	49614	1591	87	804	14491	246
98.09	3245	6767	49947	1544	123	828	14230	251
98.12	3680	8337	53587	1647	133	810	13561	257
99.03	3805	9148	55529	1802	110	817	13110	251
99.06	4481	10130	59904	2479	105	962	13565	268
99.09	4670	10180	59756	2678	201	1130	13828	279
99.12	4223	9377	56759	2404	166	1178	13304	276
00.03	3624	8348	53014	2223	136	1132	13165	289
00.06	3275	6688	46795	1969	125	1041	13283	334
00.09	2820	5597	40136	1811	225	1101	13566	358
00.12	2872	5478	38223	1822	205	1155	13558	383

Tableau 77: Demandeurs d'asile par durée de séjour (année)

	15-65 ans				occupés			
	0-1 an	1-2 ans	2-4 ans	+ de 4 ans	0-1 an	1-2 ans	2-4 ans	+ de 4 ans
96.12	10975	7772	13018	27523	353	1059	2799	12672
97.03	11138	7748	12594	28101	273	986	2545	12640
97.06	11361	7598	11474	26746	348	980	2230	12827
97.09	11961	7415	10898	27546	331	944	2030	13058
97.12	13141	6990	10516	28193	280	835	1813	12887
98.03	14465	6656	10247	28314	248	749	1716	12781
98.06	15629	6459	9992	28237	424	716	1681	12892
98.09	18749	6682	9364	26708	492	770	1617	12641
98.12	25318	7003	9074	25856	527	780	1525	12015
99.03	26916	8706	9024	25638	431	880	1454	11604
99.06	32013	10349	9147	25485	691	1134	1557	11594
99.09	29356	13247	9317	25364	814	1523	1655	11518
99.12	21202	16877	9500	25184	476	1760	1701	11053
00.03	15468	17122	9904	24715	327	1785	1834	10839
00.06	9175	15874	9787	23891	202	1643	1975	11030
00.09	8351	10438	9280	22331	232	1613	2171	11312
00.12	9119	8258	9535	21483	368	1390	2392	11228

Entrées et sorties d'emploi par trimestre

Tableau 78: Arrivées, occupation et départs de 97.03 à 97.06

Arrivées, occupation et départs de 97.03 à 97.06						
		Situation 97.06				
		non occupés	occupés	partis	Total	
Situation 97.03	non occupés	n	55578	1544	7379	64501
		%	86.2	2.4	11.4	100.0
	occupés	n	1151	14896	459	16506
		%	7.0	90.2	2.8	100.0
	arrivés	n	5312	14	0	5326
		%	99.7	.3	.0	100.0
Total	n	62041	16454	7838	86333	
	%	71.9	19.1	9.1	100.0	

Tableau 79: Arrivées, occupation et départs de 97.06 à 97.09

Arrivées, occupation et départs de 97.06 à 97.09						
		Situation 97.09				
		non occupés	occupés	partis	Total	
Situation 97.06	non occupés	n	56029	1545	4467	62041
		%	90.3	2.5	7.2	100.0
	occupés	n	1179	14883	392	16454
		%	7.2	90.5	2.4	100.0
	arrivés	n	5909	7	0	5916
		%	99.9	.1	.0	100.0
Total	n	63117	16435	4859	84411	
	%	74.8	19.5	5.8	100.0	

Tableau 80: Arrivées, occupation et départs de 97.09 à 97.12

Arrivées, occupation et départs de 97.09 à 97.12							
		Situation 97.12					
		non occupés	occupés	partis	Total		
Situation 97.09	non occupés	n	56912	1139	5066	63117	
		%	90.2	1.8	8.0	100.0	
	occupés	n	1366	14735	334	16435	
		%	8.3	89.7	2.0	100.0	
	arrivés	n	6989	13	0	7002	
		%	99.8	.2	.0	100.0	
Total	n	65267	15887	5400	86554		
	%	75.4	18.4	6.2	100.0		

Tableau 81: Arrivées, occupation et départs de 97.12 à 98.03

Arrivées, occupation et départs de 97.12 à 98.03							
		Situation 98.03					
		non occupés	occupés	partis	Total		
Situation 97.12	non occupés	n	58681	1190	5396	65267	
		%	89.9	1.8	8.3	100.0	
	occupés	n	1144	14371	372	15887	
		%	7.2	90.5	2.3	100.0	
	arrivés	n	7200	10	0	7210	
		%	99.9	.1	.0	100.0	
Total	n	67025	15571	5768	88364		
	%	75.9	17.6	6.5	100.0		

Tableau 82: Arrivées, occupation et départs de 98.03 à 98.06

Arrivées, occupation et départs de 98.03 à 98.06							
		Situation 98.06					
		non occupés	occupés	partis	Total		
Situation 98.03	non occupés	n	59635	1705	5685	67025	
		%	89.0	2.5	8.5	100.0	
	occupés	n	1068	14069	434	15571	
		%	6.9	90.4	2.8	100.0	
	arrivés	n	7191	15	0	7206	
		%	99.8	.2	.0	100.0	
Total	n	67894	15789	6119	89802		
	%	75.6	17.6	6.8	100.0		

Tableau 83: Arrivées, occupation et départs de 98.06 à 98.09

Arrivées, occupation et départs de 98.06 à 98.09						
			Situation 98.09			
			non occupés	occupés	partis	Total
Situation 98.06	non occupés	n	58304	1727	7863	67894
		%	85.9	2.5	11.6	100.0
	occupés	n	1159	13850	780	15789
		%	7.3	87.7	4.9	100.0
	arrivés	n	10409	20	0	10429
		%	99.8	.2	.0	100.0
Total	n	69872	15597	8643	94112	
	%	74.2	16.6	9.2	100.0	

Tableau 84: Arrivées, occupation et départs de 98.09 à 98.12

Arrivées, occupation et départs de 98.09 à 98.12						
			Situation 98.12			
			non occupés	occupés	partis	Total
Situation 98.09	non occupés	n	62647	1308	5917	69872
		%	89.7	1.9	8.5	100.0
	occupés	n	1346	13602	649	15597
		%	8.6	87.2	4.2	100.0
	arrivés	n	14904	22	0	14926
		%	99.9	.1	.0	100.0
Total	n	78897	14932	6566	100395	
	%	78.6	14.9	6.5	100.0	

Tableau 85: Arrivées, occupation et départs de 98.12 à 99.03

Arrivées, occupation et départs de 98.12 à 99.03						
			Situation 99.03			
			non occupés	occupés	partis	Total
Situation 98.12	non occupés	n	71820	1367	5710	78897
		%	91.0	1.7	7.2	100.0
	occupés	n	1124	13067	741	14932
		%	7.5	87.5	5.0	100.0
	arrivés	n	11263	8	0	11271
		%	99.9	.1	.0	100.0
Total	n	84207	14442	6451	105100	
	%	80.1	13.7	6.1	100.0	

Tableau 86: Arrivées, occupation et départs de 99.03 à 99.06

Arrivées, occupation et départs de 99.03 à 99.06						
		Situation 99.06				
			non occupés	occupés	partis	Total
Situation 99.03	non occupés	n	77213	2108	4886	84207
		%	91.7	2.5	5.8	100.0
	occupés	n	1098	12915	429	14442
		%	7.6	89.4	3.0	100.0
	arrivés	n	17911	34	0	17945
		%	99.8	.2	.0	100.0
Total	n	96222	15057	5315	116594	
	%	82.5	12.9	4.6	100.0	

Tableau 87: Arrivées, occupation et départs de 99.06 à 99.09

Arrivées, occupation et départs de 99.06 à 99.09						
		Situation 99.09				
			non occupés	occupés	partis	Total
Situation 99.06	non occupés	n	85088	2289	8845	96222
		%	88.4	2.4	9.2	100.0
	occupés	n	1164	13280	613	15057
		%	7.7	88.2	4.1	100.0
	arrivés	n	11773	19	0	11792
		%	99.8	.2	.0	100.0
Total	n	98025	15588	9458	123071	
	%	79.6	12.7	7.7	100.0	

Tableau 88: Arrivées, occupation et départs de 99.09 à 99.12

Arrivées, occupation et départs de 99.09 à 99.12						
		Situation 99.12				
			non occupés	occupés	partis	Total
Situation 99.09	non occupés	n	85410	1625	10990	98025
		%	87.1	1.7	11.2	100.0
	occupés	n	1483	13429	676	15588
		%	9.5	86.1	4.3	100.0
	arrivés	n	5120	10	0	5130
		%	99.8	.2	.0	100.0
Total	n	92013	15064	11666	118743	
	%	77.5	12.7	9.8	100.0	

Tableau 89: Arrivées, occupation et départs de 99.12 à 00.03

Arrivées, occupation et départs de 99.12 à 00.03						
		Situation 00.03				
			non occupés	occupés	partis	Total
Situation 99.12	non occupés	n	79313	1567	11133	92013
		%	86.2	1.7	12.1	100.0
	occupés	n	1208	13279	577	15064
		%	8.0	88.2	3.8	100.0
	arrivés	n	4199	11	0	4210
		%	99.7	.3	.0	100.0
Total	n	84720	14857	11710	111287	
	%	76.1	13.4	10.5	100.0	

Tableau 90: Arrivées, occupation et départs de 00.03 à 00.06

Arrivées, occupation et départs de 00.03 à 00.06						
		Situation 00.06				
			non occupés	occupés	partis	Total
Situation 00.03	non occupés	n	68317	2177	14226	84720
		%	80.6	2.6	16.8	100.0
	occupés	n	1246	12724	887	14857
		%	8.4	85.6	6.0	100.0
	arrivés	n	3711	9	0	3720
		%	99.8	.2	.0	100.0
Total	n	73274	14910	15113	103297	
	%	70.9	14.4	14.6	100.0	

Tableau 91: Arrivées, occupation et départs de 00.06 à 00.09

Arrivées, occupation et départs de 00.06 à 00.09						
		Situation 00.09				
			non occupés	occupés	partis	Total
Situation 00.06	non occupés	n	54191	2352	16731	73274
		%	74.0	3.2	22.8	100.0
	occupés	n	1057	13004	849	14910
		%	7.1	87.2	5.7	100.0
	arrivés	n	4445	21	0	4466
		%	99.5	.5	.0	100.0
Total	n	59693	15377	17580	92650	
	%	64.4	16.6	19.0	100.0	

Tableau 92: Arrivées, occupation et départs de 00.09 à 00.12

			Arrivées, occupation et départs de 00.09 à 00.12			
			Situation 00.12			
			non occupés	occupés	partis	Total
Situation 00.09	non occupés	n	50647	1911	7135	59693
		%	84.8	3.2	12.0	100.0
	occupés	n	1095	13495	787	15377
		%	7.1	87.8	5.1	100.0
	arrivés	n	4832	9	0	4841
		%	99.8	.2	.0	100.0
Total	n	56574	15415	7922	79911	
	%	70.8	19.3	9.9	100.0	

Le modèle de régression logistique

Le modèle de régression logistique est un modèle mathématique qui calcule pour chaque individu la *probabilité d'exercer une activité économique* en fonction d'une série de variables (Hosmer and Lemeshow 1989). A partir de ces résultats, le rôle respectif de chaque variable sur cette probabilité peut être mesuré. Ce modèle s'apparente à la régression multiple ordinaire. La principale différence vient du fait que certaines caractéristiques observées chez les individus de l'échantillon peuvent être de type qualitatif. C'est en particulier le cas de la variable dépendante (à expliquer) qui prend la valeur 0 ou 1 (occupé / non occupé).

Le modèle général prend la forme:

$$\text{Prob}(\text{actif}) = \frac{e^Z}{1 + e^Z} \quad \text{avec } Z = b_0 + b_1X_1 + b_2X_2 + b_3X_3 + b_4X_4 + \dots + b_pX_p$$

où b_1 à b_p représentent les coefficients calculés et où les X représentent les modalités des différentes variables prises en compte dans le modèle. Dans le tableau 4, on a présenté l'exponentiel des valeurs des coefficients, afin de pouvoir les interpréter comme des risques relatifs par rapport à une population de référence. A partir de l'équation, on peut donc calculer la probabilité théorique d'occupation pour un certain type de personnes. Si l'intérêt porte sur un groupe (par exemple un groupe national), le taux d'occupation prévisible de ce groupe peut être calculé pour un profil donné en fonction des autres variables (individus de même sexe, classe d'âge, etc.). Le taux d'occupation d'un groupe est en effet équivalent à la moyenne des probabilités d'occupation des individus qui le composent.

Table des tableaux

Tableau 1 : Principales données AUPER utilisées	11
Tableau 2 : Professions selon AUPER	13
Tableau 3 : Ventilation détaillée de certaines divisions	14
Tableau 4: Choix des nationalités et groupes de nationalités retenus	15
Tableau 5: Demandeurs d'asile par nationalité à fin décembre 2000.....	21
Tableau 6: Demandeurs d'asile par sexe à fin décembre 2000	22
Tableau 7: Demandeurs d'asile par classe d'âges de 5 ans en décembre 2000.....	24
Tableau 8: Demandeurs d'asile par état civil.....	26
Tableau 9: Demandeurs d'asile par canton à fin décembre 2000.....	28
Tableau 10: Demandeurs d'asile par durée de séjour à fin décembre 2000.....	29
Tableau 11: Demandeurs d'asile par familles confessionnelles.....	31
Tableau 12 : Demandeurs d'asile par rapport à la main-d'œuvre étrangère (00.12)	37
Tableau 13 : Demandeurs d'asile par rapport à la main-d'œuvre étrangère (00.09- 00.08).....	38
Tableau 14: Demandeurs d'asile par position dans la profession (00.12).....	40
Tableau 15: Entreprises par nombre de demandeurs d'asile occupés	40
Tableau 16: Origines des demandeurs d'asile occupés par l'employeur 1.....	42
Tableau 17: Origines des demandeurs d'asile occupés par l'employeur 2.....	42
Tableau 18: Origines des demandeurs d'asile occupés par l'employeur 3.....	42
Tableau 19: Occupation des demandeurs d'asile par canton (00.12)	48
Tableau 20: Occupation des demandeurs d'asile par nationalité (00.12).....	52
Tableau 21: Demandeurs d'asile par durée de séjour (trimestres)	61
Tableau 22: Coût d'une interdiction de travail pour tous les demandeurs d'asile	62
Tableau 23: Requérants d'asile par durée de séjour (trimestres).....	63
Tableau 24: Coût d'une interdiction de travail pour les seuls requérants d'asile.....	63
Tableau 25 : Effets des différents facteurs sur l'emploi	65

Tableau 26 : Comparaison de l'effet des différents facteurs sur l'emploi 97-00	68
Tableau 27: Arrivées, occupation et départs de 00.09 à 00.12	72
Tableau 28: Moyenne des arrivées, occupations et départs de 1996 à 2000	73
Tableau 29: Entrées et de sorties du marché du travail par rapport aux occupés en début de période	74
Tableau 30: Demandeurs d'asile par nationalités (96.12)	85
Tableau 31: Demandeurs d'asile par nationalités (97.03)	86
Tableau 32: Demandeurs d'asile par nationalités (97.06)	87
Tableau 33: Demandeurs d'asile par nationalités (97.09)	88
Tableau 34: Demandeurs d'asile par nationalités (97.12)	89
Tableau 35: Demandeurs d'asile par nationalités (98.03)	90
Tableau 36: Demandeurs d'asile par nationalités (98.06)	91
Tableau 37: Demandeurs d'asile par nationalités (98.09)	92
Tableau 38: Demandeurs d'asile par nationalités (98.12)	93
Tableau 39: Demandeurs d'asile par nationalités (99.03)	94
Tableau 40: Demandeurs d'asile par nationalités (99.06)	95
Tableau 41: Demandeurs d'asile par nationalités (99.09)	96
Tableau 42: Demandeurs d'asile par nationalités (99.12)	97
Tableau 43: Demandeurs d'asile par nationalités (00.03)	98
Tableau 44: Demandeurs d'asile par nationalités (00.06)	99
Tableau 45: Demandeurs d'asile par nationalités (00.09)	100
Tableau 46: Evolution de l'effectif des demandeurs d'asile par sexe	101
Tableau 47: Demandeurs d'asile par classe d'âge (10 ans)	103
Tableau 48: Moyenne d'âge (en années)	104
Tableau 49: Demandeurs d'asile par statut	105
Tableau 50: Demandeurs d'asile par durée de séjour (année)	106
Tableau 51: Demandeurs d'asile par durée de séjour en trimestre (00.12)	107
Tableau 52: Demandeurs d'asile par durée de séjour en mois (00.12)	108
Tableau 53: Moyenne de durée de séjour (en années)	109
Tableau 54: Personnes admises provisoirement par durée de séjour (trimestres)	110
Tableau 55: Demandeurs d'asile occupés par branche d'activité détaillée (00.12) ...	111

Tableau 56: Demandeurs d'asile occupés par branche d'activité.....	112
Tableau 57: Occupation des demandeurs d'asile.....	113
Tableau 58: Taux d'occupation des demandeurs d'asile.....	114
Tableau 59: Demandeurs d'asile occupés par position dans la profession.....	115
Tableau 60: Demandeurs d'asile par canton (15-65 ans, partie 1).....	116
Tableau 61: Demandeurs d'asile par canton (15-65 ans, partie 2).....	117
Tableau 62: Demandeurs d'asile par canton (occupés, partie 1).....	118
Tableau 63: Demandeurs d'asile par canton (occupés, partie 2).....	119
Tableau 64: Taux d'occupation des demandeurs d'asile par canton (partie 1).....	120
Tableau 65: Taux d'occupation des demandeurs d'asile par canton (partie 2).....	121
Tableau 66: Demandeurs d'asile par zone géographique.....	122
Tableau 67: Demandeurs d'asile par nationalité (15-65 ans, partie 1).....	123
Tableau 68: Demandeurs d'asile par nationalité (15-65 ans, partie 2).....	124
Tableau 69: Demandeurs d'asile par nationalité (15-65 ans, partie 3).....	125
Tableau 70: Demandeurs d'asile par nationalité (occupés, partie 1).....	126
Tableau 71: Demandeurs d'asile par nationalité (occupés, partie 2).....	127
Tableau 72: Demandeurs d'asile par nationalité (occupés, partie 3).....	128
Tableau 73: Demandeurs d'asile occupés par statut.....	133
Tableau 74: Demandeurs d'asile occupés par sexe.....	134
Tableau 75: Demandeurs d'asile occupés par état civil.....	135
Tableau 76: Demandeurs d'asile par classe d'âges (15-65 ans).....	136
Tableau 77: Demandeurs d'asile par durée de séjour (année).....	137
Tableau 78: Arrivées, occupation et départs de 97.03 à 97.06.....	138
Tableau 79: Arrivées, occupation et départs de 97.06 à 97.09.....	138
Tableau 80: Arrivées, occupation et départs de 97.09 à 97.12.....	139
Tableau 81: Arrivées, occupation et départs de 97.12 à 98.03.....	139
Tableau 82: Arrivées, occupation et départs de 98.03 à 98.06.....	139
Tableau 83: Arrivées, occupation et départs de 98.06 à 98.09.....	140
Tableau 84: Arrivées, occupation et départs de 98.09 à 98.12.....	140
Tableau 85: Arrivées, occupation et départs de 98.12 à 99.03.....	140

Tableau 86: Arrivées, occupation et départs de 99.03 à 99.06	141
Tableau 87: Arrivées, occupation et départs de 99.06 à 99.09	141
Tableau 88: Arrivées, occupation et départs de 99.09 à 99.12	141
Tableau 89: Arrivées, occupation et départs de 99.12 à 00.03	142
Tableau 90: Arrivées, occupation et départs de 00.03 à 00.06	142
Tableau 91: Arrivées, occupation et départs de 00.06 à 00.09	142
Tableau 92: Arrivées, occupation et départs de 00.09 à 00.12	143

Table des graphiques

Graphique 1: Demandeurs d'asile par sexe	23
Graphique 2: Demandeurs d'asile par classe d'âges de 10 ans (%)	25
Graphique 3: Demandeurs d'asile par statut.....	27
Graphique 4: Demandeurs d'asile par durée de séjour (%).....	30
Graphique 5: Demandeurs d'asile occupés.....	34
Graphique 6: Taux d'occupation des demandeurs d'asile	35
Graphique 7: Occupation par branche d'activité	39
Graphique 8: Occupation par zone géographique.....	49
Graphique 9: Taux d'occupation par zone géographique.....	50
Graphique 10: Taux d'occupation (Albanie, Algérie, Sierra Leone, Liban, Sri Lanka)	53
Graphique 11: Taux d'occupation (Turquie, R. d. Congo, Somalie, Iran, Sri Lanka)	54
Graphique 12: Taux d'occupation (Angola, Afghanistan, Sri Lanka, Irak, Pakistan).....	55
Graphique 13: Taux d'occupation par statut.....	56
Graphique 14: Taux d'occupation par sexe	57
Graphique 15: Taux d'occupation par état civil	58
Graphique 16: Taux d'occupation par classe d'âges (15-65 ans).....	59
Graphique 17: Taux d'occupation par durée de séjour (années)	60
Graphique 18: Entrées et sorties du marché du travail	75
Graphique 19: Demandeurs d'asile par sexe (%)	102
Graphique 20: Taux d'occupation par nationalité (Albanie, Algérie, Sierra Leone, Liban).....	129
Graphique 21: Taux d'occupation par nationalité (Turquie, R. d. Congo, Somalie, Iran).....	130
Graphique 22: Taux d'occupation par nationalité (Angola, Afghanistan, Irak, Pakistan).....	131
Graphique 23: Taux d'occupation par nationalité (Sri Lanka).....	132

Bibliographie

Burtless, G. (1999). Can the Labor Market Absorb Three Million Welfare Recipients? The Low-Wage Labor Market: Challenges and Opportunities for Economic Self-Sufficiency. The Urban Institute. Washington, D.C., The Urban Institute.

Efionayi-Mäder, D. (1999). Sozialhilfe für Asylsuchende im europäischen Vergleich : Dänemark, Deutschland, Frankreich, Grossbritannien, Niederlande, Italien, Österreich, Schweiz, Spanien. Neuchâtel, Schweizerisches Forum für Migrationsstudien.

Efionayi-Mäder, D. and E. Piguet (1997). Nationale Unterschiede in der Arbeitsintegration von Asylsuchenden. Neuchâtel, Forum suisse pour l'étude des migrations.

Efionayi-Mäder, D., E. Piguet, et al. (2001). Asyldestination Europa : eine Geographie der Asylbewegungen. Zürich, Seismo.

Hosmer, D. W. and S. Lemeshow (1989). Applied logistic regression. New York, J. Wiley.

Kuster, J. and G. Cavelti (2000). Rekrutierung ausländischer Arbeitskräfte : Bedeutung ausländer- und asylrechtlicher Bestimmungen. Bern, Staatssekretariat für Wirtschaft, Seco.

Piguet, E. (1999). "Asile et marché du travail." Asyl - Schweizerische Zeitschrift für Asylrecht und -praxis 14(1): 3-8.

Piguet, E. (2001). Immigration et intégration en Suisse depuis 1948. Berne, FNRS-PNR39 " Migrations et relations interculturelles ".

Piguet, E. and R. Misteli (1996). L'intégration des requérants d'asile et des réfugiés sur le marché du travail. Neuchâtel, Forum suisse pour l'étude des migrations.

Sheldon, G. and R. Theiss (1995). Bevölkerungs- und Arbeitskräftegesamtrechnung für die Schweiz 1982-1991. Bern [etc.], P. Haupt.

Torstensson, T. and et al. (1998). Swiss-Swedish joint study on cohort-based asylum statistics. Geneva, Economic Commission for Europe, Work Session on Migration Statistics.

Wimmer, A. and E. Piguet (1998). Asyl und Arbeit : eine Studie zur Erwerbsintegration von Asylsuchenden und Flüchtlingen in der Schweiz. Neuchâtel, Forum suisse pour l'étude des migrations.

Quel rôle les demandeurs d'asile jouent-ils dans l'économie suisse ? Répondent-ils à une demande spécifique de main-d'œuvre ou restent-ils en marge du système économique et à la charge de l'assistance ? Cet ouvrage répond à ces questions sur la base d'une analyse de l'occupation des 200'000 demandeurs d'asile ayant séjourné en Suisse entre 1996 et 2000.

Trois thèmes sont traités en particulier :

1. L'importance des demandeurs d'asile comme source de main-d'œuvre et les branches concernées
2. Les différences dans l'insertion sur le marché du travail selon le sexe, l'origine, la durée de séjour et une série d'autres facteurs
3. La dynamique du marché du travail et le rythme d'entrée et sortie d'emploi des demandeurs d'asile

Cet ouvrage constitue une pièce importante au dossier de l'asile en Suisse. Il paraît conjointement avec une étude sur le même thème basée sur une enquête auprès des employeurs de demandeurs d'asile (Piguet, E. and S. Losa (2001) : « Travailleurs de l'ombre ? Demande de main-d'œuvre du domaine de l'asile et ampleur de l'emploi d'étrangers non déclarés en Suisse », Zurich, Seismo).

Etienne Piguet, docteur en économie, anciennement vice-directeur du Forum suisse pour l'étude des migrations, est professeur ordinaire de géographie à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel.

Jean-Hugues Ravel, géographe, est collaborateur scientifique au Forum suisse pour l'étude des migrations.

FSM
SFM

Institut auprès
de l'Université
de Neuchâtel

Institut an
der Universität
Neuenburg

Terreaux 1
CH – 2000 Neuchâtel
Tél. + 41 (0)32 718 39 20
Fax + 41 (0)32 718 39 21
secretariat.fsm@unine.ch
www.unine.ch/fsm
CCP 20-3686-9